

**Nouvelles observations faites dans les hôpitaux militaires, de la marine, etc. pour constater la sureté et l'efficacité des lavemens anti-vénéériens / Par m. Royer.**

**Contributors**

Royer, Thomas.

**Publication/Creation**

London ; Paris : Antoine Boudet, 1771.

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/rccwpvvgg>

**License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

NOUVELLES  
OBSERVATIONS

FAITES

DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES,  
*DE LA MARINE, &c.*

POUR constater la sûreté & l'efficacité des  
Lavemens anti-vénériens.

*Par M. ROYER, ancien Chirurgien Ayde-Major  
des Armées du Roi.*



A LONDRES,

*Et se trouve A PARIS,*

Chez ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Roi, rue  
saint Jacques.

---

---

M. DCC. LXXI.

NOUVELLES  
OBSERVATIONS  
FAITES  
DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES  
DE LA MARINE &c.  
POUR constater la durée & l'efficacité des  
lavemens antivenéreux.  
Par M. ROYER, ancien Chirurgien Major  
des Armées du Roi.



A LONDRES,  
Et se trouve à PARIS,  
Chez Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue  
Saint-Jacques.

---

M. DCC. LXXI.



# NOUVELLES OBSERVATIONS

*Faites dans les Hôpitaux.*

---

## CHAPITRE PREMIER.

*Motifs qui ont déterminé l'Auteur à publier ces nouvelles Observations. Examen des deux Certificats publiés contre les Lavemens anti-vénériens.*

**C**EUX qui auront lu la Dissertation que j'ai publiée en 1767 sur une nouvelle méthode de guérir les maladies vénériennes par des Lavemens, seront aisément convaincus de la droiture de mes sentimens & de la légitimité de mes vues. Occupé depuis long-temps à guérir ces maladies, au traitement desquelles je me suis toujours particulièrement appliqué, je crus qu'une méthode, dont la moindre qualité étoit de ménager l'estomac, très-souvent fatigué & même irrité par la qualité ou par la quantité de remèdes nécessaires à la guérison du mal vénérien, de prévenir les dégoûts qu'ont bien des personnes d'en prendre aucune espece par la bouche, & qui réunissoit l'avantage d'assurer encore plus positivement le secret

du traitement, seroit accueillie des gens de l'art & du public. Je ne me trompai pas : des Médecins & des Chirurgiens du premier mérite, auxquels je communiquai mes idées, y applaudirent; & l'expérience confirma mon opinion & leur jugement.

Je ne m'étois pas livré légèrement, ni en aveugle à ce que cette méthode présenteoit de séduisant : j'avois commencé à m'assurer par un nombre infini d'observations, que les lavemens portoient à la masse du sang une partie assez considérable des substances qui entroient dans leur composition; des matieres odorantes & colorantes injectées m'apprirent, par l'ouverture du corps des animaux soumis à ces recherches, combien on devoit compter sur cette méthode d'introduire dans la masse des liqueurs des remedes, souvent inapplicables par toute autre voie. Les observations multipliées de ceux qui s'appliquent à l'art de guérir, faites sur le même sujet, confirmoient & avoient même préparé mon opinion : je crus cette méthode d'une ressource infinie pour la guérison de la maladie vénérienne, & je ne m'appliquai plus qu'à trouver une préparation mercurielle, qui eût les conditions requises à l'intromission, & qui pût aisément être pompée & absorbée par les canaux sans nombre dont sont parsemés les gros intestins, sans leur causer aucun dommage. Je réussis comme je l'avois prévu, & j'eus l'avantage de combiner tellement le mercure, que j'en formai une préparation soluble, miscible à nos liqueurs, & incapables de causer aucune irritation. Je vis l'effet de ce remede répondre à mes espérances, & nul mauvais succès ne venoit troubler la satisfaction que je devois naturellement ressentir de la réussite de cette méthode; elle étoit applaudie, suivie & préférée par tous les Médecins & Chirurgiens qui l'avoient adoptée, & je n'avois qu'à me flatter du nombre & du choix. Je jouissois donc en paix du plaisir que l'on goûte quand on a pu se rendre utile,

& j'en étois bien plus flatté que du profit équivoque qui pouvoit m'en revenir, quand, sans aucune raison, sans aucun motif, & sans aucune connoissance de ma méthode, je l'ai vue tout d'un coup attaquée par un jeune Médecin, qui a cru par-là établir plus rapidement sa réputation : il étoit à peine sorti des écoles, qu'il s'étoit déjà signalé par quelques ouvrages annoncés fastueusement, quoiqu'ils ne fussent qu'une imitation servile, ou peut-être un plagiat mal-adroit. Mais à cet art de s'approprier les découvertes des autres, il avoit encore sçu joindre celui de décider hardiment des objets sur lesquels les Médecins les plus consommés dans la pratique osent à peine prononcer. Il n'est pas étonnant qu'un homme aussi tranchant m'ait attaqué sans aucune espece de ménagement : j'ai répondu à ses difficultés, à ses objections, & aux craintes qu'il affectoit d'avoir sur les suites de ma méthode, par une Lettre imprimée en 1770, & je l'ai fait avec toute la retenue, & la modération possibles, j'ai porté mes preuves jusqu'à l'évidence. Les gens instruits qui ont lu cette Lettre, l'ont tous approuvée de la maniere la plus complete & la plus satisfaisante pour moi (a). Mais ce nouveau succès qui prouvoit tout au moins l'inconséquence de mon adversaire, n'a fait que réveiller sa jalousie, son animosité & le goût décidé qu'il a pour la satyre ; il a cru pouvoir affoiblir mes succès, en imprimant contre moi un Mémoire indécent ; il s'y est permis les injures les plus grossieres & les personnalités qu'il a cru les plus offensantes. C'est à ce Mémoire que je répons aujourd'hui, pour justifier par de nouvelles & récentes Observations la sureté & l'efficacité de mon remede ; c'est le moyen le plus sûr d'anéantir les futiles objections de mon censeur : j'éclaircirai en même-temps des faits qu'il a cherché à obscurcir &

---

(a) Elle se trouve à la suite de ces Observations.

4 NOUVELLES OBSERVATIONS  
à défigurer, pour les tourner contre moi; mais je négligerai de répondre aux injures & aux personnalités contenues dans son Mémoire, quand elles ne tiendront pas essentiellement aux éclaircissémens que j'ai promis.

Pour donner quelque air de vraisemblance aux inquiétudes que M. Gardane voudroit accréditer sur l'usage des Lavemens anti-vénéériens, il présente deux Certificats; il critique les expériences faites à l'Hôpital de la Pitié, celles faites à Toulon, & il donne d'avance son jugement sur celles de Metz qui n'ont point encore parues. On voit dans tout ce petit travail, l'esprit d'intrigue & de tracasserie qui anime l'Auteur du Mémoire, & qui conduit sa plume; mais un peu d'attention sur tous ces objets, qu'il veut qu'on regarde comme concluans, suffira pour en montrer le vice & les défauts.

Le Certificat de M. Destremau, membre du College de Chirurgie, & de M. Girard son élève<sup>(a)</sup>, présenté avec emphase, ne signifie absolument rien qui puisse porter préjudice aux Lavemens; ce sont deux malades attirés chez M. Gardane, qui disent avoir pris des Lavemens anti-vénéériens, sans spécifier si ce

---

(a) Il y a une chose très-remarquable au sujet de ce M. Girard: dans le Mémoire imprimé par M. Gardane, il est qualifié d'Eleve de l'Hôtel-Dieu: M. Destremau l'appelle son élève dans le certificat qu'il m'a donné, & qui fait partie des pièces justificatives; & dans le fait il étoit chez M. G... lui-même; car il est bon de savoir que M. G... a aussi un Eleve en Chirurgie à son service, comme les Maîtres de cet Art. Cette variation dans le domicile & dans les qualités de M. Girard est très-singulière; mais son attestation, qui d'ailleurs ne signifie rien, n'est d'aucune valeur, & ne mérite pas la moindre confiance, puisqu'il étoit au service de M. Gardane quand il la lui a donnée. Que peut-on penser de M. G... lui-même, qui dans un fait grave respecte assez peu le public, pour lui présenter comme Eleve de l'Hôtel-Dieu, & comme Juge légal & impartial, une personne qui demeureroit chez lui, qui étoit à ses ordres, & même à ses gages?

font les miens , ni depuis quand ils les avoient pris. Ces deux malades , suivant le Certificat , se plaignoient de douleurs d'entrailles ; ils avoient des hémorroïdes externes très-gonflées , & un renversement de la membrane interne du *rectum* , qui formoit un bourlet très-douloureux autour de l'*anus*. N'est-il pas étonnant d'abord que ces deux malades aient eu précisément les mêmes accidens sans aucune différence dans le principe ni dans les détails. Mais quels sont ces accidens ? Il faut bien de la complaisance , pour être de l'avis de M. Gardane , & les attribuer à l'effet des Lavemens , sur la foi de gens qui peut-être n'en méritent aucune ; quoiqu'il soit tout simple & même assez commun de les rencontrer chez ceux qui ont des embarras au foie , & que le bourlet douloureux remarqué , accompagne souvent les hémorroïdes quand elles sont très-gonflées. Il a également fallu s'en rapporter au témoignage de ces deux malades pour apprécier les douleurs d'entrailles qu'ils *disoient* ressentir ; & c'est la même confiance qui a guidé les Certificateurs. On pouvoit cependant éclaircir le fait plus positivement , en nommant les deux malades , sans craindre de blesser par-là leur délicatesse ; car si on ne veut la juger que par la démarche qu'ils ont faite de se transporter chez M. Gardane pour se faire visiter , on verra qu'ils étoient encore susceptibles de ce degré de complaisance : cette dernière connoissance éclairciroit peut-être bien des mystères. M. Destremau assure & m'a déclaré positivement , même par écrit , *n'avoir entendu dire aucunement* à ces malades *qu'ils avoient été traités par moi* : cependant M. Gardane ne fait aucune mention de leur silence à cet égard dans le Certificat qu'il rapporte , ce qui est de sa part une réticence impardonnable , qui suppose plus d'envie de me nuire que d'instruire le public (a).

---

(a) Depuis quelque temps il y a plusieurs personnes à Paris

Quant au Certificat de M. Andry, il est un peu plus expressif, sans être pour cela plus concluant. Le malade en question a pris en effet, comme il le dit, mes Lavemens anti-vénériens; mais avant d'en faire usage, il avoit déjà un ulcere au fond de la gorge, & les amigdales étoient d'une dureté presque skirreuse: les Lavemens avoient cependant remédié à ces inconvéniens, & les avoient totalement détruits. Enfin au bout de deux mois de traitement il étoit guéri, quand il vit reparoître quelques-uns de ces symptomes vénériens à la suite d'un nouveau commerce, & singulièrement un ulcere rongeur à la luelle, dont il fut guéri encore par les Lavemens anti-vénériens. Après ce second traitement, ayant vécu de nouveau pendant deux mois avec une femme suspecte, les ulcères à la gorge & aux amigdales reparurent, les os du palais se carièrent, & il vint réclamer pour la troisième fois le secours des Lavemens, dont il s'étoit déjà si bien trouvé; mais comme la poitrine étoit très-échauffée & en mauvais état, & que les autres symptomes étoient très-pressans, je ne voulus point l'entreprendre cette troisième fois, sans une consultation préalable, tant pour juger des causes de cette dernière rechûte, que je ne pouvois encore attribuer aux nouveaux commerces auxquels il s'étoit livré sans ménagement, par l'attention du malade à me les cacher, que pour concilier son traitement avec le mauvais état de sa poitrine; d'ailleurs, comme je ne suis pas de l'opinion qu'aucune méthode de guérir les maladies vénériennes puisse être exclusive, & que

---

qui préparent & administrent des lavemens anti-vénériens bien différens des miens. Je ne prétends pas par-là insinuer qu'ils aient aucun des défauts que M. Gardane cherche à y trouver; mais si ces remèdes produisoient, ou s'ils avoient produit quelques accidens, il seroit bien injuste de me les attribuer: je ne répons que de ceux que je compose & administre moi-même, & dont les bouteilles sont scellées de mon cachet.

je ne prétends pas attribuer à la mienne une qualité que je refuserois aux autres, je voulois, par le moyen de la consultation, prévenir jusqu'à l'ombre du reproche à ce sujet. C'est sans doute alors que ce malade se confia à M. Andry, qui n'ignore pas toutes ces particularités, ni aucun de ces détails, qui les a appris du malade lui-même, & qui m'a permis de les citer. On voit par-là que, si le malade en question a pris la grande quantité de Lavemens que M. Andry annonce, ce n'est pas pour une seule & simple maladie vénérienne, mais pour plusieurs gagnées successivement, & à la suite les unes des autres : (a) ainsi le traitement que l'on proroge à un an, comme s'il étoit seul & unique, devoit au moins être divisé en plusieurs parties relativement aux récidives; & si l'on vouloit estimer les intervalles de l'une à l'autre, l'on verroit tout uniment les termes de chacune se rapprocher, & devenir par-là bien moindres. Mais M. Gardane a trouvé plus facile d'englober tous les traitemens en un seul, & de ne faire qu'une maladie de trois ou quatre bien distinctes : c'est une nouvelle façon de calculer qui ne laisse pas d'avoir son avantage. M. Andry qui, en ce cas, n'avoit fait que céder aux importunités de son confrere, a bien compris cette injustice, & il a eu la générosité de l'avouer. On verra par la Lettre qu'il m'a écrite à ce sujet, & que je rapporte en entier (b), que le malade lui avoit déguisé alors, ainsi

---

(a) Je n'ai jamais prétendu donner ma méthode de guérir les maladies vénériennes comme un préservatif pour s'en garantir; je ne sçais même s'il existe des remedes capables de détruire ou de changer la nature du virus au moment du coït; mais, je l'avoue, le mien n'a pas cette vertu.

18 Décembre 1770.

(b) MONSIEUR,

Depuis que j'ai communiqué à M. Gardane l'observation qu'il a insérée dans la réponse qu'il vous a faite, il est venu à ma

§ NOUVELLES OBSERVATIONS

qu'à moi, les principaux faits & la véritable cause de l'opiniâtreté de sa maladie; mais dès qu'ils vinrent à sa connoissance, *il se hâta d'en instruire M. Gardane au moment même de l'impression de son ouvrage*: ce dernier qui ne vouloit pas perdre le fruit qu'il espéroit du Certificat de M. Andry, ne voulut néanmoins y faire aucun changement, ni faire aucune mention de la vérité nouvellement reconnue: voilà jusqu'où M. Gardane a poussé l'obstination & l'envie de me nuire. Au reste, s'il ne rapporte que ces deux Certificats, ce n'est pas qu'il ne se soit donné assez de mouvemens

---

connoissance certains faits dont voici le détail exact, tel que je l'ai reçu du malade même. M. de \*\*\* ayant pris de vos Lavemens pendant deux mois & demi, & se trouvant presque guéri, se permit quelques écarts sur le régime que vous lui aviez conseillé; il fut dans une de ces maisons où on a coutume d'acheter le repentir. Quelques accidens ayant reparu peu après cette démarche, il se remit de nouveau entre vos mains pour être traité par la même méthode. Cette seconde fois il auroit dû s'imposer la loi d'être plus sage; mais notre malade n'étoit pas homme à rompre en visière avec le beau sexe pour avoir été maltraité deux fois: il trouva le moyen de lier connoissance pendant son traitement avec une veuve qui ne lui tint pas rigueur; ses accidens qui avoient presque cessé, semblerent, par les excès auxquels il se livra, reprendre de nouvelles forces, & rendirent vos soins inutiles. Il reprit de nouveau quelques Lavemens sur la fin de Janvier, en Février, Mars & Avril; & le traitement n'étant pas aussi heureux cette fois qu'il l'avoit paru les deux précédentes, soit que le malade continuât sa vie ordinaire, soit que la maladie eût acquis un degré d'intensité qui demandât des remèdes administrés pendant un temps plus long que celui que vous aviez mis à le traiter précédemment, il se détermina à mettre sa confiance en moi, & est actuellement en train d'une guérison parfaite. J'ignorois, Monsieur, toutes ces particularités, quand j'ai donné mon observation à M. Gardane; le malade me les avoit cachées: comme elles peuvent tendre à votre justification, je crois qu'il est de mon devoir & de celui de l'honnêteté de vous en faire part.

J'ai l'honneur d'être,

M.

Signé, ANDRY.

pour en avoir encore d'autres ; mais il n'a pas probablement trouvé tout le monde disposé à servir son animosité & sa passion ; il se gardera même bien de rapporter toutes les petites mortifications qu'il a essuyées, & les avis charitables qu'on lui a donnés à ce sujet, quand il alloit de porte en porte quêter des témoignages contre une méthode qu'il attaque aussi injustement.

---

## CHAPITRE II.

### *Traitement des Vénériens du Regiment de Hainault à Toulon.*

**M.** Le Marquis de Boufflers ayant désiré que les Vénériens du régiment d'Hainault, qui étoient en garnison à Toulon, fussent traités par ma méthode, me fit donner des ordres pour y faire parvenir une suffisante quantité de ma liqueur ; je lui en adressai conséquemment une caisse : M. Antoine, Chirurgien Major de ce Régiment, chargé de la conduite de ces malades & de l'administration de ce remede, le traitement fini, envoya l'état suivant à M. le Marquis de Boufflers, qui me le fit remettre.

1<sup>er</sup> Malade. *Nismes*, Grenadier de la Compagnie de Jeuillet, attaqué d'un paraphymosis considérable, avec un chancre qui attaquoit la moitié du prépuce, après les préparatifs ordinaires, a commencé, le 28 Juillet 1769, à prendre deux lavemens par jour à la dose de deux mesures par lavement.

Le premier Août, la dose a été augmentée d'une mesure par lavement ; le 4 Août la dose a été portée à quatre mesures par lavement.

Le 8 le malade n'éprouvant aucune espece de dé-

rangement, on lui a fait prendre trois lavemens par jour.

Vers le 15 du même mois les symptomes de la maladie ont commencé à diminuer. Le 20, le chancre a été parfaitement guéri; la callosité du prépuce s'est ramollie, & a permis de recouvrir le gland; le 25, toute cette partie s'est trouvée dans l'état ordinaire; mais pour mieux constater la guérison, nous avons continué les lavemens jusqu'au 6 de Septembre, jour de sa sortie.

On n'a employé d'autres remedes que quelques topiques émolliens & antiphlogistiques.

II. *La Liberté*, Grenadier de la Compagnie de Jeuillet, avoit un bubon vénérien à l'aîne gauche, pour lequel on a commencé, le premier Septembre 1769, à lui administrer les lavemens à deux mesures chacun; le 8, il lui est survenu un accès de fièvre avec des douleurs très-vives à son bubon, ce qui a fait suspendre le remede pour remédier à ces accidens; après avoir été purgé deux fois, la fièvre & les douleurs ont cessé, & le poulain est venu en suppuration; le 15, on a recommencé l'usage des lavemens, & on a même augmenté la dose d'une mesure, sans qu'il ait éprouvé le plus petit dérangement: mais le 24 la fièvre reparut, & nous fit de nouveau suspendre les lavemens, pour nous occuper de ce nouvel accident qui a duré jusqu'au 29: le 30, nous avons recommencé l'usage des lavemens, que nous avons continués jusqu'au 30 Octobre, jour de sa sortie, en parfaite guérison. Le poulain a été parfaitement cicatrifié, & le malade n'a éprouvé que quelques légers douleurs de coliques qui ne méritoient point d'attention.

III. *Ferrier*, Soldat de la Colonelle, attaqué d'une chaudepisse qui lui étoit tombée dans les bourses, après les préparatifs ordinaires, & l'application des topiques convenables pour diminuer l'inflammation

de ces parties , a commencé l'usage des lavemens le 26 Juillet 1769 , à la dose de deux mesures , les 27 , 28 & 29 , il les a pris à la même dose ; les 30 , 31 , le premier Août & le 2 , on y a mis trois mesures ; le 3 , il a commencé à les prendre à la dose de quatre mesures par lavement jusques au 20 Août , sans qu'il soit survenu le moindre accident. Les testicules se trouvant dans l'état naturel , sans dîreté ni callosité quelconques , & la chaudepisse parfaitement guérie , le malade demanda à retourner à sa Compagnie ; ce qui lui fut ccordé.

IV. *Picard* , Soldat de la Colonelle , attaqué d'une gonorrhée virulente , chancres , excoriations au gland , après les préparatifs ordinaires , a commencé l'usage des lavemens le 12 Août 1769 , à la dose de deux mesures , jusqu'au 16 inclusivement ; le 17 , nous avons augmenté la dose de la liqueur d'une mesure par lavement jusques au 20 ; les symptomes de la maladie commencerent alors à céder : c'est pourquoi nous augmentâmes la dose du remede , & la portâmes à quatre mesures par lavement ; le 28 , les excoriations & les chancres furent parfaitement guéris ; l'écoulement de la gonorrhée devint moins âcre , & les cuissos que le malade ressentoit , diminuoient de-jour en jour. Nous lui continuâmes les lavemens à la dose de quatre mesures jusqu'au premier Octobre , sans qu'il ait ressenti dans le courant du traitement aucune espece de dérangement ; & comme il s'est trouvé parfaitement guéri à cette époque , nous l'avons renvoyé à sa Compagnie.

V. *Narcisse* , Tambour de la Colonelle , attaqué d'une gonorrhée virulente avec gonflement à la verge , après les préparatifs ordinaires , a été mis à l'usage des lavemens anti-vénériens le premier Septembre 1769 , à la dose de deux mesures par lavement jusqu'au 5 , où nous avons augmenté la dose de la liqueur d'une mesure jusqu'au 9 où

nous les avons portés jusqu'à quatre mesures. Les accidens de la maladie ont cessé dans très-peu de temps ; le malade n'a éprouvé dans son traitement aucune espece d'accident : il est sorti le 20 Septembre parfaitement guéri.

VI. *Conord*, Caporal de la Compagnie d'Estours, attaqué d'une dartre universelle, particulièrement à la face, avoit passé deux fois par les remedes pour ladite maladie sans succès : après les préparatifs ordinaires, nous avons commencé à lui administrer les lavemens anti-vénériens le 29 Juillet 1769 : comme nous avons augmenté la dose du remede par gradation, il n'a éprouvé dans tout le courant de son traitement aucuns accidens, & le 25 Août la dartre a disparu ; nous lui avons continué le remede jusqu'au 16 Septembre pour plus de sûreté, & nous l'avons renvoyé à sa Compagnie parfaitement guéri.

VII. *Blondin*, Tambour de la Compagnie de Saint-Laurent, attaqué d'une gonorrhée virulente, & d'un chancre calleux au bord du prépuce, a commencé son traitement le 27 Août 1769 ; les accidens de la maladie se sont bientôt dissipés ; vers le 10 Septembre le chancre étoit parfaitement guéri ; l'écoulement ne produisoit plus de douleurs, & il étoit considérablement diminué. Nous avons néanmoins continué les lavemens jusqu'au 21 Septembre ; & il est sorti parfaitement guéri.

VIII. *La Motte*, Apointé dans la Compagnie de Fromental, attaqué d'un bubon vénérien à chacune des aines, de chancres à la verge, d'une plaie chancreuse à la partie supérieure & antérieure du bras gauche, d'une autre plaie chancreuse au pouce de la main gauche, a commencé son traitement le 26 Juillet 1769 ; les bubons qui étoient fort durs se sont terminés par résolution, & les plaies ont été parfaitement guéries dans l'espace de vingt jours. Il a continué, pour assurer encore mieux sa guérison, les

lavemens aux doses indiquées jusqu'au 10 Septembre, sans avoir éprouvé aucun accident, & il est retourné à sa Compagnie parfaitement guéri.

IX. *Raphaël*, Tambour de Fromental, attaqué d'une gonorrhée virulente, avec un gonflement & tension à la verge, a été traité par les lavemens anti-vénériens, & les a commencé le 26 Juillet 1769; il n'a éprouvé aucun accident dans le courant de son traitement, & il est sorti guéri le 16 du mois d'Août.

X. *Olivier*, Caporal dans la Compagnie de Fromental, attaqué d'un bubon considérable & fort dur à l'aîne gauche, a commencé l'usage des lavemens anti-vénériens le premier Août 1769, jusqu'au 15 dudit mois, & il n'a éprouvé pendant ce tems aucun dérangement ni aucun accident: son bubon étoit néanmoins toujours dans le même état. Le 16, la fièvre est venue s'opposer au traitement qu'il a fallu suspendre jusqu'au 24; cette fièvre étoit accompagnée de grandes douleurs, qui ont cessé après l'usage des évacuans; le 25 & le 26 se sont passés sans faire usage d'aucun remède; le 27, nous avons recommencé les lavemens que nous avons appliqués trois fois par jour, après être venus par gradation à la dose de quatre mesures par lavement, attendu que les symptômes de la maladie restoient dans le même état; le 6 Septembre, son bubon a commencé à prendre la voie de résolution; le 14 son bubon a été tout-à-fait résolu; il a continué malgré cela l'usage des lavemens jusqu'au 26 Septembre, sans éprouver aucun accident; il est sorti guéri, & il est parti par congé absolu.

XI. *Bellegarde*, Soldat de la Compagnie de Leran, attaqué d'une chaudepisse qui lui étoit tombée dans les bourses, a commencé l'usage des lavemens anti-vénériens le 21 Septembre 1769; les accidens de la maladie ont été détruits dans l'espace de quinze

jours ; le seizième jour le malade a ressenti de grandes douleurs dans toute l'habitude du corps, la fièvre s'est mise de la partie, & elle a été suivie d'un flux dysentérique, ce qui a fait suspendre l'usage des lavemens ; la fièvre a dégénéré en fièvre putride, & il en a été parfaitement guéri par les remèdes usités en pareil cas. Aucun de ses accidens vénériens n'ayant depuis reparu, il est rentré le 21 Octobre à sa Compagnie en parfaite santé.

XII. *Guigues*, Soldat dans la Compagnie d'Escorbac, attaqué d'un poireau en chou-fleur si considérable, qu'il occupoit toute la circonférence du gland & celle du prépuce intérieurement : ladite maladie ne permettant pas de découvrir le gland pour y appliquer les médicamens propres, il a fallu employer extérieurement les topiques indiqués pour procurer du relâchement à cette partie : nous y sommes enfin parvenus, par les lavemens, le vingtième jour de son traitement, qui a commencé le premier Septembre 1769, en portant au degré indiqué la liqueur anti-vénérienne. Le malade n'a éprouvé jusqu'à ce temps aucun accident. Le vingt-unième jour du traitement, le malade s'est plaint de douleurs vagues qui se sont dissipées par la suspension des lavemens pendant deux jours, après quoi il a été remis à leur usage. Les poireaux qui formoient le principal symptôme de la maladie m'ont paru si opiniâtres, que j'ai cru devoir y appliquer la dissolution de mercure pour en dépêcher la chute : cela m'a parfaitement réussi, & dans l'espace de quinze jours, au moyen de ladite dissolution, tous les poireaux ont été détruits. Depuis le 21 Septembre jusqu'au premier Novembre, le malade n'a ressenti aucune espèce de douleurs ; la liqueur pour les lavemens m'ayant manqué à cette époque, j'ai achevé cette cure avec quelques grains de sublimé, & il est sorti le 6 Décembre parfaitement guéri.

XIII. *La Grandeur*, Grenadier de la Compagnie du Chevalier d'Yfarn, attaqué d'un chancre calleux sur le corps de la verge, & d'un bubon fort dur à l'aine droite, a commencé son traitement le premier Août 1769; le quinzième jour la fièvre lui est survenue avec un point de côté; ce qui nous a obligé de suspendre les lavemens. Il est bon d'observer que dans ce temps les symptômes de la maladie vénérienne étoient en partie disparus: le septième jour de son accident la fièvre a cessé, ainsi que la douleur qu'il ressentoit au côté gauche, par le moyen des évacuans, saignées, & médicamens indiqués en pareil cas; après six jours de convalescence, il a recommencé l'usage des lavemens anti-vénériens, sans éprouver aucun autre accident jusqu'au 11 Septembre, qu'il est rentré dans sa Compagnie, jouissant d'une bonne santé & parfaitement guéri.

XIV. *Cambray*, Grenadier de la Compagnie du Chevalier d'Yfarn, attaqué d'excoriations chancreuses à la verge, a commencé son traitement le 26 Juillet 1769; l'usage des lavemens, dans l'espace de huit jours, a détruit ce léger symptôme; mais s'étant plaint d'une douleur à l'aine droite, j'ai reconnu dans cette partie le principe d'un bubon vénérien, qui, dix jours après, est devenu considérable; il a recommencé conséquemment les lavemens anti-vénériens; mais le quinzième jour de ce second traitement, la fièvre étant survenue, je les lui fis abandonner pour calmer cet accident qui disparut le cinquième jour: le bubon alors commençoit à se résoudre, je remis le malade à l'usage ordinaire & progressif des lavemens jusqu'au premier Octobre, jour auquel la fièvre reparut de nouveau; mais un purgatif l'ayant fait cesser, il reprit pour la troisième fois les lavemens, qu'il continua jusqu'au 12 Octobre sans accident: la fièvre reparut encore pour la troisième fois, & ne dura que peu de temps. Le bubon, quoique

diminué des trois quarts, étant pour le reste en pleine suppuration, il fallut y faire une légère ouverture; le 16 ce malade reprit les lavemens, qu'il continua jusqu'au premier Novembre; alors son bubon étoit parfaitement cicatrisé, & il est rentré dans sa Compagnie parfaitement guéri.

XV. *Champagne*, Appointé dans la Compagnie Lieutenant-Colonelle, attaqué d'une pustule chancreuse au scrotum & au front, ayant les glandes maxillaires engorgées & abcédées, avoit passé sans succès les remèdes dans le mois de Janvier à Toulon, & n'avoit eu depuis ce temps aucun commerce avec les femmes: il a commencé à faire usage des lavemens anti-vénériens le 16 Août 1769 jusqu'au premier Septembre, & il n'a ressenti ni éprouvé aucune espèce d'accident; les pustules du scrotum étoient disparues, ainsi que celles du front. Le premier Septembre il s'est plaint d'une chaleur considérable à la bouche, & d'un engorgement aux gencives qui, trois jours après, nous a paru être une maladie scorbutique, pour laquelle il nous a fallu suspendre les anti-vénériens pour faire place aux remèdes indiqués en pareil cas. Les remèdes & le régime imposés au malade le 10 du même mois ont réussi, & ils ont permis de le remettre à l'usage des anti-vénériens, en lui faisant un traitement mixte; & par ce moyen, vers la fin du mois, les tumeurs de la mâchoire commencerent à diminuer. Le 15 Octobre, il ne lui restoit du côté droit qu'une légère dureté, la suppuration étant tout-à-fait cessée: il a continué les lavemens jusqu'au 28 Octobre sans accident, & il est rentré à sa Compagnie parfaitement guéri.

XVI. *La Réjouissance*, Soldat dans la Compagnie de Maure, attaqué d'un phymosis chancreux & d'une gonorrhée, a commencé son traitement le 26 Juillet 1769: les lavemens portés à la dose ordinaire par  
gradation

gradation, ont détruit dans l'espace de quinze jours les symptomes de la maladie; il ne lui est survenu aucun accident dans le courant du traitement, qui a duré jusqu'au 26 Août. La gonorrhée se trouva alors parfaitement guérie; mais l'humeur qui lubrifie l'intérieur du prépuce étant devenue très âcre, occasionna un phymosis, pour lequel je lui fis prendre encore les lavemens le 16 Septembre, qu'il a continué sans accident jusqu'au 15 Octobre, temps auquel il est rentré à sa Compagnie, parfaitement guéri.

XVII. *Divertissant*, Soldat de la Compagnie de Blot, attaqué d'un bubon considérable à l'aîne gauche, a commencé son traitement le 25 Septembre 1769. Le quinzième jour du traitement il lui est survenu un accès de fièvre avec des douleurs universelles, qui se sont dissipées par le moyen d'un léger purgatif. Son bubon lui occasionna ensuite de grandes douleurs, & se termina par suppuration: il reprit l'usage des lavemens, qu'il continua jusqu'au premier Novembre. Mais alors la liqueur m'ayant manqué, je finis cette cure avec quelques grains de sublimé, & le malade est rentré dans sa Compagnie le 26 Décembre, parfaitement guéri.

XVIII. *Dufours*, appointé dans la Compagnie d'Arnault, attaqué d'un bubon considérable, qui s'est abcédé & ouvert seul, a commencé son traitement le 26 Juillet 1769. Le dix-huitième jour, son bubon, que j'avois abandonné aux soins de la nature, a été parfaitement guéri: il a continué les lavemens jusqu'au 26 Août, sans avoir éprouvé aucun accident que de légères coliques, qui n'ont apporté aucun obstacle à leur usage, & il est rentré à sa Compagnie parfaitement guéri.

XIX. *Beaufoleil*, Soldat de la Compagnie d'Arnault, attaqué d'un bubon considérable à l'aîne droite, & d'un chancre calleux à la verge, a commencé les

lavemens anti-vénériens le 16 Septembre 1769. Le dix-neuvieme jour de son traitement, le chancre abandonné aux soins de la nature a été guéri, & le bubon étoit presque totalement résous à l'aide des emplâtres fondans qui lui ont été appliqués. Le vingt-unieme jour il a été attaqué de la fièvre qui a duré six jours, & a cédé aux purgatifs qui lui ont été administrés : son bubon étoit alors tout-à-fait disparu ; il a recommencé l'usage des lavemens jusqu'au 26 Octobre pour mieux constater encore sa guérison, & il est rentré alors dans sa Compagnie, parfaitement guéri.

XX. *Tiffeyre*, Soldat de recrue de la Compagnie Colonelle, attaqué d'un phymosis avec gonflement à la verge, & d'une gonorrhée virulente, a commencé les lavemens le 27 Septembre 1769. Le vingt-cinquieme jour de son traitement, l'écoulement étoit cessé, le phymosis guéri, sans avoir éprouvé aucun accident; les boutons suppurans, qu'il avoit en même-temps en grande quantité au visage, étoient aussi disparus.

XXI. *La Fidélité*, Tambour de la Compagnie de Fromental, avoit un bubon considérable à l'aîne gauche, qui étoit en suppuration, des chancres au bord du prépuce, & un considérable sur le corps de la verge. Il a commencé son traitement le 26 Septembre 1769 : son bubon a été ouvert le 29 par une légère incision; jusqu'au 10 Octobre il n'a éprouvé aucun accident : le 11 il a été attaqué d'un grand cours de ventre & d'une fièvre continue, qui a duré jusqu'au 18. Mais tout ayant été calmé par les remèdes ordinaires, il a recommencé le 22 l'usage des lavemens, sans éprouver depuis aucun accident, jusqu'au 29 : alors ses chancres étoient parfaitement guéris, & le bubon prêt à se cicatrifer; mais comme la liqueur pour les lavemens me manquoit, j'ai achevé cette cure avec quelques grains de sublimé, &

elle a été parfaite le 15 Novembre, jour auquel ce Soldat est rentré dans sa Compagnie.

« Je soussigné, Chirurgien Major du Régiment  
 » d'Hainaut Infanterie, certifie avoir traité, suivant  
 » la méthode du sieur Royer, les Soldats du Régiment,  
 » cités dans ledit Mémoire, attaqués de maladies vé-  
 » nériennes caractérisées par les symptômes énoncés  
 » dans chaque Observation fidèlement rapportée, &  
 » que le traitement a eu tout le succès possible, à la  
 » satisfaction des malades & à la mienne, & pour  
 » rendre justice à l'Auteur, j'ai signé le présent. A  
 » Toulon, le 27 Décembre 1769. Signé, ANTOINE ».

« *Nota.* Que lesdits malades ont été traités aux  
 » casernes, sans changement à leur nourriture, &  
 » sans autres préparations que la saignée & la pur-  
 » gation à ceux que j'ai jugés en avoir besoin.

Signé, ANTOINE.

Ces maladies étoient, comme on le voit, très-graves pour la plûpart; elles ont cependant été toutes guéries radicalement & sans aucun accident; car la fièvre qui est survenue à huit de ces malades, & non à presque tous, comme le dit injustement M. Gardane (page 25 de son Mémoire), ne peut jamais être attribuée aux lavemens qu'ils avoient pris; & il n'y a que lui, qui soit assez injuste pour vouloir la faire dépendre d'une cause qui ne peut la produire, & qui veuille ignorer que la fièvre étant comme endémique à Rochefort & aux environs, pendant tout l'été, il étoit tout simple que le Régiment d'Hainaut, qui en sortoit tout récemment, en eût porté le germe à Toulon; & comme la plûpart des vénériens qui y ont été traités, étoient des recrues, il est encore plus naturel de penser qu'ils n'étoient que plus susceptibles de cet accident, auquel ils auroient sans doute également été soumis quand même ils n'au-

roient pas pris les lavemens. Mais ce qui prouve encore mieux cette vérité, & ce qui suffit pour confondre l'affertion hasardée de M. Gardane, c'est que la fièvre n'a attaqué aucun des Soldats de la Légion de Conflans qui ont pris mon remede; c'est qu'elle a respecté, comme on le verra, tous ceux qui en ont usé à Metz; enfin c'est que de treize malades traités à la Pitié, deux seuls ont éprouvé cet accident pendant quelques heures. Cependant si la fièvre pouvoit être produite par les lavemens, si elle en étoit la suite ou l'effet, il faudroit nécessairement qu'elle se démontrât sur la majeure partie de ceux qui en usent, ce qui n'arrive pas. La conséquence est aisée à tirer, & elle devoit apprendre à M. Gardane à ne pas précipiter aussi légèrement son jugement en matiere grave, & à ne pas tirer des inductions au moins hasardées, sans avoir auparavant approfondi leurs principes. Rien ne peut mieux constater la solidité de la guérison de ces malades, & démontrer le peu de dépense qu'exige ma méthode, que la Lettre que m'a écrite M. Antoine, Chirurgien Major du Régiment d'Hainaut, dix-huit mois après le traitement; la voici :

« MONSIEUR,

» C'est avec empressement que je réponds à celle  
 » que vous me faites l'honneur de m'adresser en date  
 » du 12 du courant. Je satisfais avec plaisir à votre de-  
 » mande, & rends toute la justice possible à votre re-  
 » mede. Quelques-uns des malades qui l'ont pris sont  
 » partis par congé absolu, & jouissent d'une aussi bonne  
 » santé que ceux qui sont encore présens, & que j'ai  
 » observés depuis dix-huit mois, sans avoir pour cela  
 » négligé de m'informer des absens, qui me font mille  
 » remercimens, en m'assurant de leurs obligations.

» Je n'ai effectivement préparé lesdits malades à  
 » l'usage du remede que par la saignée & la purgation.

» Leur nourriture n'a point été changée, à l'exception  
 » qu'ils pouvoient avoir tous les jours de la viande  
 » fraîche, par l'aifance qu'on leur a donnée, au moyen  
 » d'un sol par jour d'augmentation par homme, attendu  
 » qu'ils ne pouvoient vivre que de lard ou viandes ma-  
 » rinées, que je crois auffi très-contraires au traitement.

» Vous ne devez pas douter, M. que dans tous les  
 » temps je rendrai toute la justice due au mérite, &  
 » particulièrement aux peines que les gens de l'art  
 » prennent, tendantes toujours à l'intérêt du public.  
 » J'ai l'honneur d'être, M.

Signé, ANTOINE.

---

### CHAPITRE III.

*Traitement des Vénériens de la Légion de Conflans  
 à Vic en Lorraine.*

**M** Le Marquis de Conflans m'ayant fait demander une caisse de mon remede, pour faire traiter vingt-deux de ses Soldats attaqués de la maladie vénérienne, j'exécutai ses ordres; tous ces malades guériront radicalement, & j'en reçus à Paris les remerciemens les plus flatteurs & les plus complets; mais comme il n'y a dans cette Légion que des Chirurgiens de Compagnie peu instruits, & qui n'entendent pas le François, je n'ai jamais pu avoir une description exacte des maladies, ni aucun détail suivi du traitement: on m'a seulement confirmé de toutes parts qu'elles étoient la plûpart très-graves, qu'il n'est survenu aucune espece d'accident aux malades, & qu'ils ont pris mon remede à la caserne, sans rien changer à leur nourriture ni à leurs exercices ordinaires. J'écrivis au bout de dix-huit mois à M. Heymann, Lieutenant-Colonel de la Légion, pour le

22 NOUVELLES OBSERVATIONS  
prier de me marquer si aucuns de ces Soldats n'avoient  
éprouvé de récidive, & j'eus la satisfaction d'ap-  
prendre que leur état n'avoit jamais été meilleur. Je  
rapporte en entier la Lettre qu'il me fit l'honneur de  
m'écrire à ce sujet.

*A Marsal, le 17 Novembre 1770.*

« Vous me demandez, M. comment se portent  
» les vingt-deux malades de la Légion qui ont été  
» traités, il y a environ dix-huit mois, par votre re-  
» mede anti-vénérien, des détails sur les symptomes  
» qui accompagnoient leurs maladies, & sur le trai-  
» tement qu'on leur a fait : ils jouissent tous d'une  
» parfaite santé depuis leur traitement. Je ne peux  
» vous détailler les accidens, ni les symptomes de cha-  
» que maladie, ne m'en étant pas fait donner des  
» notes particulieres dans le temps ; je vous avoue  
» d'ailleurs que j'ai peu de lumieres sur ces fortes de  
» maladies, & je ne suis pas en état de vous en faire  
» la description. Tout ce que je peux vous dire de  
» positif, c'est que plusieurs avoient des maladies  
» très-graves en ce genre, & que le plus grand nombre  
» avoit été manqué par les remedes ordinaires qui leur  
» avoient été administrés dans les différens Hôpitaux.  
» A l'égard du traitement, on a suivi à la lettre votre  
» instruction : ils n'ont observé d'ailleurs d'autre ré-  
» gime que celui qu'ils ont coutume de suivre dans  
» l'état de santé, qui n'est pas fort sévere ; plusieurs  
» ont eu même l'indiscrétion de s'enivrer en faisant  
» usage de vos lavemens, sans qu'il en soit résulté  
» aucun accident ; & ce qui m'a surpris, c'est qu'ils  
» ont été guéris aussi promptement que les autres.  
» Depuis ce temps j'ai fait administrer votre remede  
» à deux malades de la Légion, qui ont obtenu aussi  
» une guérison parfaite : un de ces malades avoit le  
» palais tout rongé & les dents toutes disloquées.

» Tous ces différens malades ont toujours rempli  
 » les fonctions de leur état, & fait leur service. Je de-  
 » sire de tout mon cœur, M. que votre remede soit  
 » préféré aux autres qu'on a employés jusqu'à présent,  
 » puisque l'on y trouve une guérison plus certaine.

» Vous pouvez communiquer ma Lettre à M. le  
 » Marquis de Conflans qui doit être à Paris actuelle-  
 » ment, & en faire l'usage que vous desirerez.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

» Signé, HEYMANN, Lieutenant-Colonel  
 » de la Légion de Conflans ».

« P. S. Je vous dirai de plus, M. qu'une partie de  
 » ceux qui ont passé par les remedes n'est restée que  
 » trois semaines, & le reste six semaines, comme ce-  
 » lui qui avoit le palais rongé ».

Un témoignage aussi authentique que désintéressé  
 n'est-il pas la preuve la plus complete de la bonté,  
 de l'efficacité & de la solidité de ma méthode? il y en  
 a quelques-unes qu'on se garderoit bien de soumettre  
 à une pareille épreuve.

---

## CHAPITRE IV.

*Traitement de treize Vénériens à l'Hôpital de  
 la Pitié à Paris.*

**P**Lusieurs de mes amis qui connoissent la bonté  
 de mon remede, desiroient depuis long-temps  
 que j'en fisse des essais à Bicêtre, & que par-là je  
 fisse voir la juste confiance qu'il mérite. Je résistai  
 long-temps à ces insinuations : je connoissois  
 les dangers & souvent l'inutilité d'une pareille  
 tentative ; je sçavois quelle étoit la façon de penser

4 NOUVELLES OBSERVATIONS  
des Officiers de santé de cette maison, où j'ai été  
employé comme Chirurgien pendant plusieurs années,  
& l'histoire encore récente du sieur Thomas au sujet  
des dragées du sieur Keyser, n'étoit pas faite pour  
m'enhardir. Enfin, vaincu par les importunités de  
mes amis, je consentis à traiter des malades à Bi-  
cêtre par ma méthode. M. le Lieutenant Général  
de Police donna l'ordre de m'en fournir douze,  
qu'on envoya à l'Hôpital de la Pitié, pour y être  
traités sous les yeux du Médecin & du Chirurgien  
Major de cet Hôpital.

Ces Messieurs firent l'examen particulier de ces  
malades, dresserent un Procès-verbal très-succint de  
leurs maladies, me le lurent rapidement, & me le  
firent signer assez précipitamment. Sur la représen-  
tation que je leur fis dès-lors, que plusieurs des princi-  
paux symptômes avoient été omis dans le Procès-  
verbal, ils me promirent de le rectifier dans leurs visites  
suivantes, ce qu'ils n'ont jamais voulu cependant  
effectuer, malgré ces promesses expresses & la vérité  
qui en reclamoit l'exécution. Enfin, sans même at-  
tendre que le traitement fût complet & terminé, M.  
le Médecin apostilla de sa main le journal de ces ma-  
lades plus de quinze jours ou même un mois avant la  
sortie de la plupart, & ne les revit plus; c'est-à-dire,  
qu'il prononça souverainement sur l'effet du remède  
avant la terminaison finale du traitement.

C'est d'après cette apostille prématurée qu'on ose  
dire qu'il n'y a eu que trois de ces malades guéris. Je  
vais répandre sur cette matière un jour satisfaisant  
pour tous ceux qui n'aiment & qui ne cherchent que  
la vérité; je la présenterai sans art & sans artifice,  
mais avec force, & comme il convient à un homme  
qui ne craint point d'être contredit.

Je suivrai l'ordre du Journal original (a) qui m'est

---

(a) Ce Journal est déposé chez le Notaire indiqué à la fin  
de cet Ouvrage.

resté entre les mains, qui a été apostillé par M. le Médecin, & dont M. Brun, Chirurgien Major, doit avoir conservé le double.

## PREMIER MALADE.

« *Conrade André*, Suisse de nation, âgé de 43 ans, nous a dit avoir eu quelques symptomes vénériens il y a 24 ans, dont il croit avoir été bien guéri. Dans le mois de Février dernier il a eu une gonorrhée & des chancres qui ont été mal traités : il sent de grandes douleurs aux articulations, & il a des exostoses aux deux jambes vers la partie moyenne du tibia, qui sont très-douloureuses ».

Procès-  
verbal de la  
Pitié.

*On a omis d'exposer que depuis trois mois ce malade ne pouvoit marcher, qu'il avoit tous les jours de la fièvre avec une toux opiniâtre, & une disposition au marasme; que l'exostose de la jambe gauche étoit plus grosse qu'un œuf de pigeon, & que l'exostose de la droite égaloit en volume une grosse noix.*

Additions  
à faire au  
Procès-ver-  
bal.

Il n'a pris pour toute préparation que des bains de jambe à cause de sa toux, de sa foiblesse, & de l'état malheureux où il étoit réduit.

Il a commencé l'usage des lavemens le 25 Août 1769; il en a pris trois par jour jusqu'au 8 Septembre, où il a été remis à deux par jour jusqu'au 12 Novembre, fin de son traitement.

Le cinquième jour les douleurs qu'il ressentoit ont commencé à diminuer; le septième il a commencé à marcher, ce qu'il n'avoit pas fait depuis trois mois. Le 13 Septembre on s'aperçut d'une glande engorgée sous l'aisselle droite, mais sans douleurs; les exostoses diminuerent de jour en jour; le 26 Septembre elles étoient diminuées de plus des trois quarts. Pendant tout le traitement les urines ont été très-abondantes. On a fait une fumigation avec le mercure

doux sur les exostoses le second jour du traitement ; c'est l'unique qui ait été faite.

Jugement  
du Médecin.

Le 20 Octobre M. le Médecin porta son jugement définitif sur ce malade , & il écrivit sur le Journal , *que les douleurs étoient dissipées , mais que l'articulation de l'humerus avec la clavicule & l'omoplate , n'étoit pas encore tout-à-fait libre ; que les exostoses n'étoient plus douloureuses , mais qu'elles n'étoient pas totalement dissipées ; enfin que la glande de l'aisselle droite subsistoit encore.*

Si M. le Medecin avoit eu la complaisance de suivre ce malade jusqu'à la fin de son traitement , qui a duré encore dix-sept jours après son jugement , il auroit vu que la glande sous l'aisselle étoit presque réduite à rien , que le mouvement de l'articulation de l'humerus étoit parfaitement rétabli , & qu'il ne restoit plus que des traces légères , ou même des vestiges des deux exostoses ; que le malade marchoit très-librement , qu'il n'avoit plus de fièvre , & qu'il avoit repris tout son embonpoint , ce qui forme la guérison la plus complete d'une maladie aussi compliquée qu'elle étoit grave. Mais son jugement précipité ne lui a pas permis d'y insérer ces caracteres non équivoques de guérison : quand elle fut encore plus parfaite , & qu'il n'y avoit pas le moindre doute à former sur l'état de ce malade , j'allai le présenter moi-même à ce Medecin ; mais il refusa confamment de l'examiner , sous prétexte que c'étoit une affaire finie & décidée.

Nouvelle  
visite de ce  
malade.

Je priai quelques tems après M. Poissonnier Desperrieres , Chevalier de l'Ordre du Roi , Medecin de la Cour , de vouloir bien interroger & visiter ce malade , conjointement avec M. Sue , Membre de l'Académie de Chirurgie , & Chirurgien-Major de la Charité ; ces Messieurs l'examinèrent attentivement , & après avoir appris du malade lui-même le véritable état de sa maladie , qui n'est autre que celui que j'ai rapporté ;

ils le déclarerent parfaitement guéri, & en détaillèrent les raisons, ainsi qu'on le verra dans leur délibéré, n°. 1. On peut aussi y ajouter le certificat des Maîtres chez lesquels ledit Conrade a travaillé depuis sa guérison. Voyez n°. 2.

## DEUXIEME MALADE.

« *Martin Boulonnois*, âgé de trente-sept ans, natif de Lyonce, Evêché d'Amiens, nous a dit avoir eu, dans le mois de Février un léger écoulement, & deux poulains, dont l'un a suppuré, & l'autre s'est résous. L'écoulement a cessé en peu de temps, & bientôt il est survenu de grosses pustules à toute l'habitude du corps, qui ont été guéries par les seuls topiques, à l'exception d'une qui étoit située à la partie moyenne & antérieure de la cuisse, & qui a formé un escharre gangreneux de la largeur de la main ».

*Par cette description, il semble que cet homme n'avoit qu'une simple pustule à la cuisse, ce qui ne pourroit être regardé comme une maladie bien grave; mais cette prétendue pustule étoit un ulcere malin, & même gangrené de la largeur de la main; cet ulcere étoit accompagné d'une fièvre assez forte; le malade étoit dans le plus grand abattement; il menaçoit d'un marasme prochain: sa voix étoit foible & entrecoupée, sa foiblesse étoit extrême, & il avoit véritablement la face hyppocratique; tout cela étoit accompagné d'une affection scorbutique très-grave.*

Je refusai d'abord de donner mes lavemens à ce malade; & je demande aux gens de l'Art si je n'y étois pas fondé? Mais je n'en étois pas le maître, & j'étois strictement subordonné aux volontés précises & pressantes des Medecin & Chirurgien de cet Hôpital.

Ce malade fut donc soumis à l'administration des

Procès-verbal de la Pitié.

Additions à faire au Procès-verbal.

lavemens le 25 Août 1769, malgré toutes mes réclamations, & ce qui prouve encore mieux la douceur & l'innocuité de mon remede, c'est qu'il ne fit aucune impression forte & douloureuse sur ce pauvre malade, quoiqu'il l'ait pris pendant près de six semaines; mais malgré ce secours, & une abondante décoction de quinquina, malgré les pansemens les plus méthodiques, cet ulcere ne s'est jamais parfaitement détergé ni cicatrisé. Les escharres tombés ont bien pu éloigner la mort, en remédiant à la gangrene; mais des hémorragies fréquentes lui ont succédé, & ont complété la preuve de la dissolution totale du sang; on rapprocha ce dernier accident des vices scorbutiques multipliés qu'il éprouvoit ailleurs, & on convint de l'envoyer à l'Hôtel-Dieu le premier Novembre, pour y être traité de cette maladie dans la sale destinée à ces malades.

Jugement  
du Medecin.

M. le Medecin a préalablement observé & écrit le 10 Octobre sur le Journal, que *sa plaie étoit en plus mauvais état qu'en commençant le remede.*

Sans convenir de ce dernier fait, n'est-il pas étonnant que ce malade n'ait pas même succombé à la gravité & à la multiplicité de ses maux, & qu'il ait pu résister aux douleurs qu'il a éprouvées & aux opérations qu'il a souffertes? je le répète encore, rien ne prouve mieux la valeur de mon remede, que l'existence de cet homme, après six semaines de son usage.

Par quelque méthode qu'on l'eût traité, il est comme démontré qu'on n'auroit jamais réussi à le guérir, avant d'avoir remédié au scorbut qui le rongeoit. La faute est de lui avoir fait prendre prématurément des remedes qui ne pouvoient qu'aigrir la premiere maladie; mais, comme je viens de le dire, elle ne peut m'être imputée.



## TROISIEME MALADE.

« *Claude Girard*, âgé de dix-neuf ans, natif d'Ar- Procès-  
 » nay-le-Duc, Evêché d'Autun, nous a dit avoir eu, verbal de la  
 » dans le mois d'Avril dernier, trois chancres Pitié.  
 » ont disparu par le moyen de quelques remedes  
 » qu'on lui a administrés; mais bientôt il lui est sur-  
 » venu quelques pustules; il en a une qui est ul-  
 » cérée à la racine des fourcils du côté gauche; il  
 » sent un embarras dans la narine droite qui est oc-  
 » casionné par un tubercule situé à l'entrée; nous  
 » avons trouvé un léger gonflement à l'articulation  
 » du coude gauche, de même qu'au péronné du  
 » même côté; il sent quelques douleurs à la tête,  
 » au coude du bras gauche, & à la jambe du même  
 » côté ».

On a oublié d'ajouter *que le malade ne dormoit* Additions  
*pas depuis long-temps.* à faire au  
 Procès-ver-  
 bal.

Ce malade, après avoir pris neuf bains & avoir  
 été purgé, a commencé les lavemens le 25 Août.  
 Le cinquieme jour de leur usage, les douleurs à l'ar-  
 tication du coude & du péronné ont été fort di-  
 minuées. Le premier Septembre, la pustule du four-  
 cil a commencé à se dessécher, le 8, le malade com-  
 mença à bien dormir la nuit, ce qu'il ne faisoit pas  
 auparavant.

Le 12, il a déclaré n'avoir plus mal à la tête, ni à  
 aucune autre partie du corps.

Le 15, il lui est survenu un gonflement léger, &  
 un peu douloureux, à la paupiere supérieure de l'œil  
 gauche du côté de la pustule, qui ne s'est dissipé que  
 le 26.

Le premier Octobre, la pustule ou tubercule du  
 nez a paru s'étendre & s'enflammer; le 12 elle a  
 suppuré considérablement. Depuis ce temps elle a di-  
 minué de jour en jour, & elle étoit presque réduite  
 à rien quand le malade est sorti de l'hôpital.

Jugement  
du Méde-  
cin.

30 NOUVELLES OBSERVATIONS  
M. le Medecin a oublié, ou n'a pas jugé à pro-  
pos de prononcer sur ce malade.

Nouvelle  
visite de ce  
malade.

Cet homme est retourné dans son pays parfaite-  
ment guéri, & des affaires lui ayant fait faire un  
voyage à Paris dans le courant du mois de Février  
dernier, il est venu me voir pour me renouveler  
sa reconnoissance. Je l'ai fait visiter alors par M.  
Didier, Maître en Chirurgie, qui a jugé qu'il étoit  
en effet absolument guéri. Voyez son certificat n<sup>o</sup>. 3.

### QUATRIEME MALADE.

Procès-  
verbal de la  
Pitié.

« *Nicolas Bargi*, âgé de vingt-quatre ans, natif  
» de Saint-Pierre, Evêché de Coutances, nous a dit  
» avoir eu, dans le mois de Janvier dernier, deux  
» chancres, une gonorrhée & un poulain; il prit  
» de la tisanne & des bols; l'écoulement fut arrêté  
» au bout de trois semaines, le poulain suppura,  
» les chancres disparurent par l'usage des stiptiques.  
» Il a depuis deux mois le corps couvert de galle,  
» & depuis quatre ou cinq jours une ophtalmie; il  
» sent une légère douleur au coude droit ».

Après avoir été purgé & pris neuf bains, ce ma-  
lade a commencé à prendre les lavemens le 25 Août  
1769.

Le 28, la douleur du coude étoit déjà dissipée.

Pendant l'usage des lavemens, qui a duré jusqu'au  
31 Octobre, il a été frotté avec du soufre; on lui  
a appliqué les vésicatoires, & on lui a fait faire  
usage d'un colire avec les eaux de guimauve, de  
sureau, & le sel de saturene; il a été purgé deux  
fois.

Les lavemens ne lui ont occasionné aucune espece  
d'incommodité pendant leur usage. Les urines ont  
coulé très-abondamment: enfin, il est forti parfai-  
tement guéri de sa galle, de son ophtalmie & de  
ses douleurs.

M. le Medecin a écrit ce qui suit sur le Journal.

*Le Malade nous a dit que plus de deux ans avant qu'il ait habité avec des femmes, il avoit eu mal aux yeux pendant quinze mois, pendant lequel temps il a été trois mois sans voir clair.*

Jugement  
du Méde-  
cin.

*Traité par les lavemens, le soufre & les vessicatoires, la galle a disparu ainsi que l'ophtalmie.*

Cette remarque de M. le Medecin fait l'éloge le plus complet des lavemens; par-là il est démontré que si cette maladie étoit vénérienne, ils ont suffi pour la guérir, & que si elle ne l'étoit pas, ils ont eu une action précise sur le vice primitif qui occasionnoit l'ophtalmie, & la galle, qu'ils ont également détruits.

### CINQUIEME MALADE.

« *Etienne de Couy, âgé de quarante-un ans, natif de Fontenoi-le-Louvre, Diocèse de Paris, nous a dit avoir eu, il y a seize ans, une gonorrhée qui n'a coulé que trois semaines: dans le mois de Mars dernier, il lui est survenu à la suite d'une maladie un ulcere considérable à la gorge, qui lui a rongé la luette & le voile du palais; depuis quelque temps cet ulcere ne paroît pas faire de progrès: ce malade a contracté la galle dans les bains.* »

Procès-  
verbal de la  
Pitié.

*On a encore omis de mettre que ce malade avoit des douleurs dans les oreilles, que le mouvement de la machoire étoit très-géné, & qu'il avoit une salivation considérable, vraisemblablement occasionnée par l'irritation du chancre de la gorge, auquel on a donné le nom simple d'ulcere.*

Additions  
à faire au  
Procès-ver-  
bal.

Après avoir pris neuf bains, ce malade a commencé à prendre les lavemens le 25 Août.

Dès le 30, le mouvement de la machoire paroisoit plus libre, la salivation étoit diminuée, ainsi que les douleurs d'oreille; enfin le chancre de la gorge & ses symptomes effrayants, ont été guéris radicalement dans l'espace d'un mois, & le malade est

forti quelques jours après, jouissant d'une parfaite santé.

Jugement  
du Méde-  
cin.

M. le Medecin s'est contenté de prononcer, & d'écrire sur le journal, que l'ulcere à la gorge étoit disparu.

Mais un ulcere considérable à la gorge, qui a rongé la luette & le voile du palais, ne peut disparaître sans que les derniers accidens, qui en étoient le produit, n'ayent aussi disparus, & sans la destruction totale de la cause premiere de cette affreuse maladie; cette cure méritoit sans doute un éloge un peu plus étendu.

### SIXIEME MALADE.

Procès-  
verbal de la  
Pitié.

« Simon Sautier, âgé de 28 ans, natif de Verfail-  
les, nous a dit avoir eu, dans le mois de Décem-  
bre dernier, des chancres & un phymosis: il a ac-  
tuellement un engorgement assez considérable aux  
glandes maxillaires & parotides du côté gauche,  
la peau au-dessus s'est ulcérée en deux endroits, il  
a deux pustules ulcérées proche l'oreille droite, &  
du même côté une glande engorgée; il a beau-  
coup de taches purpurines, sur-tout au cuisses,  
aux fesses & au dos; il ressent des douleurs à la  
partie inférieure de la jambe gauche. »

Additions  
à faire au  
Procès-ver-  
bal,

*L'engorgement énorme des glandes du col paroïssoit plutôt appartenir à un vice écrouelleux que vénérien, à moins que ces deux vices ne fussent combinés ensemble, ce qui ne pouvoit que rendre cette maladie plus compliquée, & plus difficile à guérir; l'engorgement des glandes étoit si prodigieux, & défiguroit tellement ce malade, qu'il avoit à peine la forme humaine.*

Après avoir été purgé & pris neuf bains, il a commencé l'usage des lavemens le 25 Août 1769.

Les douleurs de la jambe ont bientôt cessé; quelques-unes des glandes engorgées se sont abcédées &

ont

ont un peu suppuré. Le 17 Septembre, l'engorgement du côté gauche étoit diminué des trois quarts; enfin, toutes ces glandes énormes se font insensiblement fondues, au point qu'il n'en restoit ( si l'on peut se servir de ce terme ) que le noyau : ces foibles restes paroissent tenir quelque chose des humeurs froides. Je pensai dès-lors qu'il étoit très-possible, vu leur état actuel, qu'elles cedassent au seul régime, à la bonne nourriture, & au changement d'air.

M. le Médecin prononça & écrivit à la suite du Procès-verbal, *que les glandes maxillaires & parotides du côté gauche étoient considérablement diminuées; qu'il subsistoit encore une pustule ulcérée du côté droit, & que les taches des cuisses & des jambes étoient applaties.*

Jugement  
du Médecin.

Mais ce jugement a précédé de près d'un mois la sortie de ce malade, ainsi il n'est pas étonnant qu'il ne soit pas plus satisfaisant. Tous les Praticiens savent le progrès rapide & successif que fait la guérison d'une maladie vénérienne vers sa fin, quand le mercure a pénétré les parties engorgées & obstruées, & que la résolution s'opere; cet effet se faisoit journellement remarquer chez ce malade, & l'on voyoit à vue d'œil les glandes diminuer jusqu'à ce qu'elles furent réduites au point que j'ai remarqué.

Ce que j'avois même prévu de l'abolition totale des petits restes glanduleux qui n'avoient pas encore été fondus, se vérifia; au bout de six mois, tout fut dans un état de résolution parfaite, & il n'y paroist plus aucune glande. Le malade vint m'annoncer lui-même cet heureux succès; je le menai aussitôt chez M. le Médecin pour le prier de vérifier le fait; mais il ne voulut pas se prêter au moindre examen, ni entrer dans le plus petit détail de cet heureux événement, disant, que c'étoit une affaire finie & décidée; je conduisis alors

sur le champ ce malade chez M. Poissonnier Desperrières, lequel, conjointement avec M. Sue, l'interrogea, l'examina, & le déclara parfaitement guéri de la plus cruelle & de la plus compliquée maladie; voyez leur délibéré, n°. 1, article Simon Sautier.

## S E P T I E M E M A L A D E.

Procès-  
verbal de la  
Pitié.

« Julien Brunet, âgé de vingt-quatre ans, a un  
» poulain fort dur à l'aine droite, & un chancre sur  
» le prépuce ».

Après avoir pris huit bains pour toutes préparations, ce malade fut mis à l'usage des lavemens le 25 Août 1769 : pendant son traitement il n'en a pas ressenti la moindre incommodité.

Vers le vingt-cinquième jour de l'usage des lavemens, le chancre qui étoit assez considérable, s'est cicatrisé, le poulain qui étoit d'une dureté presque squirreuse, étoit aux trois quarts dissipé; ce qui en restoit étoit fort amolli. On n'ignore pas cependant combien ces sortes de tumeurs sont difficiles à guérir; celle ci se fondit insensiblement, & quand ce malade sortit de la Pitié, il en restoit à peine la grosseur d'une amande qu'on abandonna au temps & à la nature.

Jugement  
du Méde-  
cin.

M. le Médecin qui jugea définitivement son état environ un mois avant sa sortie, avoit décidé que le chancre étoit dissipé, & que le poulain étoit diminué considérablement.

Trois semaines plus tard, il auroit eu la satisfaction de voir & d'avouer qu'il étoit presque réduit à rien, & que ce qui en restoit n'étoit plus vénérien.

J'en fus encore plus convaincu à la première visite que me fit ce malade; car je vis clairement que tout étoit absolument dissipé.

Pour me justifier jusques sur les récidives, j'ai sommé depuis ce malade de me faire un détail de sa situation : on verra par sa lettre, n°. 4,

qu'il n'a jamais joui d'une meilleure santé, & qu'il n'a pas eu le plus léger ressentiment de sa maladie; cette lettre est du 28 Février 1771, près d'un an & demi après la cure; de pareilles guérisons ne sont point équivoques.

### HUITIEME MALADE.

« Catherine Picault, âgée de dix-neuf ans, native de Muré en Picardie, a eu, il y a vingt mois, des chan- cres & des pustules à la partie, qui ont disparu par les seuls topiques. Elle avoit dans le même temps un écoulement qui subsiste encore, & nous lui avons trouvé la mamelle droite engorgée avec deux ou trois petits ulcères superficiels, une tumeur lymphatique à la région de l'estomac, quelques petites crêtes au fondement: elle sent quelques douleurs dans les membres ».

Procès-verbal de la Pitié.

*Il faut ajouter à ce détail que cette fille n'avoit plus ses règles depuis quinze mois.*

Additions à faire au Procès-verbal.

Après avoir pris neuf bains, elle fut mise à l'usage des lavemens le 25 Août 1769, & dès le cinquième jour une petite crête tomba d'elle-même; les autres n'ont totalement disparu qu'au bout d'un mois de traitement. Le 4 Septembre ses douleurs étoient dissipées; le 17 les ulcérations de la mamelle étoient entièrement cicatrisées, & l'engorgement diminué de moitié. Enfin le 10 Octobre l'engorgement de la mamelle étoit entièrement dissipé, & elle avoit repris sa forme naturelle.

Les règles avoient commencé à reparoître dès le 3 Octobre, & elle est sortie le 17 du même mois parfaitement guérie. L'écoulement n'existoit plus depuis plusieurs jours, & la tumeur lymphatique étoit dissipée à un petit gonflement près, qui en étoit comme la suite. Elle n'a eu pendant son traitement aucun accident, à l'exception de quelques douleurs au ventre qu'elle a ressenties le 14 Septembre, & qui n'ont pas duré.

Jugement  
du Médecin.  
M. le Médecin a prononcé laconiquement, & a écrit sur le journal, que *tout étoit disparu, à l'exception de la tumeur lymphatique, qui n'étoit pas totalement dissipée.*

Outre que ce jugement a devancé de sept jours la sortie de cette malade, pendant lequel temps la résolution de cette tumeur a fait encore des progrès, c'est que cette tumeur étoit, pour ainsi dire, étrangère à la maladie vénérienne, & qu'elle n'en faisoit pas partie; c'est pourquoi elle a résisté plus long-temps à l'action du remède, tandis que les autres symptomes, d'un caractère vénérien, bien décidé & reconnu, ont été promptement guéris. C'est donc un surcroit de qualité qu'on ne peut méconnoître dans les lavemens, d'avoir diminué, & presque totalement détruit cette tumeur qui ne paroissoit pas devoir être de leur compétence. C'est sur-quoi il faut sur-tout consulter l'examen qu'en ont fait Messieurs Poissonnier Desperrières & Sue, à l'article Catherine Picault de leur délibéré N<sup>o</sup>. 1.

## NEUVIEME MALADE.

Procès-  
verbal de  
la Pitié.

« *Henriette le Roi*, âgée de dix-sept ans, de Melun, a depuis six mois des pustules aux grandes levres & aux environs de l'anüs : elle sent des douleurs à la cuisse droite, & elle a un écoulement ».

Additions  
à faire au  
procès-verbal.

*On a oublié d'ajouter que les pustules étoient en très-grand nombre, & rendoient beaucoup de sérosité.*

Après avoir été saignée & avoir pris neuf bains, cette malade commença les lavemens anti-vénériens le 25 Août 1769, dès le cinquième jour de leur usage la douleur à la cuisse étoit diminuée, quatre jours après elle étoit totalement dissipée.

L'écoulement n'est cessé que le 3 Octobre, alors les pustules étoient considérablement diminuées, & la plupart guéries.

Quinze jours après elles le furent totalement, &

les regles qui étoient supprimées parurent, & soulagerent beaucoup la malade. Enfin elle a cessé les lavemens le 30 Octobre, & elle est sortie parfaitement guérie, & jouissant d'une bonne santé.

Pendant son traitement elle a ressenti quelques douleurs d'estomac, auxquelles elle nous a dit être sujette de tout temps; elle a aussi éprouvé quelques accès de passion hystérique; alors elle étoit dégoûtée & la fièvre s'étoit mise de la partie; mais une saignée & une purgation ont détruit ces accidens qui n'ont plus reparus.

C'est la seule, avec Marie-Jeanne Cornu, de ceux qui ont été traités à la Pitié par les lavemens qui ait éprouvé un accès de fièvre de très-peu de durée.

M. le Médecin de la Pitié s'est contenté de prononcer avec son laconisme ordinaire *que les symptomes de la maladie étoient disparus.*

Jugement  
du Médecin.

Il ne faut pas chicaner sur les termes, mais la marque la plus certaine & la plus consolante d'une guérison est la disparition totale des symptomes qui constituoient la maladie, tout le monde sera d'accord, je pense, sur ce point.

## DIXIEME MALADE.

« *Jeanne-Marie Desfrateaux, âgé de 26 ans, native de S. Lambert, a depuis huit mois un poulain qui est ulcéré* ».

Procès-verbal de la Pitié.

*Il auroit fallu ajouter que le poulain étoit très-douloureux, que le pus qui en découloit étoit de la plus mauvaise qualité, qu'il étoit âcre & rongéant, que les bords de la plaie étoient durs & calleux, enfin que depuis cinq mois cette femme éprouvoit une suppression totale de ses regles, ce qui réuni, forme une maladie plus grave & moins simple qu'on n'avoit voulu la désigner.*

Additions à faire au Procès-verbal.

Après avoir été saignée & purgée, & pris neuf

bains, cette malade commença l'usage de mes lavemens le 25 Août 1769.

Les quinze premiers jours ils produisirent une ample évacuation d'urine; le 9 Septembre les gencives furent gonflées; une simple purgation suffit pour remédier à cet accident.

Le 20 Septembre les règles parurent & soulagerent beaucoup la malade.

Le 25 Septembre il parut à la partie supérieure & interne de la cuisse gauche, au-dessous du poulain, un bouton qui s'ulcéra, qui s'étendit insensiblement, & qui parvint à égaler la circonférence d'une pièce de vingt-quatre sols; cet ulcère qui est devenu malin, provenoit du pus âcre & corrosif du poulain qui avoit coulé, & s'étoit arrêté sur cette partie.

Le 28 Septembre la malade ressentit quelques douleurs dans le bas-ventre, qu'un lavement simple suffit pour calmer.

Cependant les bords calleux du poulain s'étoient fondus, la suppuration étoit devenue douce & louable; enfin ce n'étoit plus qu'une plaie simple, qui diminueoit de jour en jour: elle fut totalement & parfaitement cicatrisée sur la fin du mois de Novembre.

Les bords du bouton ulcéré dont on vient de faire mention, étant durs & calleux, on fût obligé de les couper. On y appliqua les caustiques aussi inutilement. Cet ulcère rebelle diminua cependant sensiblement de grandeur, mais il ne pût jamais être parfaitement guéri à l'hôpital de la Pitié; c'est pourquoi on renvoya cette malade dès les premiers jours de Janvier 1770, dans l'espérance que le changement d'air & des alimens doux, opéreroient plus d'effet que tous les remèdes possibles.

M. le Médecin qui vit cette malade pour la dernière fois le 20 Octobre, la jugea d'après l'examen qu'il en fit dans cet instant, & décida que le pou-

lain n'étoit pas entièrement cicatrisé, & que le chancre survenu au-dessous du poulain subsistoit encore.

Jugement  
du Médecin.

Comme cette malade est restée encore à l'hôpital de la Pitié plus de deux mois après cet arrêt, n'est-il pas étonnant que M. le Médecin ne se soit pas soucié de venir vérifier son premier jugement ? S'il l'avoit fait, il auroit vû que dès le mois de Novembre le poulain étoit parfaitement cicatrisé, & qu'avant de sortir de l'Hôpital, l'ulcere de la cuisse étoit considérablement diminué; l'usage du lait & d'alimens analogues a suffi pour achever & compléter cette guérison, qui est beaucoup plus importante qu'on n'a voulu le persuader.

J'ai présenté cette malade, le 15 Mai 1770, à M. Didier, & ensuite à M. Baseilhac, tous deux Maîtres en Chirurgie, qui après l'avoir visitée, la jugerent, & la déclarerent radicalement guérie. Voyez leurs attestations N<sup>o</sup>. 5.

Je l'aurois également présentée à M. le Médecin de la Pitié, pour vérifier cette guérison; mais j'étois rebuté de la constance de ses refus à visiter les autres malades que je lui avois amenés, & selon toute apparence j'en aurois éprouvé un pareil pour celle-ci.

Cette fille qui étoit retournée dans le Brabant sa patrie, & qui est de retour depuis six mois à Paris, m'étant depuis peu venue voir, je m'assurai par une visite exacte de la solidité de sa guérison, & je ne pus me refuser au plaisir de la faire constater chez M. le Commissaire Hugues, par une déclaration de sa part, qui contenoit le détail de ses premiers accidens, l'histoire de son traitement & son état actuel, qui est on ne peut pas plus satisfaisant. Cette déclaration est du 9 Mars 1771, voyez la piece N<sup>o</sup>. 6.

Rien peut-il mieux assurer une guérison, & la sûreté d'une guérison que des examens & des aveux aussi concluans ? Qu'on les rapproche du jugement laconique & précipité de M. le Médecin de la Pitié,

ONZIEME MALADE.

Procès-  
verbal de  
la Pitié.

« *Gabrielle Germain*, âgée de vingt-sept ans, native d'Angers, a un ulcère dans le vagin : elle nous a dit l'avoir depuis trois ans, & sentir des douleurs dans les bras & dans les jambes : elle a plusieurs petits condilômes sur des replis hémorroïdaux, & nous nous sommes aperçus que l'ulcère du vagin pénètre dans le rectum, une partie des lavemens s'échappant par la vulve ».

Additions  
à faire au  
Procès-verbal.

*On a oublié d'ajouter qu'elle avoit une dartre sur la mamelle droite.*

Après avoir pris neuf bains, cette malade fut mise à l'usage de mes lavemens le 25 Août 1769.

Dès le troisième jour de leur usage, il survint un dévoiement avec dégoût ; mais un lavement émollient & une purgation suffirent pour arrêter le dévoiement, & rétablir l'appétit.

Le 11 Septembre il survint un gonflement aux gencives, qui le 14 fut suivi d'une salivation assez légère.

Le gonflement se communiqua à la joue droite, & on aperçut une ulcération près l'articulation de la mâchoire. Deux purgations & un gargarisme simples calmerent ces accidens, qui disparurent totalement le 21 Septembre.

Vers la fin de Septembre les lavemens ont cessé de couler par la vulve, l'ulcère de communication étant parfaitement cicatrisé. Quelque temps auparavant les condilômes étoient tombés d'eux-mêmes, les douleurs étoient dissipées, & la dartre au sein étoit guérie sans topiques ; mais l'ulcère du vagin subsistoit encore, quoique les bords calleux fussent entièrement fondus. Enfin cet ulcère se dessécha, se cicatrisa ; mais la cicatrice sembloit avoir conservé

quelque dureté, & même quelque rugosité, ce qui n'empêchoit pas qu'elle ne fût solide.

Cette cure étonnante, qui seule devoit suffire pour établir la réputation du remède qui l'a opérée, n'a été vraiment parfaite & complète que les premiers jours de Décembre.

Il n'est pas étonnant que M. le Médecin, qui a cessé de voir cette malade dès le 20 Octobre, ait prononcé & écrit qu'alors *l'ulcere du vagin subsistoit encore avec des bords calleux, quoique la communication de la vulve avec le rectum n'existât plus.*

Jugement  
du Médecin.

On voit que pour rectifier ce jugement précoce, pour le rendre plus vrai & concluant, il ne falloit que suivre cette maladie jusqu'à sa fin; elle étoit assez grave & assez intéressante pour mériter un examen plus suivi.

Comme cette fille avoit beaucoup de penchant pour le libertinage, elle fut à peine guérie qu'elle se livra à son premier commerce, & je la perdis de vue. Mais l'ayant trouvée depuis peu de temps, je voulus vérifier la solidité des cicatrices des deux ulcères pour lesquels je l'avois traitée, dont l'un à la vulve, & l'autre avoit rongé la cloison qui sépare le rectum d'avec la vulve; ces cicatrices étoient restées dans toute leur intégrité. C'est pourquoi je sommai cette fille de venir chez M. le Commissaire Hugues, pour y faire sa déclaration de l'état où elle étoit avant d'entrer à l'Hôpital de la Pitié, du traitement qu'on lui avoit fait subir, & de sa situation lors de sa sortie de cet Hôpital, ce qu'elle exécuta aussi-tôt. Voyez sa déclaration légale, n°. 7, article *Gabrielle Germain.*

## DOUZIEME MALADE.

« Marie Pornin, âgé de 32 ans, native d'Orléans, a eu des chancres, il y a onze mois, qui ont disparu: nous lui avons trouvé des poireaux &

Procès-  
verbal de  
la Pitié.

22 NOUVELLES OBSERVATIONS  
» des crêtes aux environs de l'anús ; elle sent des  
» douleurs aux extrémités ».

Après avoir pris neuf bains , elle fut mise à l'usage des lavemens anti-vénéériens le 6 Septembre 1769 : on ne put les employer plutôt , parce que cette malade avoit un dévoiement assez considérable avec des douleurs de colique , ses déjections étoient même glaireuses & sanguinolentes ; mais une prise d'ypecacuana , deux purgations avec la manne & le catholicon double , & quelques prises de diascordium calmerent ces accidens , & le dévoiement fut guéri.

Le 13 Septembre les douleurs que la malade ressentoit aux extrémités cessèrent totalement.

Au commencement d'Octobre les poireaux & les crêtes commencerent à tomber d'eux-mêmes ; il n'en existoit plus aucuns quand elle est sortie le 21 Novembre.

Ce que M. le Médecin écrivit sur cette maladie le 20 Octobre , se ressent de la précipitation de son jugement.

Jugement  
du Médecin.

*Les poireaux & les crêtes , dit-il , sont presque dissipés , aussi-bien que les douleurs ; il y a cependant encore une légère excoriation à la marge de l'anús.*

Il est probable qu'en effet les choses étoient dans cet état le 20 Octobre ; mais un mois de traitement de plus a suffi pour consolider la guérison.

Le lendemain de la sortie de cette malade , je la fis visiter par M. Didier , Maître en Chirurgie , qui la jugea parfaitement guérie ; M. Baseilhac , qui la vit ensuite , confirma ce jugement. Voyez leur Certificat , n<sup>o</sup>. 8.

Pour m'assurer que ces accidens étoient disparus pour toujours , je visitai cette malade le 3 Mars 1771 , & je ne trouvai chez elle rien qui n'annonçât la plus parfaite santé. C'est pourquoi je l'invitai à venir chez M. le Commissaire Hugues , pour y faire la déclaration de son état lors de son entrée à la

Pitié, du traitement qu'elle y avoit subi, de sa situation lors de sa sortie, & de la persévérance de sa bonne santé. Voyez la pièce n<sup>o</sup>. 7, article *Marie Pornin femme Pelet*.

### TREIZIEME MALADE.

« *Marie-Jeanne Cornu*, âgée de 18 ans, a beau-  
 » coup de petits poireaux & des pustules aux envi-  
 » rons de l'anus, & une glande engorgée à l'aine  
 » droite ».

Procès-  
 verbal de  
 la Pitié.

Cette fille qui ser voit les malades à la Pitié, fut traitée en même-temps qu'eux, mais on ne lui fit aucune préparation; elle commença donc à prendre les lavemens le 25 Août 1769.

Pendant les cinq premiers jours elle éprouva deux indigestions, qu'un peu de diette & une purgation dissipèrent. Le 17 Septembre elle eut un accès de fièvre.

Le 18 du même mois les pustules étoient guéries. Quelque temps après la tumeur de l'aine fut dissipée.

Les poireaux tomboient insensiblement, & quand elle est sortie de l'Hôpital le 8 Novembre, il n'en existoit plus aucuns, & elle étoit parfaitement guérie.

M. le Médecin n'auroit pu se refuser à l'évidence de cette guérison s'il avoit eu la patience d'attendre ce temps, comme il le devoit, pour prononcer. Mais ne l'ayant pas vue depuis le 20 Octobre, & l'ayant jugée ce jour-là, il n'est pas étonnant qu'en avouant que *la glande de l'aine étoit dissipée, & qu'un grand nombre de poireaux étoient tombés d'eux-mêmes*, il ait ajouté que *plusieurs petits subsistoient encore*.

Jugement  
 du Médecin.

S'il avoit poussé son examen un peu plus loin, il auroit eu la satisfaction de les voir tous détruits, & son jugement auroit été plus solide, & plus réfléchi.

Je n'ai pu vérifier depuis l'état de cette fille, qui, aussi-tôt qu'elle fut guérie, partit pour retourner en

son pays : mais alors sa guérison étoit solidement établie.

Ceux qui liront avec attention & sans prévention le détail dans lequel j'ai été obligé d'entrer au sujet des malades de la Pitié, conviendront aisément que le Médecin & le Chirurgien Major de cet Hôpital, étoient bien éloignés de vouloir favoriser ma méthode : non contents d'affoiblir l'exposé des maladies, & d'en retrancher toujours la partie la plus importante & la plus grave, ils ont encore, par une précipitation impardonnable, porté leur jugement décisif sur l'état des malades, avant même qu'ils aient fini leur remède; de sorte que le jugement a toujours devancé de quinze, vingt & trente jours au moins la sortie de ces malades. Il est cependant établi par l'usage, autant que par la justice, d'attendre l'effet d'un remède avant de prononcer sur son efficacité.

Cette précaution est encore plus indispensable pour les maladies vénériennes que pour toute autre; car personne n'ignore qu'il arrive quelquefois que le traitement fini, & la totalité du remède employé, il reste encore des symptômes de la maladie qui paroissent lui avoir échappés : mais les personnes qui sont accoutumées à faire habituellement ces sortes d'examens, & qui n'y ont d'autre intérêt que celui de la vérité, se gardent bien de décider pour cela que la maladie n'est pas guérie; ils sçavent que l'action du mercure n'est pas seulement momentanée, mais qu'elle se propage souvent long-temps par-delà le traitement, ce qui souvent est nécessaire pour compléter & assurer la cure.

D'ailleurs, il est des accidens qui, abstraction faite de cette propriété mercurielle reconnue, se guérissent d'eux-mêmes, & par le seul régime. C'est ce qui est arrivé à quelques-uns des malades que ces Messieurs n'ont pas déclaré guéris, qui l'étoient cependant, ou qui le sont devenus sans l'usage d'aucun

remede, & qui ont paru tels aux personnes qui les ont visités.

Ce qui serviroit encore à confirmer cette vérité, si elle en avoit besoin ; c'est que quelques-uns des malades traités à Metz ont éprouvé ce retard de guérison : mais le Médecin & le Chirurgien Major de l'Hôpital de cette Ville, moins impatiens & consommés dans l'art de traiter ces maladies, ne s'y sont pas mépris ; ils ont gardé encore quelque temps ces malades, & sans leur donner un seul atome de mercure, ils ont eu la satisfaction de les voir guérir insensiblement & radicalement. Il n'y a guere que le troisieme malade de ceux de la Pitié, nommé *Claude Girard*, & la dixieme, nommée *Jeanne-Marie Desrateaux*, qui auroient eu besoin de cette indulgence ; car tous les autres sont fortis absolument guéris.

Si le Médecin & le Chirurgien Major de la Pitié, ont cru n'être pas obligés à suivre exactement jusqu'à la fin de leur traitement, les malades qui leur avoient été confiés, ils n'ont pu conséquemment prononcer légalement sur leur guérison ; si le Médecin n'a pas même voulu voir ceux que je lui ai présentés depuis, si le Chirurgien-Major a refusé constamment de les examiner ; peut-on conclure de cette conduite, de cette obstination, & de la persévérance de ces refus, que mon remede avoit été sans action, ou qu'il en avoit produit de mauvaises ? Ne doit-on pas conclure au contraire qu'il avoit parfaitement réussi, comme il est aisé de le vérifier.

C'est cependant d'après le tableau informe & le jugement précipité des malades traités à la Pitié, que M. Gardane a sans doute eu le talent de se faire communiquer, qu'il ne cesse de publier & de faire imprimer dans les Journaux qui lui sont dévoués, & dont il est le Censeur, ou l'approbation de son Mémoire, ou un Extrait des prétendus mauvais succès de mon remede. Cette maniere de faire circuler

son éloge & ses erreurs, & de se faire prôner comme l'Auteur de la Méthode du Sublimé, manque de délicatesse & de vérité, & M. Gardane n'ignore pas qu'il est le dernier venu dans cette carrière, & qu'il n'a fait que glaner après les autres; mais il est des gens qui ne veulent qu'écrire, & qui quand ils ont imité & copié servilement leurs devanciers, se croient des personnages; il faut laisser à chacun son erreur; celle-là au moins n'est que ridicule. On perd néanmoins toute retenue, quand on voit l'affectation de M. Gardane à faire imprimer que sa Méthode consiste à faire avaler matin & soir, une cuillerée de solution de sublimé dans du lait, qui fait alors la nourriture des malades, sans gêne, sans apprêts, sans dépense, sans témoins; ce traitement, ajoute-t-il, est beaucoup plus court, & avec un écu de solution on guérit le mal le plus opiniâtre, tandis que pour la seule liqueur fondamentale des lavemens, il en coûte au moins douze livres (a). Voilà donc M. Gardane qui se fait annoncer au rabais; mais n'est-il pas risible d'entendre appeler la méthode de guérir par le sublimé, la Méthode de M. Gardane; de la voir annoncer comme telle dans un Journal qu'il a censuré lui-même, tandis que cette Méthode existe depuis long-temps, & qu'elle jouissoit déjà de la plus grande réputation à l'armée dès les premières campagnes de la guerre dernière; & qu'alors M. Gardane n'étoit pas même encore Médecin. Cette envie de tout s'approprier est un peu trop forte, elle désigne le goût particulier & la passion de notre critique. Je lui passe l'affectation de mettre en opposition le prix de son remède avec celui du mien; mais je le prie d'observer, que la décoction nécessaire pour recevoir la liqueur fondamentale de mes lavemens,

---

(a) Journal de l'Agriculture & du Commerce, Février 1771, page 155.

ne fait pas un objet de trente sols pour tout le traitement, qui n'exige aucune tisanne, aucun autre remède, ni un régime plus particulier. Le lait pour toute nourriture que M. Gardane propose pendant l'usage du sublimé, ne laisse pas d'être couteux à Paris, & je doute qu'un ouvrier qui fatigue, puisse se contenter de ce seul aliment. Les graines farineuses cuites sans apprêt, n'auroient-elles pas tous les avantages du lait, sans en avoir les inconvéniens ?

Quant au prix de mon remède, il paroît que M. Gardane n'est pas suffisamment instruit : je le vends aux gens riches, je le cede à prix courant à ceux qui n'ont qu'une fortune médiocre, & je le donne *gratis* aux pauvres, sans même exiger d'eux la preuve toujours humiliante de leur pauvreté : voilà la conduite que je tiens depuis que j'ai trouvé cette nouvelle méthode de guérir; elle doit rassurer le public contre le calcul artificieux dicté par la jalousie, & la rivalité de M. Gardane.

## CHAPITRE V.

*Observations faites par ordre du Ministre à l'Hôpital militaire de Metz, pour constater les effets des Lavemens anti-vénériens.*

**E**N conséquence des ordres du Ministre, pour faire des essais de mon remède à l'Hôpital militaire de Metz, j'ai eu l'honneur d'adresser à M. de Calonne Intendant des trois Evêchés, deux caisses de liqueur fondamentale des lavemens anti-vénériens.

Le premier Médecin & le Chirurgien Major de cet Hôpital, ont exécuté ponctuellement les ordres qui leur avoient été donnés; ils ont tenu un état

48 NOUVELLES OBSERVATIONS  
journalier de l'effet de ce remede; ils en ont estimé  
les avantages & les plus petits inconvéniens; &  
d'après le succès & l'expérience la moins équivoque,  
ils ont prononcé légalement sur la confiance qu'il  
mérite. Je vais rapporter les Procès-verbaux tels  
qu'on me les a envoyés; on y trouvera un Extrait  
succint de la maladie & de son issue: (a) ils sont  
tous signés par le premier Médecin & le Chirurgien  
Major, & collationnés par le Commissaire  
Provincial & Ordonnateur des guerres; ils réunissent  
conséquemment les caracteres de vérité & d'authen-  
ticité les moins équivoques.

*PREMIER PROCÈS-VERBAL*  
*servant à constater l'effet des lavemens anti-*  
*vénériens du sieur Royer, sur quarante-six*  
*malades qui en ont fait l'épreuve.*

« Ce jourd'hui cinquieme jour du mois d'Avril  
» mil sept cent soixante-dix, Nous, premier Méde-  
» cin & Chirurgien Major de l'Hôpital Militaire  
» de Metz, en conséquence de la communica-  
» tion qui nous a été donnée le six Janvier dernier,  
» par M. Ferrand, Commissaire Provincial & Or-  
» donnateur des guerres, chargé de la police du même  
» Hôpital, de la lettre écrite par Monseigneur le  
» Duc de Choiseul à M. l'Intendant de cette Pro-  
» vince, le seize Décembre dernier, avons fait suc-  
» cessivement & à mesure qu'il s'est présenté des ma-  
» lades, l'épreuve des lavemens anti-vénériens du  
» sieur Royer Chirurgien à Paris, sur le nombre  
» de quarante-six soldats ou cavaliers des différens  
» Régimens qui tiennent garnison dans cette place,  
» attaqués de divers symptomes de la maladie vé-  
» nérienne. Après avoir donné la plus scrupuleuse

---

(a) Le Journal détaillé de ces maladies est resté entre les  
mains du Chirurgien Major.

» attention aux différens effets du susdit remede,  
 » ainsi qu'il conste par le Journal exact dont l'Extrait  
 » est joint & annexé au présent Procès-verbal ;  
 » nous avons observé premierement, que ce re-  
 » mede que nous avons administré sous les yeux de  
 » mondit sieur Ferrand, loin de causer des accidens  
 » capables de lui faire donner l'exclusion, nous a  
 » paru agir d'une maniere douce, & qu'il peut être  
 » très-utile dans bien des circonstances où les autres  
 » méthodes seroient difficiles à pratiquer. Seconde-  
 » ment, qu'en général les symptomes ont cédé à  
 » l'usage de ce remede, aussi promptement que par  
 » toute autre méthode attentivement & scrupuleu-  
 » sement administrée. Troisiemement qu'ayant porté  
 » très-peu à la bouche, & les accidens du ventre  
 » n'ayant été en général que momentanés, les ma-  
 » lades ont pu continuer le régime propre à les en-  
 » tretenir en bon état, & qu'il n'a presque point né-  
 » cessité de convalescence, la plupart étant sortis de  
 » l'Hôpital, un, deux, ou trois jours après leur trai-  
 » tement.

» On observera au surplus, qu'il reste à l'Hôpital  
 » douze malades du nombre susdit, à la plupart  
 » desquels on a été obligé de faire des opérations,  
 » eu égard à des poireaux rebelles, phymosis, pou-  
 » lains dilacérés, schirreux &c. ; six de ces derniers  
 » ont pris le caractère chancreux & phagédénique, &  
 » seront vraisemblablement d'une cure longue & dif-  
 » ficile. Mais en rendant, autant qu'il est en nous,  
 » témoignage à la vérité, nous pouvons dire que  
 » nous croyons le virus extirpé, & que le mauvais  
 » caractère de ces ulceres est entretenu par toute  
 » autre cause, puisqu'on observe ces longueurs, &  
 » cette opiniâtreté dans la cure des poulains, par  
 » toute autre méthode, quelque quantité de mercure  
 » qu'on ait pu administrer.

» Nous certifions aussi, avoir employé & entiere-

» ment consommé, dans le traitement des quarante-  
 » six malades dénommés dans le Journal annexé au  
 » présent, la totalité des quatre cents petites bou-  
 » teilles de liqueur qui nous ont été remises le 9  
 » Janvier dernier; lesquelles n'ayant même pu suf-  
 » fire, pour achever le traitement de deux ou  
 » trois des derniers malades qui se sont présentés,  
 » nous avons été obligés de suppléer au défaut de  
 » la liqueur des lavemens, par les dragées du sieur  
 » Keyser, pour ne pas laisser les malades privés des  
 » secours urgens dont ils avoient besoin.

» De tout quoi, Nous Médecin & Chirurgien  
 » Major susdits, avons dressé le présent Procès-  
 » verbal en présence de M. Ferrand, Commissaire  
 » Provincial & Ordonnateur des guerres.

A Metz, les jour, mois & an que dessus.

*Signé*, BRUNYER, SAGET & FERRAND.

*Pour Copie*, FERRAND.

*SECONDE PROCÈS-VERBAL,*  
*ou vérification de l'état des malades qui ont*  
*pris les lavemens anti-vénériens du sieur*  
*Royer.*

« Ce jourd'hui neuf Avril mil sept cent soixante-dix,  
 » Nous, Commissaire Provincial & Ordonnateur des  
 » Guerres au département des trois Evêchés, chargé  
 » de la police de l'Hôpital Militaire de Metz, avons  
 » demandé l'assemblée des différens soldats & cava-  
 » liers de la garnison de cette place, qui ont été sou-  
 » mis à l'épreuve des lavemens anti-vénériens du  
 » sieur Royer, afin de constater le traitement & les  
 » changemens survenus dans l'état des malades, tels  
 » qu'ils ont été exactement suivis & observés jour par  
 » jour, ainsi qu'il est constaté par le Registre journalier  
 » annexé au Procès-verbal dressé le cinq du présent;

» & pour nous assurer d'une maniere constante &  
 » précise par la visite qui en sera faite en notre pré-  
 » sence, par les Médecin & Chirurgien Major de  
 » cet Hôpital, de la disparition des symptomes vé-  
 » nériens, & porter un jugement certain de l'état  
 » de ceux dont la cure pourroit traîner en longueur,  
 » ou présenter quelque doute, nous avons fait ap-  
 » peller & examiner en particulier en présence des  
 » Chirurgiens de leur Corps, les quarante-six sol-  
 » dats ci-après dénommés. Les Médecin & Chi-  
 » rurgiens susdits ont jugé qu'il y avoit lieu de  
 » faire à l'occasion de chacun d'eux, les observa-  
 » tions telles qu'elles sont détaillées dans l'état qui  
 » suit ».

S Ç A V O I R :

REGIMENS.	COMPAGNIES.	NOMS DES SOTDATS. <i>Dates de leur entrée &amp; de leur sortie.</i>	OBSERVATIONS.
Bearn.	<i>Mezieres.</i>	Franç. August. Cam- pion, entré le 7 Jan- vier, sorti le 10 Févr.	Les chancres qu'il avoit ont paru bien guéris.
Navarre.	<i>Verfet.</i>	Jean-Bapt. Grosjean, entré le 8 Janvier, sorti le 21 Février.	Il ne restoit plus aucuns symptomes des pustules à la verge & au scrotum, dont ce Soldat avoit été attaqué.
Bearn.	<i>Carabelle.</i>	Jean Birosse, dit S. Jean, entré le 9 Jan- vier, sorti le 15 Fé- vrier.	Il lui restoit un petit suin- tement d'une chaudepisse qu'il avoit eue; il assure n'a- voir pas vu de filles depuis sa sortie.
Navarre.	<i>Lieutenant-Co- lonelle.</i>	Jean de la Rue, en- tré le 9 Janvier, sorti le 10 Février.	Ce Soldat est dans le mé- me cas que le précédent, & fait les mêmes protestations.
Champa- gne.	<i>Jaldery.</i>	Jean-Martin, dit S. Joseph, entré le 9 Jan- vier, sorti le 14 Févr.	Parfaitement guéri de plusieurs chancres à la ver- ge.
Bearn.	<i>S. Sulpice.</i>	Nicol. le Dret dit Di- vertissant, entré le 15 Janv. sorti le 21 Fév.	Ce Soldat paroît égale- ment bien guéri des pustu- les qu'il avoit.

RÉGIMENS.	COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS. Dates de leur entrée & de leur sortie.	OBSERVATIONS.
Strasbourg, Artillerie.	Fontenay.	Jof. Denis dit Valenciennes, entré le 16 Janv. sorti le 16 Fév.	Il avoit une chaudepisse, & en paroît bien guéri.
Bearn.	Chassignole.	Jean Monnin dit la Sonne, entré le 17 Janv. sorti le 26 Fév.	Les pustules qu'il avoit ont disparu.
Conty, Cavalerie.	S. Aulaire.	Jean Moulin, entré le 21 Janvier, sorti le 20 Février.	Il étoit attaqué de chancres à la verge, qui sont bien cicatrisés.
Bearn.	Dianoux.	Louis Bataille, entré le 8 Janvier, sorti le 24 Février.	Il avoit des poireaux, qui n'ont plus reparu depuis sa sortie.
Idem.	Carabelle.	François Aubin, entré le 25 Janvier, sorti le 28 Février.	Il avoit un poulain & des chancres dont il ne reste que les cicatrices bien fermées.
Champagne.	La Neigerie.	Joseph Greizy dit Nancy, entré le 17 Janv. sorti le 28 Fév.	Bien guéri d'une chaudepisse.
Conty, Cavalerie.	S. Aulaire.	Claude Peolin, entré le 21 Janvier, sorti le 2 Mars.	Guéri d'un poulain ouvert à l'Hôpital, & de chancres.
Bearn.	Daigremont.	Franç. Didier dit la Tendresse, entré le 18 Janvier, sorti le 2 Mars.	Il avoit eu une chaudepisse, depuis la guérison de laquelle il est survenu un engorgement dans les glandes de l'aîne : la suppuration s'étant établie, on y a fait incision ; la plaie est prête à se cicatriser, sans avoir fait usage de mercure pour ce dernier objet.
Idem.	Idem.	Nicolas-Ch. la Riviere, entré le 9 Janvier, sorti le 2 Mars.	Il avoit une chaudepisse & des chancres, dont il est bien guéri.
Navarre.	Duston.	Augustin Lantier, entré le 29 Janvier, sorti le 2 Mars.	Bien guéri, il avoit eu des chancres.

RÉGIMENS.	COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS. <i>Dates de leur entrée &amp; de leur sortie.</i>	OBSERVATIONS.
Navarre.	<i>Bonne.</i>	Jos. Grandidier dit la Géroflée, entré le 29 Janv. sorti le 3 Mars.	Bien guéri : il avoit eu des chancres.
Idem.	<i>Meiruffe.</i>	François François, entré le 28 Janvier, sorti le 4 Mars.	Il avoit des excoriations chancreuses, dont il paroît bien guéri.
Bearn.	<i>Lustrac.</i>	Charles-Claude le Febvre, entré le 16 Janv. sorti le 6 Mars.	Il ne lui reste plus aucun symptome des pustules qu'il avoit au scrotum & à l'anus.
Idem.	<i>Flotte.</i>	Jacques Fauconnier, entré le 21 Janvier, sorti le 7 Mars.	Il avoit une quantité singuliere de poireaux qui avoient été extirpés, & dont quelques-uns ont reparu.
Idem.	<i>Daigremont.</i>	Jean Chauffon, entré le 31 Janvier, sorti le 9 Mars.	Il paroît très-bien guéri ; il avoit eu un poulain & des chancres.
Navarre.	<i>Bonce.</i>	Jean Hemvol, dit la Rose, entré le 27 Janvier, sorti le 11 Mars.	Il avoit des poulains qui paroissoient entierement ré-sous lors de sa sortie de l'Hôpital ; mais la fatigue du service lui a fait survenir un nouvel engorgement dans les aines : il n'y a que le temps qui puisse faire juger s'il est causé par un principe virulent ; il prétend qu'il ne s'est pas exposé à cette rechûte.
Bearn.	<i>Seguier.</i>	Michel Berthau, entré le 15 Janvier, sorti le 12 Mars.	Il avoit un chancre qui est resté cicatrisé huit jours à l'Hôpital & trois jours à la chambre, mais qui s'est rouvert le quatrieme.
Conty, Ca-valerie.	<i>Mestre-de-camp.</i>	Nicolas Coquet, entré le premier Fé-vrier, sorti le 3 Mars.	Le poulain qu'il avoit est bien cicatrisé & guéri.
Bearn.	<i>Tristan.</i>	Jean Rouillé, entré le 31 Janvier, sorti le 9 Mars.	Il avoit des chancres dont il est guéri.

RÉGIMENS.	COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS. <i>Dates de leur entrée &amp; de leur sortie.</i>	OBSERVATIONS.
Navarre.	<i>S. Paul.</i>	Jof. Sotton, entré le 1 Fév. sorti le 10 Mars.	Guéri d'une chaudepisse & de plusieurs chancres.
Idem.	<i>Batz.</i>	Antoine Glaise, dit Belle-humeur, entré le 12 Janvier, sorti le 10 Mars.	Cet homme, qui assure n'avoir pas vu de filles depuis un an, a cependant passé trois fois les remedes depuis ce temps : il dit avoir pris 800 dragées la premiere, 900 la seconde, & vient de prendre des lavemens pendant 49 jours ; malgré cela, un poulain qu'il avoit en dernier lieu s'est rouvert, & il lui reste un poireau.
Idem.	<i>Royrand.</i>	Ant. Gordin, entré le 31 Janvier, sorti le 11 Mars.	Cet homme avoit des pustules, il en est guéri.
Idem.	<i>S. Paul.</i>	Nicolas Bertaux, entré le premier Février, sorti le 11 Mars.	Il avoit une chaudepisse, dont il ne lui reste aucun symptome.
Bearn.	<i>Tristan.</i>	Ant. Moquin, dit l'Espérance, entré le 22 Janv. sorti le 15 Mars.	Même observation.
Navarre.	<i>S. Paul.</i>	Pierre Labourant, entré le premier Fév. sorti le 16 Mars.	Il étoit entré avec des pustules, il en paroît bien guéri.
Strasbourg, Artillerie.	<i>Breuilly.</i>	Jean-Bapt.-Martin Vriange, entré le 6 Fév. sorti le 21 Mars.	Il avoit des chancres & un poulain, qui sont parfaitement cicatrisés.
Navarre.	<i>La Borde.</i>	Jean-Claude Frizé, entré le 12 Février, sorti le 16 Mars.	Mêmes symptomes & mêmes succès.
Bearn.	<i>De Maxis.</i>	Antoine Perruguet, entré le premier Fév. sorti le 26 Mars.	Il avoit un chancre qui s'est reproduit trois jours après sa sortie de l'Hôpital; il est survenu de plus un poulain. Ce Soldat est accusé de n'avoir pas gardé ses lavemens le temps convenable.

RÉGIMENS	COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS. <i>Dates de leur entrée &amp; de leur sortie.</i>	OBSERVATIONS.
Bearn.	<i>Boiffieux.</i>	Mich. Bonnard , dit S. Laurent , entré le 15 Janvier.	Il est entré avec des chancres & un poulain qui a été opéré le premier Février. L'on a cessé les lavemens le 2 Mars. L'ulcere est devenu chancreux & rebelle. on ignore le temps nécessaire à la cure complete.
Idem.	<i>De Lon.</i>	Matthieu Gros , entré le 15 Janvier.	Il étoit attaqué de chancres & de poireaux ulcérés , & avoit un phymosis qui ne s'est point résous , ce qui a nécessité l'opération le 31 Mars ; on ignore le temps de la cure. Le malade a cessé l'usage des lavemens le 6 Mars.
Idem.	<i>S. Sulpice.</i>	Claude Moulin , entré le 29 Janvier.	Il avoit des chancres & un poulain , pour lesquels il avoit pris 800 dragées à Brest : malgré cela la supuration s'étant de nouveau établie des deux côtés , il a été traité sur nouveaux frais. Il a cessé tout remede mercuriel le 10 Mars ; ses plaies sont en bon état , & seront cicatrisées sous peu de jours.
Idem.	<i>De Mazis.</i>	Jean - Marguerite Croisy , entré le 23 Janvier.	Il étoit entré avec un poulain , dont l'ulcere étoit devenu fardide & chancreux ; mais il va au mieux , commençant à se cicatriser. Le malade a cessé les lavemens le 15 Mars.
Salis , Grisson.	<i>Buol, Grenad.</i>	George Frêne , entré le 16 Janvier.	On voit par le journal que cet homme a éprouvé des accidens qui ont forcé de suspendre l'usage des la-

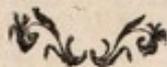
RÉGIMENS.	COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS. <i>Dates de leur entrée &amp; de leur sortie.</i>	OBSERVATIONS.
Navarre.	<i>Chermont.</i>	Jean Touché , entré le 24 Janvier.	vemens du 22 Janv. jusqu'au 7 Mars. La liqueur ayant cessé tout-à-fait le 15, on a conti- nué de le traiter avec les dra- gées. Le poulain qu'il avoit étant devenu chancreux & phagédénique , on ne peut pas déterminer le temps de sa cure qui sera longue. Il avoit des chancres , & un poulain opéré le 13 Fé- vrier , devenu ensuite chan- creux , & qui sera de cure longue ; il a cessé les lave- mens le 15 Mars.
Bearn.	<i>Boissieux.</i>	Urbain Parenteau , entré le 26 Janvier.	Attaqué de chancres & d'un poulain devenu carcinoma- teux , qui sera très-lent à se cicatrifer.
Idem.	<i>Mezieres.</i>	François Salomin- que , entré le premier Février.	Il avoit un phymosis & des chancres ; il a paru en- suite des poireaux qu'il a fallu extirper. Comme le tout est maintenant bien ci- catrifié , le malade sortira demain 10 Avril.
Champa- gne.	<i>Sabry.</i>	Nicolas Guilquin , entré le 5 Février.	Ce malade avoit un pou- lain , dont il a fallu enle- ver tous les bords le 4 Mars. Le Soldat touche à sa guérison , sans avoir fait usage de nouveaux remedes depuis le 15 Mars.
Bearn.	<i>Siry.</i>	Antoine Vandel , entré le 12 Février.	A cessé le 15 Mars les la- vemens , faute de liqueur. Un poulain qu'il avoit a été ouvert le 18 Février ; il est devenu chancreux , & paroît devoir être d'une cure longue & difficile.

RÉGIMENS.	COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS. <i>Dates de leur entrée &amp; de leur sortie.</i>	OBSERVATIONS.
Bearn.	Siry.	Pierre Baron, en- tré le 12 Février.	Il avoit un poulain, dont les bords après l'opération sont devenus calleux ; il a fallu les enlever le 22 Mars ; le malade est toujours dans le même état. On ne croit cependant pas que sa cure soit longue ni difficile ; il a aussi cessé tout remede le 15 Mars.
Champa- gne.	Champagny.	Louis Hait dit Lali- me, entré le 6 Févr.	On a discontinué l'usage des lavemens du 14 Février au 10 Mars, à cause de l'inflammation survenue dans la bouche. La liqueur ayant cessé le 15, on a con- tinué le traitement avec les dragées de Keyser. Le pou- lain qu'il avoit étant cicat- risé, il ne tardera pas à sortir de l'Hôpital.

» Toutes lesquelles observations se trouvant con-  
 » formes & relatives à l'état actuel des malades,  
 » nous avons dressé de leur situation le présent Procès-  
 » verbal, que les seurs Brunyer premier Médecin,  
 » & Saget Chirurgien Major de l'Hôpital, ont signé  
 » avec nous. A Metz, les jour, mois & an que  
 » dessus ».

Signé, BRUNYER, SAGET, & FERRAND.

Pour Copie, FERRAND.



## TROISIEME PROCÈS-VERBAL

*de visite des Soldats traités par la méthode des lavemens anti-vénéériens , auxquels il restoit quelques symptomes lors de l'examen du 9 Avril dernier.*

« Ce jourd'hui deuxieme Mai mil sept cent soixante-dix , Nous , Commissaire Provincial & Ordonnateur des Guerres , chargé de la police de l'Hôpital militaire de Metz , ayant constaté par notre Procès-verbal du 9 du mois d'Avril dernier , qu'il y avoit encore dans l'Hôpital susdit la quantité de douze Soldats , du nombre de ceux qui avoient été traités de la maladie vénérienne par la voie des lavemens du sieur Royer , auxquels il restoit des ulceres chancreux & phagédéniques , à la suite des opérations que leur situation avoit rendues nécessaires ; & que dans le nombre de ceux qui étoient alors sortis de l'Hôpital , après avoir aussi subi l'épreuve du même remede il s'en étoit trouvé quelques-uns auxquels il étoit survenu quelques légers symptomes depuis leur sortie , mais qui ayant paru aux Médecin & Chirurgien Major dudit Hôpital , ne pouvoir tirer à aucune conséquence défavorable à la bonté & à l'efficacité des lavemens , avoient par eux été jugés devoir disparaître , sans qu'il fût besoin d'user d'aucune nouvelle préparation mercurielle : desirant justifier , par une nouvelle visite , la vérité de leurs jugemens & conjectures , afin d'établir d'une manière plus constante & plus avérée l'effet des lavemens éprouvés , nous avons fait assembler & examiner de nouveau en notre présence les Soldats ci-après dénommés , dont la guérison , le 9 Avril , n'avoit pas encore acquis un caractère évident ; & ayant recueilli sur leur compte les avis des Mé-

» decin & Chirurgien Major qui les ont examinés,  
 » il est résulté de leur rapport les observations ci-  
 » après.

S A V O I R :

RÉGIMENT DE CHAMPAGNE.

COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS.	OBSERVATIONS.
Sabry.	Nicolas Guilquin.	Ce Soldat étoit encore à l'Hôpital le 9 Avril, un poulain, dont la cicatrice avoit été dilacérée, ayant exigé une nouvelle opération; mais la plaie ayant toujours été de mieux en mieux, & s'étant très-bien cicatrisée ensuite, le malade est sorti le 14 Avril, & paroît aujourd'hui dans un état de guérison parfaite.

RÉGIMENT DE NAVARRE.

Lieutenant-Colonelle.	Jean de la Rue.	Ce Soldat étoit sorti de l'Hôpital le 10 Février; il paroissoit lui rester une espece de suintement à la suite d'une chaudepisse, il a totalement disparu depuis, sans qu'il ait été besoin de faire usage de nouveaux remedes.
Bonce.	Jean Hemvol, dit la Rose.	Sorti de l'Hôpital le 11 Mars. Ce Grenadier se plaignoit d'un nouvel engorgement dans les aines. Ce qui reste maintenant de cette obstruction est presque insensible, & diminue chaque jour; de sorte qu'il n'y a nulle raison de croire que le virus ne soit pas détruit. Le malade n'a cependant fait usage d'aucun remede anti-vénérien depuis sa sortie.
Barz.	Ant. Glaise, dit Bellehumeur.	Quoique sorti le 10 Mars avec toutes les apparences de guérison,

COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS.	OBSERVATIONS.
Chermont.	<i>Jean Touché.</i>	<p>ce Soldat s'étoit présenté à la précédente visite, avec un pourceau &amp; les symptomes d'un pourceau prêt à s'ouvrir. La preuve qu'il n'y avoit point de virus, c'est que l'un &amp; l'autre se sont dissipés sans prendre de remèdes, &amp; même sans que le service du Soldat en ait été interrompu.</p> <p>Cet homme est encore actuellement à l'Hôpital, &amp; paroît n'en pouvoir sortir que dans quinze jours ou trois semaines, lui étant, depuis son pourceau &amp; ses chancres, survenu un nouveau dépôt.</p>

## RÉGIMENT DE BERN.

Carabelle.	<i>Jean Biroffe, dit S. Jean.</i>	<p>Cet homme étoit sorti le 15 Février, guéri d'une chaudepisse. Le 9 Avril il a paru quelques traces d'inflammation &amp; d'écoulement. Maintenant ce Soldat est attaqué d'une chaudepisse bien en règle, &amp; qui a tous les caractères d'une maladie nouvelle, malgré les protestations contraires, mais plus que suspectes, du sujet.</p>
Daigremont.	<i>François Didier, dit la tendresse.</i>	<p>Ce Soldat étoit sorti le 2 Mars, paroissant guéri d'une chaudepisse, &amp; d'un engorgement dans les aines; la suppuration s'étant établie depuis, le malade est rentré à l'Hôpital le 12 Avril; il en est sorti le 21 parfaitement guéri, sans avoir pris aucune autre préparation mercurielle.</p>
Flotte.	<i>Jacques Fauconnier.</i>	<p>Ce Soldat, sorti le 7 Mars de l'Hôpital, avoit de nouveaux poi-</p>

COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS.	OBSERVATIONS.
Seguier.	<i>Michel Berthau.</i>	reaux lors de la visite du 9 Avril. Mais ils se sont dissipés en y mettant un peu de poudre de vitriol, & sans faire usage d'aucun remède anti-vénérien. Cet homme avoit un chancre, dont la mordacité avoit occasionné un très-grand ravage. La cicatrisation ayant formé une bride qui s'est rompue à différentes reprises, le malade a éprouvé du retard dans sa cure complète : mais y ayant beaucoup d'amendement dans son état, il a espérance d'être bientôt guéri, en prenant simplement de légères précautions, ainsi qu'il l'a fait depuis le 12 Mars qu'il est sorti.
Mazis.	<i>Antoine Peruguet.</i>	Ce Soldat sorti le 26 Mars, est rentré pendant quelques jours à l'Hôpital, pour achever la résolution d'un engorgement qui lui étoit survenu ; elle s'est opérée, sans qu'il ait été obligé de prendre de nouveaux remèdes.
Idem.	<i>Jean-Marguerite Croisy.</i>	Sorti le 18 Avril bien guéri.
S. Sulpice. Mezieres.	<i>Claude Moulin. François Salominque.</i>	Sorti idem. Sorti le 10 Avril ; il est bien guéri.
Siry.	<i>Ant. Vandel.</i>	Sorti le premier Mai, parfaitement guéri.
Boissieux.	<i>Michel Bonnard, dit S. Laurent.</i>	Cet homme est encore actuellement à l'Hôpital, où il est retenu par les suites d'un ulcère chancreux & rebelle, qui montre très-peu d'amendement.
Idem.	<i>Urbain Parenreau.</i>	Dans le même état à peu près où il étoit le 9 Avril. Il a été opéré de nouveau le 30 dudit.

COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS.	OBSERVATIONS.
De Lon.	<i>Matth. Gros.</i>	Il a été de nouveau opéré de son phymosis, qui est à la veille de se cicatrifer.
Siry.	<i>Pierre Baron.</i>	Il a été opéré à différentes reprises; mais sa plaie est en bon état, & paroît devoir se cicatrifer sous douze ou quinze jours. <i>Nota.</i> Les quatre derniers malades n'ont pris aucun remede mercuriel depuis les jours indiqués dans le Procès-verbal du 9 Avril dernier.

„ De tout quoi, Nous, Commissaire Provincial  
 „ & Ordonnateur, avons dressé le présent Pro-  
 „ cès-verbal, que MM. Brunyer Médecin, &  
 „ Saget Chirurgien Major susdits, ont signé avec  
 „ Nous. A Metz les jour, mois & an que dessus „.

*Signé, BRUNYER, SAGET, & FERRAND.*



EXTRAIT du troisieme Procès-verbal qui rappelle l'état des six Soldats restés à l'Hôpital, & depuis guéris, tel qu'il existoit, & qu'il avoit été observé à la visite du 2 Mai dernier. (a)

RÉGIMENT DE NAVARRE.

COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS.	OBSERVATIONS du 2 Mai 1770.
Chermont,	Jean Touché.	Cet homme est encore actuellement à l'Hôpital, & paroît n'en pouvoir sortir que dans quinze jours ou trois semaines, lui étant depuis son poulain & ses chancres, survenu un nouveau dépôt.

RÉGIMENT DE BERN.

Segaier.	Michel Berthau.	Cet homme avoit un chancre dont la mordacité avoit occasionné un très-grand ravage; la cicatrisation ayant formé une bride qui s'est rompue à différentes reprises, le malade a éprouvé du retard dans sa cure complete. Mais y ayant beaucoup d'amendement dans son état, il a espérance d'être bientôt guéri, en prenant simplement de légères précautions, ainsi qu'il l'a fait depuis le 12 Mars qu'il est sorti.
Boissieux.	Michel Bonnard, dit S. Laurent.	Cet homme est encore actuellement à l'Hôpital, où il est retenu par les suites d'un ulcere chancreux & rebelle, qui montre très-peu d'amendement.

(a) Si l'on rapporte en entier ce Procès-verbal, quoique ce soit une répétition du troisieme par rapport à ces six malades, si l'on détaille encore les derniers symptomes les plus rebelles de leurs maladies, quoiqu'ils en soient bien guéris, comme on le verra par le Certificat ci-joint, c'est pour suivre avec plus d'exactitude le plan des Médecin & Chirurgien Major de l'Hôpital de Metz, & épargner en même-temps au Lecteur la peine de recourir aux autres Procès-verbaux, si ce n'est pour les vérifier.

COMPAGNIES.	NOMS DES SOLDATS.	OBSERVATIONS.
Boissieux.	<i>Urbain Parenteau.</i>	Dans le même état à peu près où il étoit le 9 Avril. Il a été opéré de nouveau le 30 dudit.
De Lou.	<i>Matth. Gros.</i>	Il a été de nouveau opéré de son phymosis, qui est à la veille de se cicatrifer.
Siry.	<i>Pierre Baron.</i>	Il a été opéré à différentes reprises; mais sa plaie est en bon état, & paroît devoir se cicatrifer sous douze ou quinze jours.

« Nous soussignés premier Médecin de l'Hôpital  
 » Militaire de cette Ville, & Chirurgien Major,  
 » certifions que les six soldats ci-dessus dénommés,  
 » qui étoient restés audit Hôpital, pour les symp-  
 » tomes spécifiés, en sont sortis successivement parfai-  
 » tement guéris, sans avoir fait usage d'aucune autre  
 » espece de préparation mercurielle, le virus vénérien  
 » ayant été chez eux totalement détruit par les lave-  
 » mens anti-vénériens, auxquels ils avoient été sou-  
 » mis. En foi de quoi, nous avons donné le présent  
 » certificat, à Metz le 22 Mars 1771 ».

*Signé, BRUNYER & SAGET.*

« Vu par nous Commissaire Provincial & Ordon-  
 » nateur des Guerres, chargé de la police de l'Hô-  
 » pital Militaire susdit. A Metz le 24 Mars 1771.

*Signé, FERRAND.*

### *RÉFLEXIONS sur ces quatre Procès-verbaux.*

On voit par le premier Procès-verbal que les lavemens anti-vénériens, loin de causer des accidens capables de leur faire donner l'exclusion, ont paru au contraire agir d'une manière douce. On voit de plus

plus que les *symptomes vénériens* ont cédé à l'usage de ce remède, aussi promptement que par toute autre méthode attentivement & scrupuleusement administrée.

Il est enfin démontré que ce remède a très-peu porté à la bouche, que les accidens du ventre ont été rares & momentanés; qu'il n'a fallu rien changer au régime ordinaire des malades, & que la plupart sont sortis de l'Hôpital, un, deux, ou trois jours après leur traitement.

Par le second Procès-verbal, il paroît que de quarante-six soldats traités à l'Hôpital Militaire de Metz, vingt-huit sont sortis parfaitement guéris, les uns au bout d'un mois & quelques jours, & le reste au bout d'un mois & demi.

Par le troisieme Procès-verbal, il est constant que des dix-huit malades, qui étoient restés à l'Hôpital, soit parce que les opérations chirurgicales auxquelles ils avoient été soumis, exigeoient des pansemens méthodiques & prolongés; soit parce que leur guérison n'avoit pas encore acquis, le 9 Avril, un caractère d'évidence satisfaisant; il est constant, dis-je, que douze de ces malades sont sortis guéris sans avoir fait usage d'aucun remède mercuriel. Parmi les six restans, il y en avoit deux qui ne paroissent pas donner encore d'espérances prochaines de guérison; mais les autres étoient, aux yeux du premier Médecin & du Chirurgien Major, à la veille de sortir.

Le quatrieme Procès-verbal justifie leur pronostic à ce sujet, & prouve la guérison radicale de ces six malades restans. Ainsi, les quarante-six malades traités dans cet Hôpital par ma méthode, ont tous été guéris, malgré la gravité de la plupart de leurs maladies.

Quoique ces quatre Procès-verbaux doivent paroître suffisamment détaillés & concluans, je les appuierai cependant encore des Lettres particulieres du

66 NOUVELLES OBSERVATIONS  
premier Médecin & du Chirurgien-Major de cet  
Hôpital, elles serviront à tranquilliser les esprits sur  
les prétendus inconvéniens des lavemens, qui n'exis-  
tent que dans l'imagination échauffée de M. Gar-  
dane.

*EXTRAIT d'une Lettre de M. Brunyer ,  
adressée à M. Richard , Chevalier de l'Ordre  
du Roi , Inspecteur Général des Hôpitaux  
Militaires , chargé de la Correspondance.*

*De Metz le 28 Mars 1770.*

MONSIEUR,

« Je suis fort aise que vous trouviez les états qui  
» vous ont été adressés tels que vous les desiriez. Ce  
» qui a suivi ou suivra le traitement, y manque,  
» me marquez-vous; ce qui a suivi, est la guérison  
» parfaite du malade, vous le voyez, puisqu'il est  
» spécifié sur l'état, que le malade est sorti guéri,  
» & sans aucun symptome de la maladie vénérienne  
» pour laquelle il étoit entré à l'Hôpital. A l'égard  
» de ce qui suivra le traitement, il n'y a que le temps  
» qui puisse l'apprendre: d'ailleurs on ne peut guè-  
» res compter sur ces sortes de gens, qui souvent  
» à peine sortis de l'Hôpital, retournent aux filles.  
» Ce remede dont nous faisons usage jusqu'à pré-  
» sent, n'a eu aucune suite nuisible, & s'il en  
» avoit eu, M. Saget & moi n'aurions pas manqué  
» d'en faire mention sur les états. Je vous ai dit  
» dans mes lettres, que vous pouviez, Monsieur,  
» assurer du bien de ce remede; je le dis encore,  
» parce que je pense qu'il est très-avantageux & très-  
» bon. Je sçais que dans cet examen vous ne  
» cherchez que la vérité sans aucune préférence.  
» Voici tout naturellement & dans la plus grande

» vérité ce que M. Saget & moi, pensons des lave-  
 » mens anti-vénériens. Ce remede chez les sujets  
 » sur lesquels nous l'avons éprouvé, a produit les  
 » meilleurs effets. Nous avons observé que les symp-  
 » tomes s'éteignent très-prompement, que les ma-  
 » lades guérissent par conséquent avec célérité, &  
 » qu'ils étoient moins sujets à la salivation. Nous  
 » avons vu avec plaisir que nos malades se soute-  
 » noient beaucoup mieux, & conservoient plus leur  
 » embonpoint, que dans l'usage des autres prépa-  
 » rations usitées, qu'en conséquence leur convales-  
 » cence étoit un rien, se trouvant en état de sortir  
 » presque aussi-tôt qu'ils étoient guéris. M. Gardane  
 » dit dans son ouvrage, page 144, qu'un des in-  
 » convéniens de ce remede est de donner de vives tran-  
 » chées, accompagnées d'épreintes très-fréquentes,  
 » presque toujours suivies de la chute de l'anüs. Cet  
 » inconvénient ne s'est rencontré dans aucun de  
 » ceux qui ont été soumis à ce traitement. D'après  
 » ces observations nous jugeons que ce remede gué-  
 » rit radicalement la vérole, & nous assurons ne lui  
 » avoir trouvé aucune suite nuisible . . . Je suis, &c.

» Signé, BRUNYER ».

» Donné pour copie collationnée, conforme à l'ori-  
 » ginal, à Paris le 4 Mai 1770.

« Signé, RICHARD ».

*L E T T R E de M. Saget, écrite à M. Royer.*

*De Metz le 3 Mars 1770.*

« Je n'ai pas voulu, Monsieur, répondre à la  
 » dernière Lettre que vous m'avez fait l'honneur  
 » de m'écrire, sans avoir quelque chose de positif  
 » à vous dire de vos lavemens anti-vénériens.

» J'ai admis, suivant l'intention du Ministre,  
 » depuis le 9 Janvier, & successivement, le nombre

» de quarante-six Soldats vénériens, qui se font pré-  
 » sentés à l'Hôpital de Metz, attaqués des différens  
 » symptomes énoncés dans le Journal exact que j'en  
 » tiens.

» Une partie a déjà fini le traitement, avec autant  
 » de succès que par aucune autre méthode bien di-  
 » rigée. J'ai envoyé la semaine dernière à M. Ri-  
 » chard, le détail des huit premiers Soldats qui ont  
 » été traités avec votre remede, dont il aura lieu  
 » d'être satisfait. En général je dois convenir, que je  
 » n'ai rencontré que peu, & de très-petits accidens,  
 » dépendans de l'effet des lavemens anti-vénériens.  
 » J'adresserai successivement à M. Richard le même  
 » détail que ci-dessus, & à la fin la totalité pres-  
 » crite, qui sera accompagnée d'un Procès-verbal  
 » que M. le Duc de Choiseul a ordonné, & dont il  
 » aura lieu d'être satisfait.

» Vous m'avez rendu justice, Monsieur, quand  
 » vous avez cru que vos intérêts étoient en mains  
 » sûres. La prévention pour ou contre, n'a aucun ac-  
 » cès chez moi, & nul respect humain ne me déter-  
 » mine jamais à manquer à la vérité.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

» Signé, S A G E T ».

## CHAPITRE VI.

### *Observations faites à l'Hôpital de la Marine de Brest.*

AU mois de Janvier 1770, J'envoyai de mon  
 remede à l'Hôpital de la Marine de Brest, pour  
 en faire des essais conformément aux ordres qui ve-  
 noient de m'en être donnés. Vers la fin de Juillet  
 suivant, je reçus du Bureau de la Marine les rap-  
 ports ci-joints.

**RAPPORTS DES MÉDECIN  
& Chirurgien Major de la Marine à Brest,**  
des épreuves qui ont été faites à l'Hôpital de  
la Marine, des Lavemens anti-vénériens de la  
composition du sieur Royer, Chirurgien à Paris.

PREMIER RAPPORT.

« François Landoir, Pertuisanier, âgé de vingt-  
» trois ans, eut en 1767, 1768, 1769, des gonor-  
» rhées pour lesquelles il avoit pris des boiffons  
» émollientes seulement. L'écoulement s'étant sup-  
» primé, il resta tranquille sur son fort. Au com-  
» mencement de l'année 1770, il en eut une qua-  
» trieme pour laquelle il entra à l'Hôpital de la  
» Marine, le 2 Mars de la même année; il n'y avoit  
» que huit jours de cette derniere. Il déclara ressen-  
» tir des douleurs cuisantes le long du canal de l'u-  
» tre. Il éprouvoit de temps en temps des insomnies.  
» On le disposa à l'usage des lavemens anti-véné-  
» riens, on le saigna le troisieme Mars deux fois,  
» il prit le même jour un lavement émollient, le 4 il  
» fut purgé. Le 5 il prit un lavement le matin avec  
» deux petites mesures de la liqueur anti-vénérienne.  
» Le soir, trois heures après souper, il en prit un  
» second, il continua ainsi jusqu'au 8, où on aug-  
» menta d'une petite mesure le matin & une le soir.  
» Cette dose fut administrée jusqu'au 12, sans qu'il  
» parut rien de nouveau. Le 13 on augmenta d'une  
» petite mesure sur chaque lavement. Cet usage fut  
» continué jusqu'au 19, l'écoulement, la douleur  
» étant les mêmes, on lui donna trois lavemens par  
» jour, un le matin, l'autre à midi, le soir le troi-  
» sieme. Il continua ainsi jusqu'au 26; le malade  
» s'apperçut dans ces derniers jours que l'écoulement

» diminueoit , que les douleurs étoient moins vives  
 » & le sommeil plus paisible ; il alloit à la selle quatre  
 » & cinq fois par jour , il transpiroit toutes les nuits ,  
 » il urinoit abondamment. Le 27 le malade , après  
 » son lavement du matin , éprouva de vives dou-  
 » leurs dans le ventre , des lassitudes dans les cuif-  
 » fes ; il se plaignoit aussi de ressentir des douleurs  
 » dans l'intérieur de l'anus ; on substitua aux lave-  
 » mens anti-vénériens des lavemens émolliens. Le 28  
 » on le purgea. Le malade ne souffroit plus le 29 ,  
 » il reprit deux lavemens anti-vénériens , un le  
 » matin , l'autre le soir avec quatre petites mesures  
 » sur chaque lavement. Le 30 au soir la douleur de  
 » l'anus se renouvela , il rendoit par les selles des  
 » matieres glaireuses , on suspendit le remede pour  
 » lui passer des lavemens émolliens jusqu'au 1 Avril ,  
 » où on diminua d'une petite mesure par lavement.  
 » Les douleurs des cuisses , de l'anus & de l'uretre ,  
 » ayant disparu , il continua la même dose jusqu'au 5 ,  
 » sur le soir il rendit encore par les selles des ma-  
 » tieres glaireuses mêlées de sang ; on abandonna les  
 » lavemens anti-vénériens , & on lui en fit prendre  
 » d'émolliens pendant trois jours , au bout de ce  
 » temps tout se calma. On peut estimer que les ac-  
 » cidens de sa maladie ont disparu du 4 au 8 Avril ,  
 » on le purgea le neuf ; il sortit de l'Hôpital le 10 ,  
 » après avoir pris soixante-dix lavemens anti-véné-  
 » riens , & employé six petites bouteilles & demie de  
 » liqueur. Ledit Landoir n'a rien ressenti depuis son  
 » traitement jusqu'au 16 Juin , & il ne s'est rien  
 » manifesté. Ce que nous premier Médecin & Chi-  
 » rurgien Major de la Marine , certifions véritable.  
 » A Brest le 24 Juin 1770.

*Signé*, DE COURCELLES & VOISIN.

## DEUXIEME RAPPORT.

\* *Jean Corps* , dit *Jolicœur* , Pertuisanier , âgé de

» vingt-neuf ans, avoit eu deux bubons vénériens  
 » en 1769, pour lesquels on l'avoit traité à l'Hôpi-  
 » tal de la Marine, tant par la méthode du sieur  
 » Keyser que par le syrop du sieur Bellet, l'espace  
 » de trois mois. Dans le cours de ces traitemens, les  
 » deux tumeurs abcéderent; ayant suppuré quelqu  
 » temps, les plaies se cicatriferent; cinq ou six mois  
 » après, il lui survint des douleurs dans l'aine droite,  
 » accompagnées de dureté: il se rouvrit deux peti-  
 » tes plaies sur la cicatrice; il rentra à l'Hôpital le  
 » 2 Mars 1770, où après avoir été examiné, on le  
 » disposa à subir le traitement de M. Royer. Il avoit  
 » aussi un petit chancre sur le prépuce. On le saigna  
 » deux heures après son entrée à l'Hôpital; le même  
 » jour il prit un lavement émollient. Le 3 Mars on  
 » le purgea, le 4 on lui donna un lavement le ma-  
 » tin avec deux petites mesures de liqueur anti-  
 » vénérienne: le soir, trois heures après le repas, il  
 » en prit un autre: il continua ainsi jusqu'au 7. Ce  
 » jour on augmenta d'une petite mesure sur chaque  
 » lavement; dans la nuit il ressentit quelques dou-  
 » leurs dans le ventre. Le 8 il éprouva les mêmes  
 » accidens: on lui donna en place de ce remede des  
 » lavemens émolliens. Le 9 ne ressentant plus de dou-  
 » leurs, on lui continua les lavemens anti-vénériens,  
 » à deux par jour jusqu'au 15. On lavoit le petit  
 » chancre & les ulceres de l'aine, trois à quatre fois  
 » par jour avec la liqueur mitigée. On appliquoit  
 » alternativement dessus des emplâtres fondants de  
 » Napolitain, mélangé avec le cérat. Les ulceres sup-  
 » puroient beaucoup; les douleurs étoient les mê-  
 » mes ainsi que les duretés; le chancre seul avoit dis-  
 » paru: il lui survint en place un petit poireau, que  
 » l'on consuma avec la poudre de sabine. Le 16 il  
 » reprit des lavemens, continua jusqu'au 26, où il  
 » fut examiné. Le poireau avoit disparu, la douleur  
 » de l'aine étoit moins vive, les ulceres suppurant

» peu. Il usa des lavemens anti-vénériens jusqu'au  
 » 31 Mars. On le purgea le 1 Avril, le 2 on le remit à  
 » l'usage des lavemens, quoique les douleurs eussent  
 » disparu du 6 au 8, & que les ulcères fussent cicatrisés.  
 » Pour remplir les intentions de l'Auteur, on continua les lavemens jusqu'au 18 du mois. Le  
 » malade ne sentant nulle douleur, n'ayant plus que quelques duretés, on lui appliqua des emplâtres fondans. Il sortit de l'Hôpital le 21 Avril, après  
 » avoir été purgé. Le malade, pendant son traitement, transpiroit toutes les nuits, urinoit beaucoup, alloit à la selle constamment quatre & cinq  
 » fois par jour. On a employé, pour son traitement, tant pour bassiner les ulcères qu'en lavemens, sept  
 » petites bouteilles de liqueur anti-vénérienne. Il a pris quatre-vingt-huit lavemens. Ledit Jolicœur a  
 » été visité le 16 Juin. Il ne paroissoit aucun symptôme vénérien, & il a déclaré n'avoir rien ressenti depuis son traitement; ce que nous premier Médecin  
 » & Chirurgien Major de la Marine, certifions véritable. A Brest le 24 Juin 1770.

Signé, DE COURCELLES & VOISIN.

### TROISIEME RAPPORT.

» François Fel, dit Lannion, Pertuisanier, âgé  
 » de vingt-quatre ans, souffroit d'une tumeur à l'aine gauche depuis quelques jours. Il entra à  
 » l'Hôpital de la Marine le 2 Mars 1770, où il fut examiné comme les précédens. Il déclara ressentir  
 » des douleurs depuis environ huit jours, mais il y en avoit bien quinze qu'il s'étoit aperçu de ce  
 » gonflement dans l'aine. Il avoit aussi sur la partie externe du prépuce un chancre. Il dit n'avoir jamais eu d'autres affections véroliques. Il fut saigné  
 » le jour de son entrée, le soir il prit un lavement

» émollient. Le 3 on le purgea. Le 4 il commença  
 » l'usage des lavemens anti-vénériens, un le matin,  
 » & un le soir, à deux petites mesures sur chaque. Le  
 » 7 on augmenta d'une petite mesure par lavement  
 » jusqu'au 12. Dans ces derniers jours, il se déclara un  
 » bubon du côté droit : on appliquoit sur l'un & sur  
 » l'autre des cataplasmes de Goulard ; on bassinoit le  
 » chancre avec la liqueur mitigée ; la fluctuation étoit  
 » sensible dans la tumeur du côté gauche. Le 13 on  
 » augmenta d'une petite mesure sur chaque lavement :  
 » on continua l'usage à deux par jour jusqu'au 17 ;  
 » la tumeur du côté gauche étoit molette, sans dou-  
 » leur ; celle du côté droit étoit peu sensible & faisoit  
 » du progrès. Le 18 il prit trois lavemens par jour à  
 » quatre mesures par lavement : on pançoit les tu-  
 » meurs suivant les circonstances avec des cataplas-  
 » mes, les emplâtres de Vigo, de diachilum gommé.  
 » Du 18 au 19, il survint au malade un léger ptya-  
 » lisme, ce qui obligea de supprimer le remède : le  
 » chancre avoit disparu du 15 au 18, on lui donna  
 » seulement des lavemens de décoction de graine de  
 » lin. Le 20 on le purgea, le soir de la médecine le  
 » crachotement avoit disparu. Le 21 on lui redonna  
 » deux lavemens à quatre petites mesures : il continua  
 » jusqu'au 29 Mars, sans qu'il arrivât de change-  
 » mens, sinon un peu de diminution dans la tu-  
 » meur du côté gauche, par la résolution de la ma-  
 » tière : il ne ressentoit aucune douleur ni dans l'un  
 » ni dans l'autre côté. On lui continua la même  
 » quantité de lavemens à la même dose de mesure  
 » jusqu'au 15 Avril. On s'aperçut alors que la tu-  
 » meur du côté droit avoit entièrement disparu,  
 » qu'il ne restoit que très-peu de dureté. On continua  
 » l'usage du remède jusqu'au 27 Avril. Le 28 le  
 » malade fut examiné : il n'y avoit pas le moindre  
 » vestige de poulain, il se reposa le 29, on le purgea  
 » le 30, il sortit de l'Hôpital le 2 Mai, après avoir

» prit cent huit lavemens anti-vénériens, & employé  
 » dix petites bouteilles & demie de liqueur, tant  
 » pour laver le chancre qu'en lavemens. Le malade a  
 » éprouvé les mêmes effets des lavemens que les pré-  
 » cédens; il alloit quatre à cinq fois à la selle par  
 » jour, il transpiroit la nuit & urinoit abondam-  
 » ment. Ledit Lannion ayant été visité le 16 Juin,  
 » il n'a rien paru à l'endroit des tumeurs ni ailleurs,  
 » & il a déclaré n'avoir rien ressenti depuis son trai-  
 » tement; ce que nous premier Médecin & Chirur-  
 » gien Major de la Marine, certifions véritable. A  
 » Brest ce 24 Juin 1770.

» Signé, DE COURCELLES & VOISIN ».

Ces rapports viennent à l'appui, & confirment d'autant plus les guérisons opérées dans les autres Hôpitaux: je n'ai rien voulu retrancher de la longueur du détail, parce qu'il fait mieux voir l'effet journalier, & qu'il décide plus solidement de la vraie qualité de mon remède.

---

## CHAPITRE VII.

### *Récapitulation de tous ces traitemens.*

**L**E détail des observations que je viens de présenter, prouve qu'il a été traité par ma méthode cent sept malades, qui y ont été soumis par ordre; sçavoir, vingt-quatre dans la Légion de Conflans, vingt-un dans le Régiment de Hainaut, treize à l'Hôpital de la Pitié, quarante-six à celui de Metz, & trois à Brest.

La première réflexion qui se présente, en lisant ces Observations, c'est que la fièvre que quelques malades du Régiment de Hainaut, ont éprouvée à

Toulon, & que j'ai prouvée dépendre des circonstances particulières, & du climat, ne s'est manifestée nulle autre part, excepté à l'Hôpital de la Pitié, où deux malades en ont ressenti chacun un seul accès de peu d'heures; ce qui contrarie ouvertement l'opinion que M. G. voudroit accréditer (a). En effet, si la fièvre étoit occasionnée par ce remède, si elle en étoit dépendante, elle se manifesteroit sur le plus grand nombre, ou au moins sur quelques-uns dans chaque pays. L'observation contraire démontre évidemment la légèreté de cette assertion.

La seconde réflexion regarde les douleurs de coliques, & la chute de l'anüs que M. G. ose dire être spécialement annexée à ma méthode (b). On voit le peu de confiance que cette imputation mérite, en jettant un coup d'œil un peu attentif sur les essais de mon remède, faits légalement en différens pays. Si on y trouve quelques douleurs de colique, on voit qu'elles ont été légères, peu fréquentes, peu importantes & momentanées; le moindre remède émollient a suffi pour les calmer. Quelle est, au surplus, la méthode qu'on puisse dire à l'abri d'un aussi léger inconvénient? Mais il ne paroît pas qu'aucun des Médecins & Chirurgiens qui ont présidé aux essais de mon remède, ayent même soupçonné le second défaut, que M. G. publie à haute voix pour le faire tomber. Le premier Médecin de l'Hôpital militaire de Metz, qui n'ignoroit pas cette imputation, a redoublé d'attention pour la vérifier; & c'est d'après l'examen le plus scrupuleux qu'il assure que l'inconvénient annoncé ne s'est rencontré dans aucun de ceux qui ont été traités à Metz par cette méthode (c). Les autres Médecins & Chirurgiens

---

(a) Mém. de M. G. page 25.

(b) Rech. Prat. de M. G. page 144.

(c) Voyez la Lettre de M. Brunyer, rapportée dans cet Ouvrage.

qui l'ont également employée, n'ont jamais parlé de ce défaut : il est cependant assez essentiel pour être décrit, & il est assez remarquable pour ne pas s'y méprendre. Ainsi ce silence général de leur part qui n'a pu être concerté, forme une preuve de la première force contre l'opinion de M. G. qui n'en administre aucune. Car comment donner le nom de preuve au détail équivoque conigné dans le certificat de M. Destremau, puisque les deux conditions les plus essentielles y manquent; celle de bien constater le fait en démontrant son union, & sa relation précise avec la cause à laquelle on l'attribue, & celle de prouver effectivement que c'est cette cause qui l'a produite? M. Destremau a cru à cet égard son certificat si peu concluant, qu'il a ajouté *n'avoir entendu dire aucunement à ces malades qu'ils avoient été traités par moi*. Quelle confiance peut-on avoir dans les allégations de M. G. qui sçait ce dernier fait, & qui n'en parle pas pour ne point affoiblir sa preuve.

La troisième réflexion concerne les malades traités à la Pitié. Il paroît que c'est sur les essais faits dans cet Hôpital que M. G. établit son triomphe; mais je me flatte que la vérité percera, qu'on rendra justice à la solidité de mes réflexions, & que la précaution que j'ai prise de faire visiter les principaux malades par des gens de l'art, suppléera au jugement partial & précipité du Médecin de l'Hôpital. D'ailleurs, si l'on rapproche ces essais de ceux faits à Vic, à Toulon, à Metz & à Brest, on ne voit point de raisons qui aient pu énerver à l'Hôpital de la Pitié un remède qui a si bien opéré ailleurs; les maladies étoient à peu près les mêmes, & la conduite des Médecins & des Chirurgiens Majors, qui n'ont agi en ce cas que par des ordres supérieurs, est à l'abri de tout soupçon; il n'y a que M. G. pour qui rien n'est respectable, qui ait entrepris de former même d'avance

des doutes à ce sujet, en disant que ces observations ont été mendiées (a). On remarque sur-tout le ton suffisant & l'espece de mépris, qu'il affecte pour des observations faites en Province; mais il a beau faire, on aura toujours confiance à des observations faites par ordre de la Cour dans les Hôpitaux militaires, par des Médecins sages & éclairés, qui n'ont & ne peuvent avoir d'autre but que de faire connoître au Ministre la vérité. Malgré le ton méprisant de M. G. je connois plusieurs Médecins de ces Hôpitaux de Province, qui jouissent de l'estime & de la considération de tous les honnêtes gens, & qui d'existence & de sçavoir, ne voudroient faire avec lui aucune espece de comparaison.

---

## CHAPITRE VIII.

### *Jugement des différens Journalistes sur les Lavemens anti-vénéériens.*

QUand aucun de ceux qui ont écrit sur les maladies vénériennes n'auroit parlé de mes lavemens, ce silence ne seroit pas une preuve de leur peu de valeur. Mais M. G. est trop versé dans la Littérature médicale, pour ignorer que le célèbre M. Haller en a parlé dans ses Elémens de Physiologie (b).

Dans une Lettre obligeante qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire depuis à ce sujet, il me marque qu'il a fait mention de mon ouvrage dans la Bibliothèque de Chirurgie à laquelle il travaille; il regarde, ajoute-t il, comme très-intéressans les faits qui accompagnent ma dissertation (c).

---

(a) Mém. de M. G. pag. 10.

(b) C'est à la fin du huitieme volume de ses Elémens, page 205, sous le nom d'Addenda.

(c) Cette Lettre est parmi les pièces justificatives.

Ce témoignage honorable & flatteur, n'est point équivoque ; il pourroit suffire à ma réputation quand même il feroit seul ; mais avant l'année 1767, le Journal des Sçavans & le Journal Encyclopédique, avoient déjà annoncé ma Méthode avec éloge, en faisant l'Extrait de ma première Dissertation. Au mois de Juillet de la même année, l'Auteur du Journal Economique avoit prononcé que cette Méthode étoit fondée « sur des connoissances Anato-  
» miques très-exactes des viscères du bas-ventre, &  
» sur des Observations aussi certaines, dont il rap-  
» porte quelques-unes » (a).

Le Journal des Sçavans du mois de Janvier 1768, en rendant justice à cette Méthode, qu'il examine de nouveau dans la deuxième édition de ma Dissertation, en détaille les avantages, & en démontre la sûreté. L'Auteur de ce Journal paroît même étonné  
» que les Médecins connoissant la facilité d'intro-  
» duire dans le sang des parties alimenteuses, par  
» les lavemens, n'ayent pas plutôt songé à se servir  
» de cette voie pour y faire aussi passer des substan-  
» ces médicamenteuses désagréables, que l'estomac  
» des malades ne peut soutenir ni garder ». Il finit par faire l'éloge, & par annoncer le cas qu'on doit faire des succès de mon remède ; enfin il juge ma Réponse à une Critique peu réfléchie, qu'un Anonyme en fit alors, & il ne balance pas sur le jugement qu'il en porte, qui est tout en ma faveur (b).

L'Auteur de l'Avant-Coureur, dans sa Feuille du mois d'Octobre 1767, n<sup>o</sup>. 40, article médecine, s'exprime ainsi.

« Il y a déjà plusieurs années que M. Royer,  
» ancien Chirurgien Aide-Major des Armées du  
» Roi, a publié une Instruction sur l'administration

(a) Journ. Econ. Août 1767.

(b) Voyez Journal des Sçavans, Janv. 1768.

» des lavemens dont il se sert avec succès , pour  
 » guérir les maladies vénériennes les plus invétérées ;  
 » il publie aujourd'hui un Ouvrage qui est comme  
 » une seconde édition de cette instruction , mais  
 » encore plus intéressante , par plusieurs Observa-  
 » tions essentielles & relatives à son objet. Ce nou-  
 » vel Ouvrage est intitulé : *Dissertation sur une mé-*  
 » *thode nouvelle de traiter les maladies vénériennes*  
 » *par les lavemens.* On trouve outre l'instruction  
 » détaillée sur la maniere d'administrer les lave-  
 » mens anti-vénériens , un Mémoire fort sçavant  
 » sur les lavemens en général , Mémoire qui nous  
 » paroît un des meilleurs Ouvrages qu'on ait faits  
 » jusqu'à présent sur ce genre de médicament ; on  
 » y voit regner par-tout une Anatomie exacte , &  
 » raisonnée , une érudition intéressante ; les con-  
 » noissances profondes de médecine & d'économie  
 » animale , qui y sont répandues , ne peuvent que ren-  
 » dre cette Dissertation recommandable & même né-  
 » cessaire , indépendamment de toute autre considé-  
 » ration , à ceux qui s'occupent de l'art de guérir. On  
 » y trouve de plus des expériences importantes & nou-  
 » velles , faites sur des animaux , & enfin des observa-  
 » tions de cures opérées par les lavemens anti-vénériens ,  
 » sous les yeux de plusieurs gens de l'Art bien connus ,  
 » & dont on ne peut révoquer en doute ni la probité ,  
 » ni les lumieres. Nous ne pouvons nous empêcher  
 » d'ajouter ici , qu'il seroit bien à souhaiter que tous  
 » ceux qui proposent de nouveaux remedes imitaf-  
 » sent la conduite de M. Royer , si éloignée , par la  
 » circonspection modeste qui la caractérise , de l'em-  
 » pyrisme & du charlatanisme joints à l'ignorance  
 » & à la présomption , leurs compagnes insépara-  
 » bles ».

L'Auteur de la Gazette Universelle de Littérature des  
 Deux-Ponts , loin de me confondre avec la foule de  
 ceux qui publient des remedes secrets , trouve au con-

traire la conduite que je tiens , « celle d'un homme » honnête & éclairé tout à la fois ». Après avoir détaillé les principes physiologiques sur lesquels je fonde ma méthode , il conclut « qu'il suffit de lire » ma Dissertation , qu'il appelle sçavante & lumineuse , pour se convaincre de la vérité des faits » que j'avance » ; & il regarde ces deux moyens comme les plus sûrs & même les seuls qui existent , » pour démontrer l'efficacité d'un médicament quelconque » ( a ).

Le Journal des Sçavans , en annonçant au public la Lettre que j'ai adressée à M. G. dit expressément que je réponds « aux reproches de M. G. d'une manière honnête , mais qui paroît sans réplique. » M. Royer ne se contente pas , dit l'Auteur de ce Journal , de réfuter solennellement toutes les objections de M. G. contre les lavemens ; il fait de plus en même temps une Critique très-sçavante & très-pressante de l'Ouvrage entier de M. G. Les Observations de M. Royer portent avec elles un caractère de vérité auquel il nous semble qu'il est difficile de se refuser ; elles paroissent mériter toute l'attention de M. G. Nous croyons au reste , dit-il , que l'équité & le bien de l'humanité , exigent de nous , d'ajouter ici , puisque l'occasion s'en présente , que depuis l'annonce que nous avons faite de la Dissertation de M. Royer , sur les lavemens anti-vénériens , les preuves de la bonté & de l'efficacité de cette méthode se sont multipliées : non-seulement elle guérit tous les jours un grand nombre de particuliers d'une manière aussi sûre que commode ; mais encore le ministère en ayant fait faire des épreuves sous les yeux des gens de

---

(a) Gazette universelle de Littérature des Deux-Ponts , année 1770 , N<sup>o</sup>. XXXV. Art. Médecine,

» l'Art les plus éclairés dans les Hôpitaux militai-  
 » res ; nous pouvons assurer par les pieces autenti-  
 » ques qu'on nous a mises sous les yeux , & qui  
 » contiennent les résultats de ces épreuves , qu'elles  
 » démontrent de la maniere la plus satisfaisante l'ef-  
 » ficacité de la méthode de M. Royer , & le peu  
 » de fondement des reproches qu'on lui fait » (a).

L'Auteur du Journal de Verdun , en faisant l'a-  
 nalyse du Mémoire que M. Gardane a publié contre  
 moi , rappelle le premier éloge de ma Dissertation  
 & de mon remede , qui a été consigné dans cet écrit  
 public en 1768 ; & il s'en croit encore plus obligé  
 à examiner avec la plus grande impartialité le Mé-  
 moire de M. G. mais après y avoir donné toute son  
 attention , il conclut que les raisons que M. Gar-  
 dane voudroit faire valoir pour décrier mon reme-  
 de , en assurent au contraire encore plus positive-  
 ment la valeur ; « Comme les Certificats des prin-  
 » cipaux Médecins de la Faculté , qu'il voudroit faire  
 » croire insuffisans , tandis qu'il ne néglige pas lui-  
 » même ceux qu'il en a obtenus ; » Comme la quan-  
 » tité prodigieuse de lavemens qu'il dit que j'admi-  
 » nistre , pour guérir la maladie vénérienne , en même  
 » temps qu'il assure qu'ils donnent *des tranchées vi-*  
 » *ves , accompagnées d'épreintes très-fréquentes , pres-*  
 » *que toujours suivies de la chute de l'anus* » ; ce qui  
 est une contradiction manifeste , à moins de sup-  
 poser de la stupidité dans tous ceux qui se servent  
 de ma méthode ; « Comme de dire que je l'accable  
 » d'injures dans la lettre que je lui ai adressée , tan-  
 » dis qu'il est notoire qu'elle n'est fondée que sur de  
 » bonnes raisons , & sur-tout sur d'excellentes obser-  
 » vations chymiques. Enfin l'Auteur de ce Journal a  
 paru comprendre le motif qui a déterminé ce Mé-

---

(a) Journal des Sçavans , année 1770 , Juillet.

decin à décrier ma méthode, en disant : « M. Gardane »  
 » traite aussi les maladies vénériennes ; ce qui mé-  
 » rite la plus grande attention dans le procès qu'il  
 » fait à M. Royer (a) ».

Les autorités que je viens de citer sont respec-  
 tables, & à l'abri de tout reproche de la part de  
 M. Gardane. Il est vrai que M. le Begue de Presse  
 n'a point parlé de ma méthode ; elle ne venoit pas  
 directement à son sujet : il ne traite que de l'usage  
 du sublimé corrosif, & son ouvrage est précisément  
 la réunion de toutes les preuves & de toutes les au-  
 torités qui militent en faveur de ce remède.

Si MM. Bouru, de Horne, Fabre & Joubertou  
 ont aussi gardé le silence sur les lavemens anti-véné-  
 riens dans les ouvrages qu'ils ont publiés sur ces  
 maladies, ce n'est pas une raison pour juger que ces  
 Médecins & Chirurgiens en aient fait peu de cas :  
 pour imputer leur silence à mépris, comme le fait  
 M. G. à la page 11 de son Mémoire ; il faudroit  
 qu'ils eussent absolument parlé dans leurs ouvrages  
 de toutes les méthodes d'administrer le mercure :  
 comme ils ne l'ont point fait, ils ont pu négliger  
 la mienne avec quelques autres, sans que cela puisse  
 lui nuire ; un développement analytique à ce sujet  
 seroit bien plus à craindre, si en effet elle étoit mau-  
 vaise ; mais je n'aurois qu'à gagner à l'examen,  
 & je m'y soumettrai sans réserve, s'ils se propo-  
 sent la continuation de leurs recherches sur cette  
 matière importante. En attendant, M. G. a cru de-  
 voir prononcer, & il l'a fait d'une manière transcen-  
 dante, sans même avoir examiné mon remède : ce  
 préalable lui a paru sans doute indifférent ou inutile.  
 Si cette manière de juger est la plus facile, il faut au  
 moins convenir qu'elle n'est pas la plus sûre. Mais

---

(a) Journ. de Verdun, Janv. 1771.

ce n'est pas ordinairement ce qui inquiete le plus ceux qui ont la manie de décider.

Après avoir détaillé l'opinion des Journalistes sur ma dissertation & mon remede, je ne puis mieux en compléter l'éloge, qu'en rapportant les attestations que m'en ont donné des Médecins, & des Chirurgiens de cette Capitale, qui jouissent de la plus grande considération. On les trouvera à la fin de cet Ouvrage.

J'espère que M. G. respectera la décision de ses Confreres, & qu'il ne cherchera pas à affoiblir une preuve aussi respectable, parce que je la présente; tandis qu'il l'invoque lui-même pour autoriser ses observations & son traitement: il ne faut cependant répondre de rien; quand on s'accoutume à être injuste, on est bien prêt d'être inconséquent.

Je me flatte que le ton de hauteur & de mépris que M. G. affecte en parlant de moi, paroîtra une suite de cette inconséquence. Nous ne sommes pas en effet, à des distances assez éloignées pour que ce ton lui soit permis; à peine le feroit-il, s'il étoit le premier de son état, & si j'avois le malheur d'être le dernier du mien: mais j'en appelle sur ce point aux gens de l'Art qui nous connoissent l'un & l'autre. Il ne se compare probablement à Boerhave (a), que pour me comparer à mon tour au Chirurgien qui osa attaquer ce grand homme, comme si c'étoit moi qui eusse en effet attaqué ce Boerhave moderne, & s'il n'étoit pas lui-même l'agresseur; je laisse à part la comparaison, elle n'est que ridicule.

Non content de me traiter avec un mépris qui retombe, il est vrai, sur lui; M. G. n'oublie rien pour faire passer ce sentiment chez ses lecteurs; & pour l'insinuer avec plus d'adresse, il feint d'avoir cherché

---

(a) Trait tiré de ma Dissertation, page 146. Voyez Mémoires de M. G. pag. 350.

mon nom parmi les Maîtres en Chirurgie de Paris, & de ne l'y avoir pas trouvé, non plus que parmi les Privilégiés, pour avoir occasion de me confondre avec les Charlatans (a). Il présente un tableau expressif de la conduite de ces êtres ambulans, & il a la malhonnêteté de me l'appliquer. Il ne manque à cette odieuse comparaison que d'être vraie (b).

Je n'ai jamais dit ni écrit que je fusse Membre de l'Académie de Chirurgie de Paris; si j'avois cet honneur, ma première dissertation, & ce que j'ai écrit depuis pour justifier la sûreté de mon remède, n'auroit point vu le jour sans être muni de l'approbation de cette célèbre Compagnie. Si M. G. qui a l'honneur d'être Membre de la Faculté, avoit eu la même délicatesse que j'annonce, & dont il auroit peut-être autant besoin, je suis bien assuré que ses productions littéraires auroient souffert une singulière réduction. Mais quand il assure, avec sa légèreté ordinaire, que je n'ai jamais été au nombre des Privilégiés, il compte sans doute pour rien la honte d'être publiquement démenti sur ce fait. Je suis privilégié depuis l'année 1759, j'en ai pour preuve la convention que j'ai faite à ce sujet, & mes quittances du droit de Confrairie & de Capitation. Je ne suis donc point, comme M. G. ose le dire faussement, *un de ces êtres ambulans* (c). Je suis au contraire un homme hon-

(a) Mém. de M. G. page 20.

(b) M. G. a cru faire à ce sujet une bonne plaisanterie, quand, pour accréditer mes lavemens, il m'invite, à la page 15 de son Mémoire, à nourrir par cette voie pendant trois ou quatre mois. Je laisse à part l'absurdité de la comparaison; c'est comme si je lui conseillois de prendre lui-même le sublimé qu'il vante tant, pour en augmenter la vogue. De pareilles épreuves & de semblables plaisanteries ne se font pour l'ordinaire que sur les treteaux: un Censeur plus réservé n'auroit jamais hasardé un aussi fade quolibet.

(c) Idem.

nête, exercé dans l'Art de Chirurgie que j'ai pratiquée long-temps dans les Hôpitaux de la Capitale & des armées. J'exerce cet Art, & singulièrement la partie à laquelle je me suis le plus appliqué, avec autant d'honneur que de désintéressement; & à ces titres j'ai droit de prétendre à la considération publique, que l'imputation audacieuse de M. G. ne pourra jamais m'enlever.

Ce n'est pas mon éloge que je prétends faire ici; on n'en mérite point, quand on fait son devoir: mais l'atrocité de l'insinuation de M. G. m'oblige à dire hautement & sans crainte d'être démenti, que je l'ai toujours fait.

Pour détruire l'impression que ce Médecin a cherché à donner de la Lettre que je lui ai écrite, qu'il qualifie d'*ennuyante, malhonnête, inconséquente & de mauvaise foi*, & qui, suivant lui, *contient une suite non interrompue de pensées viles, d'expressions basses, d'injures & de personalities, enfin qui n'est supportable qu'aux halles (a)*, je n'ai pas trouvé de meilleur moyen, que de la faire réimprimer à la suite de ces Observations; elle fera seule ma justification, & la honte de mon Adversaire. D'ailleurs elle contient des réponses aux objections puériles qu'il m'avoit faites sur quelques propriétés qu'il avoit cru appercevoir dans mon remède, & par lesquelles il vouloit le juger: on appréciera par-là son talent en Chymie, & surtout la démangeaison qu'il a de parler de choses qu'il n'entend point; mais c'est le défaut ordinaire des Ecrivains médiocres. Cela paroîtra encore plus sensible, si l'on se donne la peine de lire ce qu'il dit aux pages 31 & 32 de son Mémoire: selon lui, le sublimé est la base des lavemens anti-vénériens; mais, comme s'il l'avoit oublié, il ajoute un instant après, avec autant d'inconséquence que de mal-adresse, que si

---

(a) Mém. de M. G. pag. 3, 4, 10, 34 & 40.

ce n'est pas le sublimé, je pourrois bien employer le mercure doux ou la panacée, &, par une espece de prophétie tout-à-fait nouvelle, il annonce des suppressions, des changemens dans les excipiens & dans les véhicules de ce remede; ce qui produiroit, selon lui, une nouvelle liqueur trouble, spiritueuse, d'un goût acerbe, au fond de laquelle seroit un sédiment rougeâtre très-remarquable.

Si M. G. étend cette maniere de pronostiquer les événemens jusques sur les malades, je doute fort qu'il réussisse jamais à remplacer Hypocrate dans cette partie supérieure de la Médecine: on voit seulement par-là, combien son imagination échauffée est fertile en expédiens, & combien elle lui fournit de ressources; malheureusement pour lui, elles sont si foibles & si futiles, qu'elles disparoissent au premier examen qu'on en fait. Depuis onze ans que je compose & administre les lavemens anti-vénériens, je n'y ai fait aucune espece de changement, ils sont toujours les mêmes, & les variations inquiettes, présentes par M. G. ne sont point assez lumineuses pour me déterminer à en adopter aucune.

---

## CHAPITRE IX.

### PIECES JUSTIFICATIVES,

*Concernant les Malades traités à la Pitié.*

N<sup>o</sup>. I. **E**Xamen fait par Nous soussignés, à la réquisition de M. Royer, de la situation actuelle de quelques malades qui ont été traités à la Pitié l'an passé par les lavemens anti-vénériens, comparés à leur état primitif, ainsi qu'il est détaillé dans le Journal de leur traitement, qui nous a été remis, que lesdits malades ont dit être vrai, lesquels y ont

ajouté quelques circonstances qui ne se trouvent pas dans le Procès-verbal qui en a été dressé.

Conrade André, *Suisse de nation*, âgé de 43 ans, nous a dit avoir eu quelques symptômes vénériens il y a vingt-quatre ans, dont il croit avoir été bien guéri. Dans le mois de Février dernier, il a eu une gonorrhée & des chancres qui ont été mal traités; il sent de grandes douleurs aux articulations, & a des exostoses aux deux jambes vers la partie moyenne du tibia, qui sont très-douloureuses. (a)

Ce malade a ajouté qu'avant son traitement, il gardoit depuis trois mois le lit, qu'il ne pouvoit faire usage de ses membres, tant les douleurs qu'il ressentoit, étoient violentes; que la fièvre ne le quittoit pas; que l'exostose de la jambe gauche étoit plus grosse qu'un œuf de pigeon, & celle de la droite du volume d'une noix; que ces deux exostoses étoient d'ailleurs très-douloureuses, & qu'il étoit tourmenté d'une toux opiniâtre.

Cette dernière circonstance est portée au Journal, & il y est dit que par cette raison, & la grande foiblesse du malade, on n'a pu lui prescrire d'autre préparation que des bains de jambe.

Nous avons examiné scrupuleusement ce malade, qui a subi un traitement de deux mois & demi; il nous a dit ne sentir aucune douleur depuis sa sortie de la Pitié, ce que le mouvement libre & aisé de ses membres nous a confirmé. La verge étoit dans son état naturel, & l'exostose de la jambe droite entièrement dissipée; il ne reste à la jambe gauche qu'une élévation à l'os d'environ une ligne d'épaisseur, & nous avons apperçu sous l'aisselle droite une petite glande insensible de la grosseur d'une aveline.

Simon Sautier, *de Versailles*, âgé de 28 ans, nous a dit avoir eu dans le mois de Décembre der-

(a) Ce qui est écrit en lettres italiques est extrait du Procès-verbal de la Pitié.

*nier des chancres & un phymosis. Il a actuellement un engorgement assez considérable aux glandes maxillaires & parotides du côté gauche, la peau s'est ulcérée au-dessus en deux endroits; il a deux pustules ulcérées proche l'oreille droite, & du même côté une glande engorgée, beaucoup de taches purpurines sur-tout aux cuisses, aux fesses & au dos, & des douleurs à la partie inférieure de la jambe gauche.*

Tous les symptômes ci-dessus détaillés, dont il ne reste que les cicatrices, sont entièrement disparus.

Ce malade a subi un traitement de deux mois & demi.

*Catherine Picault, de Muré en Picardie, âgée de dix-neuf ans, a eu, il y a vingt mois, des chancres & des pustules à la partie, qui ont disparus par les seuls topiques. Elle avoit dans le même temps un écoulement qui subsiste, & nous lui avons trouvé la mamelle droite engorgée, avec deux ou trois petits ulcères superficiels, une tumeur lymphatique à la région de l'estomac, quelques petites crêtes au fondement; elle sent quelques douleurs dans les membres.*

Nous avons trouvé la mamelle droite dans son état naturel. On y apperçoit encore les cicatrices occasionnées par les ulcères qui existoient lors du traitement. Elle nous a dit ne sentir aucune douleur dans les membres; à la région de l'estomac où étoit la tumeur lymphatique, nous avons observé un très-léger gonflement. Elle a subi un traitement de sept semaines.

D'après cet exposé, il est aisé de juger que les lavemens anti-vénériens de M. Royer, ont rempli l'objet qu'il en attendoit; il n'est pas douteux que des symptômes aussi graves ne peuvent disparaître aussi aisément sans un remède très-énergique, sur-tout des exostoses qui ont été guéries sans topiques & avec l'aide de ce seul remède, si l'on en excepte une seule & unique fumigation avec le mercure doux

dont le Journal fait mention. Délibéré à Paris le  
6 Août 1770.

*Signé, POISSONNIER, DESPERRIERES & SUE.*

N<sup>o</sup>. II. Nous soussignés certifions que le nommé  
Conrade André, Suisse de nation, est entré à notre  
service après les Fêtes de la Toussaint de l'année  
passée. Il sortoit alors de la Pitié, d'où il venoit  
de passer les grands remèdes : nous lui avons vû rem-  
plir alors son devoir avec plus d'exactitude, de vi-  
gilance & de force qu'auparavant. Sa maladie de  
laquelle nous nous apperçumes, étant la cause  
principale qui lui ôtoit ses forces, & celle pour  
laquelle il fut obligé de nous quitter pour se faire  
traiter, nous conclûmes de-là qu'il étoit parfaite-  
ment bien guéri, puisqu'il remplissoit mieux que  
ci-devant son métier de voiturier, & en même  
temps celui de manœuvre qui est un travail dur &  
pénible.

Nous certifions de plus, que nous ne nous som-  
mes pas apperçus qu'il ait pris aucune sorte de re-  
mède, chose qui lui auroit été impossible, vu la  
rigueur de la saison, étant d'ailleurs la plûpart du  
temps en campagne, & occupé à des travaux très-  
forts. En foi de quoi nous avons signé le présent. A  
Paris le 18 Septembre 1770.

*Signé, J. F. LE PRINCE, L. F. LE PRINCE, Sculpteurs  
Marbriers, rue Poissonniere proche le Boulevard.*

N<sup>o</sup>. III. Je soussigné Maître en Chirurgie, certifie  
avoir visité le nommé Claude Girard, âgé de vingt ans,  
natif d'Arnois-le-Duc, lequel m'a dit avoir été traité  
à l'Hôpital de la Pitié, à la fin de l'année 1769,  
par la méthode des lavemens anti-vénériens de  
M. Royer. Le nommé ci-dessus m'a accusé qu'il avoit  
avant son traitement les symptômes vénériens sui-  
vans; sçavoir, une pustule ulcérée à la racine du

90 NOUVELLES OBSERVATIONS  
fourcil gauche, une autre pustule aussi ulcérée sur  
la narine droite, qui la bouchoit en partie; un  
gonflement à l'articulation du coude gauche, de même  
qu'au peronné du même côté, & des douleurs vives  
dans ces parties, ainsi qu'à la tête. J'ai trouvé tous  
ces symptômes disparus. Il reste seulement quelques  
taches rouges à la peau entre les deux fourcils, &  
les glandes maxillaires légèrement gonflées, ce que  
je ne crois pas dépendre d'aucune cause vénérienne.  
Le malade m'a assuré en outre, qu'il ne ressentoit  
aucune douleur depuis son traitement. A Paris le  
14 Février 1771.

*Signé, DIDIER.*

N<sup>o</sup>. IV. *De Versailles le 28 Février 1771.*

MONSIEUR,

Je comptois aller à Paris & vous satisfaire moi-même au sujet de mon état; mais mes affaires ne me le permettant pas de si-tôt, je satisfais à ce que vous m'avez fait l'honneur de me demander. Je vous dirai donc, Monsieur, que depuis que vous m'avez traité à la Pitié par vos lavemens, j'ai joui de la meilleure santé, & n'ai eu aucun ressentiment de la maladie dont vous m'avez guéri; ce que je certifierai & affirmerai autant de fois que vous le jugerez à propos, si cela peut vous être utile. Le léger gonflement qui restoit à ma glande, s'est trouvé entièrement dissipé peu de jours après ma sortie de la Pitié, sans avoir employé aucun remède. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur.

*Signé, BRUNET.*

N<sup>o</sup>. V. Je soussigné Maître en Chirurgie, certifie que la nommée Jeanne - Marie Desrateaux, âgée d'environ vingt-six ans, m'a déclaré avoir été traitée

à l'Hôpital de la Pitié, par les lavemens anti-vénéériens que M. Royer lui a fait administrer; qu'elle est entrée audit Hôpital le 25 Août dernier, ayant un bubon vénérien ulcéré à l'aîne gauche; que vers la fin de son traitement, qui a duré près de trois mois, son bubon s'est guéri; mais que pendant ledit traitement, il lui étoit survenu un ulcere à la cuisse, au-dessous dudit bubon; qu'elle étoit sortie de la Pitié au mois de Janvier, ayant encore cet ulcere, lequel s'est cicatrisé au mois d'Avril suivant, sans autre secours que celui d'un bon régime, & sur-tout l'usage du lait.

Ayant visité ladite Desfrateaux, j'ai trouvé les cicatrices du bubon & de l'ulcere, d'une consistance très-solide, lesquels ne laissent aucun doute de sa guérison. Fait à Paris ce 15 Mai 1770.

*Signé, DIDIER.*

Ayant examiné & visité la malade citée ci-dessus, je l'ai trouvée jouissant de la santé la plus brillante, & ses cicatrices dans l'état de solidité le plus parfait.

*Signé, BASEILHAC, Maître en Chirurgie.*

N<sup>o</sup>. VI. L'an 1771, le Samedi 9 Mars, deux heures de relevée, en l'Hôtel & par devant nous Jean-François Hugues, Conseiller du Roi, Commissaire au Châtelet de Paris, est comparue Jeanne-Marie Desfrateaux, Polisseuse en étain, âgée de vingt-sept ans, native de Saint-Lambert, Evêché de Namur, en Brabant, logée chez Faureau, logeur, rue de la Tabletterie, paroisse Saint-Jacques de la Boucherie:

Laquelle nous a dit, déclaré & certifié, après serment par elle fait & prêté, par devant nous, que lorsqu'elle est entrée à l'Hôpital de la Pitié, pour y être traitée de la maladie vénérienne au mois d'Août 1769, elle avoit depuis huit mois un poulain à l'aîne gauche, qui étoit ouvert, ulcéré & très-douloureux,

que la matiere qui en sortoit étoit très-âcre, que les bords de la plaie étoient durs & douloureux, que depuis cinq mois ses regles lui avoient totalement manqué; qu'elle a commencé l'usage des lavemens du sieur Royer Chirurgien, audit Hôpital de la Pitié le 25 dudit mois d'Août, qu'elle les a pris régulièrement jusqu'au 27 Octobre suivant, sans en avoir ressenti aucune incommodité; que ses regles ont reparu dans le traitement, que les douleurs de son poulain ont cessé, que les duretés des bords se sont amollies & fondues; que ledit jour 27 Octobre, ledit poulain étoit presque réduit à rien, que la matiere de ce poulain étant âcre & rongeante, & qu'ayant coulé le long de sa cuisse, il s'étoit formé vers la fin de son traitement, immédiatement au-dessous du poulain, un bouton, qui s'étoit ouvert de la grandeur d'un liard; que ce dernier accident l'a retenue plus long-temps que les autres malades audit Hôpital de la Pitié, où elle est restée jusqu'au mois de Janvier 1770; que son poulain étoit alors parfaitement guéri depuis six semaines ou deux mois; mais que n'étant pas encore guérie de l'ulcere qui lui étoit survenu, les Médecins & Chirugiens de cet Hôpital, lui conseillèrent d'en sortir, pour aller se faire traiter à Bicêtre; qu'y ayant eu de la répugnance, elle obtint des sieurs Administrateurs la permission de sortir de la Pitié; que son premier soin fut de se faire visiter par un Médecin, qui l'assura, d'après l'exposé qu'elle lui fit de son état précédent, & des remedes qu'elle avoit pris, que l'ulcere qui lui restoit n'étoit pas vénérien, que le grand air, la bonne nourriture, & sur-tout le lait la rétabliroient infailiblement sans faire aucune espece de remede; qu'en conséquence elle se rendit chez le sieur Royer, lequel l'ayant également visitée, & étant du même avis que le Médecin, lui fit libéralement fournir le lait & la nourriture qui lui étoient convenables : le succès

répondit aux espérances qu'on lui avoit données , au bout de trois mois de ce seul régime , elle s'est trouvée parfaitement guérie , & au mois de Juin suivant , elle est retournée dans sa patrie , jouissant d'une parfaite santé.

De laquelle présente déclaration ayant fait lecture à ladite Desfrateaux , elle a dit qu'elle contient la plus exacte vérité , & a déclaré ne sçavoir écrire ni signer , de ce interpellée suivant l'ordonnance , ainsi qu'il est dit en cet endroit de la minute des présentes.

A ce faire est intervenu sieur Charles-François Royer , ancien Chirurgien Aide-Major des Armées du Roi , demeurant à Paris , rue Neuve & Paroisse S. Eustache :

Lequel nous a requis & demandé acte , à lui octroyé , de la déclaration ci-dessus , pour lui servir & valoir en temps & lieux ce que de raison ; & a signé avec nous en fin de la minute des présentes , demeurée en notre possession.

*Signé*, HUGUES.

N<sup>o</sup>. VII. L'an mil sept cent soixante-onze , le Dimanche 3 Mars , trois heures de relevée , en l'Hôtel & par-devant nous Jean-François Hugues , Conseiller du Roi , Commissaire au Châtelet de Paris , sont comparues Gabrielle Germain , fille majeure , native d'Anjou , demeurant à Paris , rue de Bourbon-Ville-Neuve , paroisse S. Sauveur , & Marie Pornin , femme de Laurent Pelet , gagne denier , elle servante , domestique de ladite fille Germain , chez laquelle elle demeure susdite rue de Bourbon-Ville-Neuve , paroisse S. Sauveur :

Lesquelles nous ont dit , déclaré & certifié par serment par elles fait , & prêté séparément pardevant nous ; sçavoir , ladite Germain , qu'au mois d'Août 1769 , elle a été traitée à l'Hôpital de la Pitié de

cette Ville, par le sieur Royer, ancien Chirurgien Aide-Major des Armées du Roi, de la maladie vénérienne, qui s'étoit manifestée par un ulcere dans le vagin, qu'elle avoit depuis trois mois, lequel pénétoit dans le rectum, & qu'elle ressentoit de grandes douleurs dans les bras & dans les jambes, qu'elle avoit plusieurs condylomes à l'anús, une dartre à la mamelle droite & un poireau au-dessous de la mamelle gauche; qu'elle a commencé à faire usage des lavemens anti-vénériens le 25 dudit mois d'Août, & qu'elle est sortie dudit Hôpital le 14 Décembre suivant radicalement guérie & en parfaite santé.

Et ladite femme Pelet, qu'elle est pareillement entrée audit Hôpital de la Pitié au même mois d'Août 1769, aussi pour cause de maladie vénérienne qui s'étoit manifestée environ onze mois auparavant par des chancres à la vulve, lesquels avoient disparu par l'effet des remèdes qu'elle avoit pris, & que lors de son entrée audit Hôpital de la Pitié, elle avoit des poireaux, & des crêtes aux environs de l'anús, & qu'elle sentoit des douleurs dans les membres, qu'elle y a été traitée par ledit sieur Royer, Chirurgien, & qu'elle a commencé à faire usage de ses lavemens anti-vénériens le 7 Septembre 1769, lesquels elle a continué jusqu'au 21 Novembre suivant, qu'elle est sortie dudit Hôpital de la Pitié, radicalement guérie & en parfaite santé.

De laquelle déclaration ayant fait lecture auxdites susnommées, elles nous ont l'une & l'autre déclaré qu'elle contient la plus exacte vérité, & ont déclaré ne sçavoir ni écrire ni signer, de ce interpellées suivant l'ordonnance, ainsi qu'il est dit en la minute des présentes.

A ce faire est intervenu sieur Charles-François Royer, ancien Chirurgien Aide-Major des Armées du Roi, demeurant à Paris, rue Neuve & Paroisse S. Eustache;

Lequel nous a requis & demandé acte à lui octroyé de la déclaration ci-dessus, pour lui servir & valoir en temps & lieux, ce que de raison, & a signé en fin de la minute des présentes demeurée en la possession de nous Commissaire susdit & soussigné.

*Signé, HUGUES.*

N<sup>o</sup>. VIII. Je soussigné Maître en Chirurgie, certifie que la nommée Marie Pornin, âgée d'environ trente-deux ans, m'a dit sortir de la Pitié, où elle avoit été traitée par les lavemens anti-vénéériens de M. Royer; qu'elle étoit entrée dans cette maison le 25 Août dernier, ayant des poireaux & des crêtes à l'anús, & des douleurs dans les membres; elle m'a assuré que ses douleurs s'étoient dissipées dès le commencement de son traitement. Je l'ai visitée, & j'ai trouvé que les poireaux & les crêtes étoient disparus. Cette femme m'a ajouté qu'ils étoient tombés d'eux-mêmes, excepté une des crêtes qu'elle avoit arraché. Fait à Paris le 22 Novembre 1769.

*Signé, DIDIER.*

J'ai visité la nommée Pornin, ainsi que M. Didier, & j'ai trouvé son état exactement conforme au rapport qu'il en fait, & cette femme jouissant d'une très-bonne santé.

*Signé, BASEILHAC, Maître en Chirurgie.*



---

 CHAPITRE X.

*ATTESTATIONS de plusieurs Médecins & Chirurgiens qui constatent les bons effets des lavemens anti-vénériens.*

**J**E soussigné Conseiller d'Etat, Médecin Consultant du Roi, Inspecteur & Directeur Général de la Médecine des Ports & Colonies, Professeur de Médecine au Collège Royal, Docteur-Régent de la Faculté de Paris, membre des Académies des Sciences de Paris, Dijon, Stockholm & Saint Petersburg, &c. certifie que le fait publié dans la dix-huitième Observation (a) de la Dissertation de M. Royer, est véritablement à ma connoissance, que des Médecins dignes de foi, m'ont assuré avoir été témoins de plusieurs autres guérisons opérées par les lavemens anti-vénériens, & que j'ai pris assez bonne opinion de ce remède, qui n'exclut point l'administration des autres, quand la vérole se trouve compliquée avec d'autres maladies, pour être disposé à en conseiller l'usage dans toutes les occasions où je serai le maître

---

(a) Pour présenter encore un tableau plus frappant, on auroit pu joindre à ces Certificats les Observations qui y sont annoncées. Mais cet Ouvrage n'est déjà que trop long; & si on veut se donner la peine de les lire dans ma Dissertation imprimée en 1767, on les trouvera aux Numéros indiqués: on verra que les maladies qui en font l'objet étoient très-graves, & que ce n'est qu'après s'être assuré de la solidité de la guérison, que ces Attestations ont été données deux, trois, & même quatre années après le traitement. Quelqu'avantageuses qu'elles me soient, elles n'auroient peut-être jamais vu le jour sans l'attaque imprévue de M. G.; mais elles sont trop essentielles à ma justification pour les négliger aujourd'hui.

du choix & à portée d'en suivre moi-même les effets. En foi de quoi j'ai donné le présent certificat, à Paris le 10 Janvier 1768.

Signé, POISSONNIER.

Je soussigné, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin Consultant du Roi, certifie que l'Observation dix-neuvieme, rapportée à la page 112 & suivantes de la *Dissertation sur une méthode nouvelle de traiter les maladies vénériennes*, &c., est conforme aux remarques que j'avois faites : ainsi de cette Histoire seule l'on peut conclure d'une part, combien malheureusement est étendue la classe de ces maladies, & de l'autre combien est efficace la méthode des lavemens anti-vénériens; le bon état du malade, qui fait le sujet de l'Observation citée, se soutenant jusqu'à présent; ce que j'apprends par une de ses lettres, qui atteste également la bonne santé de sa femme, & la fécondité du mariage qu'il a contracté depuis sa guérison. A Paris le 15 Octobre 1768.

Signé, THIERY.

Je soussigné, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, membre des Académies des Sciences de Paris, de Stockholm, de Turin, &c. certifie que les Observations, première, cinquieme, sixieme & huitieme, rapportées dans la Dissertation de M. Royer sur les lavemens anti-vénériens, concernant des cures opérées par lesdits lavemens, & qui se sont faites sous mes yeux, sont exactement conformes à la vérité & fidelement exposées, tant pour ce qui concerne la description des symptomes, que pour ce qui regarde la cure radicale; dont je suis d'autant plus assuré, que j'ai eu occasion de revoir depuis peu la plupart des personnes dont il est fait mention dans les Observations citées ci-dessus, & que je les ai

98      NOUVELLES OBSERVATIONS  
trouvées en très-bonne santé. Fait à Paris le 13 Fé-  
vrier 1769.

*Signé*, MACQUER.

Je certifie de plus, qu'au mois d'Avril 1768, une femme m'ayant amené une petite fille d'environ quatre ans, qui avoit été violée, & qui avoit les grandes levres gonflées, enflammées, & ulcérées, avec un écoulement virulent; je l'ai envoyée à M. Royer, qui après avoir essayé pendant environ trois mois de la guérir par les pillules mercurielles, & autres remèdes anti-vénériens, mais sans aucun succès, lui a à la fin administré ses lavemens anti-vénériens, par lesquels elle a été entièrement guérie, & que je me suis assuré de tous ces faits par l'examen que j'ai fait de la malade, tant avant sa guérison que plusieurs mois après. Fait à Paris le 2 Mars 1769.

*Signé*, MACQUER.

Je soussigné, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, certifie que l'Observation dont le sujet est un jeune homme âgé de vingt-quatre ans, & qui eut au mois d'Octobre 1764 un chancre & un poulain, pour lesquels il nous a dit avoir été traité deux fois (sans succès), tant par les dragées du sieur Keyser, que par les frictions dans l'Hôpital de Besançon, est entièrement conforme à la vérité, quant aux accidens avec lesquels il se présenta à nous en Janvier 1766, & quant à l'effet que produisirent pour sa guérison les lavemens anti-vénériens, qui lui furent administrés par M. Royer, Chirurgien; & je rends justice avec d'autant plus de plaisir à la vérité, que la mauvaise fortune du malade, l'indispensable nécessité de se montrer souvent chez ses protecteurs, & la rigueur excessive du froid, ne permettoient gueres d'employer aucune des autres mé-

FAITES DANS LES HÔPITAUX. 95  
rhodes plus connues, sans quelque danger. A Paris ce  
25 Février 1769.

*Signé, JEANROI.*

Je soussigné, Médecin de la Faculté de Paris, & ci-devant premier Médecin des Hôpitaux des Armées du Roi, certifie que la quatrième Observation imprimée dans la Dissertation de M. Royer sur les maladies vénériennes, page 93, est vraie dans tous ses points, & que les faits se sont passés en partie sous mes yeux. A Paris le 24 Février 1769.

*Signé, GRANGCLAS.*

Je déclare avoir vu, au mois d'Octobre de l'année 1767, un jeune homme âgé de 22 ans, qui avoit depuis environ trois mois un écoulement de très-mauvaise qualité par l'uretère, une douzaine de poireaux tout autour de la racine du gland, avec de petites excoriations sur le gland même, & sur le prépuce. Je déclare aussi l'avoir vu guérir dans l'espace d'environ deux mois, par l'usage seul des lavemens anti-vénériens de M. Royer. Fait à Paris le 24 Février 1769. *Signé, DUPUY, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris.*

Je soussigné, Docteur-Régent, & ancien Professeur de la Faculté de Médecine de Paris, certifie avoir employé sur plusieurs malades la méthode des lavemens anti-vénériens de M. Royer, avec un succès qui m'autorise à la regarder comme une des meilleures parmi celles qui sont jusqu'à présent connues pour guérir les maladies vénériennes. A Paris le 26 Février 1769.

*Signé, MALOET.*

Nous soussigné, Docteur en Médecine, ancien Médecin des Camps & Armées du Roi, premier

Médecin de l'Hôpital militaire de cette Ville, & Médecin Conseiller du Roi en ladite Ville, certifions avoir traité par la méthode des lavemens anti-vénériens de M. Royer, ancien Chirurgien Ayde-Major des Armées du Roi, trois malades, dont l'un portoit depuis une année une gonorrhée qui avoit résisté à plusieurs différens traitemens très-méthodiques; le second un chancre très-considérable à la couronne du gland, & le troisieme deux poulains, celui de l'aîne gauche bien en suppuration, prêt à s'ouvrir, plus trois chancres & un phymosis, & que ces trois malades sont sortis d'entre mes mains sans aucun vestige de symptomes vénériens, jouissans de la plus parfaite santé, &, suivant toute apparence, guéris très-radicalement; en foi de quoi nous avons donné le présent Certificat. Fait à Metz ce 26 Février 1769.

*Signé*, BRUNYER.

Je soussigné, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Médecin ordinaire du Roi & de la Bastille, certifie que la vingt-unieme Observation rapportée dans la Dissertation du sieur Royer sur les Lavemens anti-vénériens, est exactement & fidelement exposée; que j'en ai vu opérer la cure sous mes yeux, & que j'ai été témoin en outre de plusieurs autres guérisons radicales faites par l'administration dudit remede, non-seulement entre les mains du sieur Royer, mais même vis-à-vis des malades à qui j'avois conseillé l'usage desdits lavemens, après avoir éprouvé l'inutilité des autres traitemens ordinaires. Fait à Paris ce 28 Février 1769.

*Signé*, LASSAIGNE.

Nous soussigné, Ecuyer, Docteur en Médecine, & Médecin ordinaire de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans, certifions que la vingtieme Observation rapportée aux pages 119 & 120 de la Dissen-

FAITES DANS LES HÔPITAUX. IOR  
tation sur la nouvelle méthode de traiter les maladies  
vénériennes par les lavemens, &c. , est conforme à ce  
que nous avons vu , & que le malade a été guéri en  
peu de temps de la maladie vénérienne , dont il étoit  
attaqué , & que pour en être plus certain , nous l'a-  
vons engagé à venir nous revoir un an après le trai-  
tement. Nous l'avons pour lors trouvé jouissant d'une  
bonne santé ; ce qui nous donne lieu de penser que  
l'on peut employer ce remède de préférence aux au-  
tres traitemens anti-vénériens , vu la facilité de s'en  
servir , en n'exposant les malades à aucuns dangers ;  
en foi de quoi nous avons donné le présent Certi-  
ficat , pour valoir ce que de raison. A Paris le 3  
Mars 1769.

*Signé*, P E T I T.

Je certifie que la vingtième Observation , à la page  
119 de la Dissertation sur les lavemens anti-vénériens  
de M. Royer , est vraie dans tous les points , & que  
le malade pendant son traitement a vaqué à ses af-  
faires , & n'a suivi aucun régime particulier , & qu'il  
jouit depuis ce temps de la santé la plus robuste. A  
Paris le 3 Mars 1769. *Signé*, BARBAZAN , de l'Ordre  
Militaire de S. Louis , & ancien Capitaine de Dragons.

Je soussigné , certifie à qui il appartiendra , que j'ai  
visité le nommé Jean-Frédéric Cuny , Caporal dans  
la Compagnie des Gardes Suisses de M. Techerman ,  
lequel Soldat avoit alors la vérole la mieux caracté-  
risée. Je l'ai revu depuis bien portant & bien guéri ,  
par les soins de M. Ruffieux. Fait à Paris le 17 No-  
vembre 1766.

*Signé*, A. P E T I T. D. M. P.

Je soussigné , Chirurgien Major aux Gardes Suisses ,  
certifie avoir traité avec les lavemens anti-vénériens  
de M. Royer , le malade dont il est fait mention ci-

102 NOUVELLES OBSERVATIONS  
dessus, lequel jouit depuis ce temps de la plus parfaite santé. A Paris ce 16 Mars 1769.

Signé, RUFFIEUX.

Je soussigné, Ecuyer, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin ordinaire du Roi, & premier Médecin de ses Armées, atteste & certifie que M. Royer, ancien Chirurgien Aide-Major des Armées du Roi, a traité avec tout le succès possible une fille âgée de 18 ans, d'après un commerce que la décence ne permet point de désigner, mais qui joignoit à nombre de symptomes véroliques une gonorrhée, & particulièrement un ulcere au *rectum* si considérable, qu'il en sortoit comme de la gonorrhée, beaucoup de pus & de matieres virulentes.

Cette fille a été guérie au bout de deux mois de traitement par l'usage des lavemens anti-vénériens de M. Royer. Elle a paru depuis ce temps (Juin 1766) jouir de la meilleure santé. A Paris ce 25 Mars 1769.

Signé, DE S. LEGER.

Nous, Médecins & Chirurgien soussignés, certifions que le nommé Bischoff, Soldat au Régiment des Gardes-Suisses, Compagnie de M. le Baron de *Beserval*, nous a dit au mois de Juin dernier, qu'ayant deux bubons vénériens, il est entré le 15 Octobre de l'année dernière à l'Hôpital des Gardes-Françoises, où il a été traité par la méthode des dragées; qu'il est sorti dudit Hôpital le 7 Mai dernier, sans avoir obtenu de guérison, & qu'il s'étoit mis entre les mains de M. *König*, Chirurgien Major de son Bataillon, qui le traitoit depuis quinze jours avec les lavemens anti-vénériens de M. *Royer*; après lui avoir fait prendre 26 demi-bains, qu'il sentoit déjà de la diminution à son mal, & qu'il commençoit à marcher plus aisément, ne pouvant le faire qu'avec peine & dou-

leur avant d'avoir commencé les lavemens. Nous examinâmes alors le malade ; nous lui trouvâmes à l'aîne gauche un bubon fort dur d'environ quatre travers de doigt de longueur, sur trois dans sa plus grande largeur, lequel bubon étoit partagé dans sa longueur par une cicatrice mal formée, dont les bords étoient renversés & calleux. Nous avons aussi observé à l'aîne droite un bubon de la même nature, mais bien moins gros. Ce malade a continué d'être traité sous nos yeux par les lavemens de M. Royer, & nous l'avons trouvé parfaitement guéri, après avoir fait usage pendant environ deux mois de ces mêmes lavemens : les aines se trouvoient dans leur état naturel ; on n'y appercevoit que les traces de plusieurs grandes cicatrices, & le malade avoit repris son embonpoint ordinaire. A Paris le 29 Août 1769.

Signé, POISSONNIER, MACQUER, DIDIER.

*Pierre Lançon*, Soldat aux Gardes-Suisses, Compagnie Lieutenant-Colonelle, âgé de 22 ans, avoit un bubon vénérien à l'aîne gauche ; il fut à l'Hôpital du Gros-Caillou pour y être traité par les dragées. Il y entra le 18 Février 1770, & n'en sortit que le 3 Septembre suivant, sans avoir obtenu de guérison ; de retour à la caserne, il me fut adressé : nous l'examinâmes avec M. König, Chirurgien Major de son Bataillon ; nous trouvâmes que le bubon avoit au moins cinq travers de doigt de long sur trois de large ; qu'il étoit d'une dureté skirreuse, & partagé dans toute sa longueur par un ulcère profond & sinueux, dont les bords étoient durs & calleux. Le malade se plaignoit en outre de douleurs à l'estomac & au bas ventre, & il ne marchoit qu'avec peine. Après avoir pris quelques demi-bains, M. König lui fit administrer les lavemens anti-vénériens à la caserne, sous mes yeux ; il commença à en faire usage le 15 Septembre, & les continua jusqu'au 4 Novembre.

Le quinzieme jour de l'usage des lavemens, les douleurs de l'estomac & du bas-ventre cesserent, l'ulcere se détergea, le bubon se fondit insensiblement, & vers le 30 Octobre suivant, la résolution en étoit parfaite, & l'ulcere entierement cicatrisé; de sorte qu'en moins de sept semaines le malade obtint une parfaite guérison, & reprit ses forces & son embonpoint.

Pendant l'usage de ce remede il a toujours vacqué à ses affaires, excepté les huit premiers jours, & n'a suivi aucun régime particulier, ayant usé des mêmes alimens que ses camarades. Je certifie la guérison de ce Soldat Suisse véritable. Paris le 2 Février 1771.

*Signé, POISSONNIER DESPERRIERES.*

Je soussigné, Professeur aux Ecoles Royales de Chirurgie, Prévôt du College de S. Côme, Censeur Royal, de la Société Royale de Londres, de celle d'Edimbourg, Chirurgien Major de l'Hôpital de la Charité, &c. certifie que les malades dont il est fait mention dans la Dissertation sur une nouvelle méthode de traiter les maladies vénériennes, par des lavemens, de M. Royer, pages 89, 90, 97 & 108, sont conformes à l'exacte vérité; que j'ai vu les malades avant, pendant, & après leur traitement, & que je les ai trouvé parfaitement guéris. En outre je certifie que dans plusieurs occasions je me suis servi dudit remede avec succès; en foi de quoi j'ai donné le présent Certificat. A Paris le 26 Février 1769.

*Signé, S U E.*

Je soussigné, Chirurgien de Paris, Substitut du Chirurgien Major de la Charité, certifie avoir vu & visité en premier lieu le malade qui fait le sujet de la premiere Observation du Livre de M. Royer, dont la plaie énoncée au périné communiquoit dans l'urètre, & donnoit issue aux urines: cette compli-

carion y a été omise. J'ai vu le malade pendant son traitement fait avec les lavemens anti-vénériens, enfin, après sa guérison radicale, aussi prompte que surprenante.

J'atteste aussi que ce qui est rapporté de celui qui fait le sujet de la dix-septième Observation du même Livre, est exactement vrai. A Paris ce 27 Février 1769.

Signé, BASEILHAC.

Je soussigné, Religieux, Chirurgien en Chef de la Charité de Paris, certifie, que l'Observation dix-septième, rapportée dans la Dissertation sur les lavemens anti-vénériens de M. Royer, concernant une cure opérée par lesdits lavemens, & qui s'est faite sous mes yeux, est conforme à la vérité, & fidelement exposée, tant pour ce qui regarde la description des symptômes, qui étoient très-graves, que pour ce qui concerne la cure radicale dont je suis d'autant plus assuré, que j'ai vu plusieurs fois le malade depuis sa guérison, lequel jouit d'une parfaite santé; & en outre deux autres malades attaqués de maladies vénériennes très-graves, dont j'ai été témoin de leur guérison radicale, & que j'ai vu aussi depuis jouir d'une parfaite santé. A Paris ce 24 Février 1769.

Signé, POTENTIEN BESNAULT, *Relig. Chirurgien.*

Je soussigné, Maître Chirurgien, & Chirurgien Major du quatrième Bataillon du Régiment des Gardes Suisses, certifie avoir exactement suivi trois particuliers, attaqués de vérole bien caractérisée, qui ont été guéris par l'usage des lavemens anti-vénériens de M. Royer, dans l'espace d'environ six semaines, en vacquant à la plus grande partie de leurs affaires; ils n'ont point eu de salivation, mais les urines ont été plus abondantes. Ils n'ont observé

106 NOUVELLES OBSERVATIONS  
qu'un régime bourgeois. Fait à Courbevoye ce 24  
Février 1769.

*Signé, P A S S I N G E.*

Je soussigné Chirurgien Major du premier Bataillon du Régiment des Gardes Suisses, certifie que depuis trois ans j'ai guéri plusieurs malades atteints de maladies vénériennes, avec la liqueur anti-vénérienne de M. Royer, qui se donne en lavemens. J'ai observé de plus, que cette méthode est la plus facile, qu'elle est également sûre, & a moins d'inconvéniens que toute autre méthode. A Paris ce 24 Février 1769.

*Signé, K Õ N I G.*

Je soussigné, premier Chirurgien du Régiment des Gardes Suisses, attaché au troisième Bataillon, certifie avoir guéri radicalement depuis six ans, plus de cent personnes atteintes du mal vénérien, avec la liqueur de M. Royer, qui se donne en lavemens, dont plusieurs avoient des symptômes très-graves, tels que carie, bubons, carcinomes, chancres malins, condilômes ulcérés, &c. que même sept avoient été manqués par les méthodes les plus usitées, & qu'aucun n'a eu la moindre récurrence, malgré que plusieurs se soient enivrés pendant le traitement, sans qu'il en soit résulté le moindre accident. Tous ont été en état de vacquer à leurs affaires, excepté ceux qui en étoient empêchés par la violence du mal. A Courbevoie, le 1 Mars 1769.

*Signé, R U F F I E U X.*

Je soussigné Maître en Chirurgie, certifie avoir vu traiter sous mes yeux, en 1767, un jeune homme atteint d'une maladie vénérienne bien confirmée, que l'usage des lavemens anti-vénériens de M. Royer, a radicalement guéri; que j'ai traité moi-même

avec succès, par la même méthode, plusieurs vénériens, qui tous ont vacqué à leurs affaires pendant le traitement, & n'ont été astreints à aucun régime. J'atteste de plus que tous ces malades jouissent depuis d'une bonne santé, m'en étant assuré. Fait à Paris le 3 Mars 1769.

*Signé, DIDIER.*

Je soussigné, Membre de l'Académie Royale de Chirurgie, & Accoucheur, certifie que la malade dont il est fait mention dans la onzième Observation, page 103 de la Dissertation de M. Royer, sur les lavemens anti-vénériens, a été traitée sous mes yeux, & que cette Observation est vraie, la malade jouissant d'une bonne santé; en foi de quoi j'ai signé le présent Certificat. A Paris le 29 Mars 1769.

*Signé, VERMOND.*

Je soussigné, Maître & ancien Prévôt du Collège & Académie Royale de Chirurgie, certifie que ce qui est rapporté dans la première Observation, page 89, & la sixième, pages 97 & 98 de la Dissertation de M. Royer, sur les lavemens anti-vénériens, est conforme à la vérité, & fidelement exposé, tant pour ce qui regarde la description des symptômes, que la cure radicale, dont je suis d'autant plus assuré, que j'ai vu ces jours derniers les malades qui en font l'objet, jouissans d'une parfaite santé; en foi de quoi j'ai signé le présent Certificat. A Paris le 16 Avril 1769.

*Signé, MENJON.*

Une Demoiselle âgée d'environ vingt-quatre ans, étoit attaquée depuis près de quatre, d'une maladie vénérienne qu'elle ignoroit; & on la traitoit depuis environ trois ans, comme si elle n'eût eu que des fleurs blanches; vers le 15 Février dernier, je fus

mandé pour la voir ; après avoir examiné son état ; je reconnus un gonflement considérable dans toute la vulve , des chancres dans tout l'intérieur des lèvres , avec une infinité de poireaux de même que dans le vagin ; elle avoit en outre depuis trois semaines , une perte considérable , avec des douleurs lancinantes dans la matrice ; je trouvai ce viscere extrêmement volumineux & dur dans toute son étendue ; je craignis dans ce moment qu'il ne fut carcinomateux , par les vives douleurs qu'elle y ressentoit. J'employai , vu cet état , tous les remèdes propres à calmer , & écarter l'orage qui la menaçoit. Je fus assez heureux , au bout de trois semaines , de voir la perte & les douleurs presque entièrement dissipées ; & le 13 Mars suivant , je la mis à l'usage des lavemens anti-vénériens de M. Royer. A mesure que je les employois , je voyois avec satisfaction disparaître tous les symptômes ci-dessus dénommés ; comme cette Demoiselle est d'un tempéramment extrêmement délicat , j'ai été obligé de varier la quantité des mesures de liqueur ; c'est-à-dire , que souvent je ne pouvois en mettre en usage que deux ou trois , & jamais je n'ai pu parvenir à quatre. J'ai même été assujetti à suspendre quelquefois les lavemens de midi , m'en tenant à ceux du matin & du soir ; ce qui m'a mis dans le cas de ne pouvoir suivre exactement le traitement , tel que le prescrit M. Royer. C'est pourquoi la malade n'a été guérie radicalement qu'au bout de cinq mois ; ayant commencé le traitement le 13 Mars , nous l'avons fini le 18 Août , ayant usé vingt pintes de liqueur. Depuis ce temps aucun des symptômes qui paroissent avant le traitement , n'ont reparu , non plus que les douleurs. Ce que je certifie véritable. A Metz le 7 Octobre 1770.

*Signé , BOUSQUET , Chirurgien Major de  
la Maison de force de Metz.*

MONSIEUR,

Je n'ai tant tardé à vous écrire, que pour avoir plus de temps de constater la guérison de la femme, pour laquelle je vous avois prié de m'envoyer de votre remede anti-vénérien ; elle en a usé seulement deux bouteilles. Elle avoit le voile du palais, les piliers amygdalains tout-à-fait ulcérés, des boutons vénériens sur la peau, &c. Elle avoit été traitée deux fois par les frictions, & manquée, quoique par un fort habile Chirurgien. J'ai été si content de votre remede, que je n'en userai jamais d'autres, à moins qu'il ne se rencontrât certains tempéramens chez lesquels il faudroit un autre remede anti-vénérien. Il a agi dans cette femme, sans effort, sans épuisement, qu'un peu de foiblesse sur la fin, sans qu'aucune personne s'en soit apperçue, & sans qu'elle ait été obligée de garder la chambre. Il est vrai que c'étoit l'été qu'elle en faisoit usage : votre remede a constamment agi par les felles & par les urines, sans salivation, sans gonflement à la bouche. Son appétit s'est toujours bien soutenu, enfin la guérison est complete.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur.

*Signé, FROUSSARD, Docteur en Médecine,  
Pensionné de la Ville de Chaumont en Bassigny.*

*A Chaumont en Bassigny, le 30 Janvier 1770.*

*LETTRE de M. Rouelle, Médecin de Rouen.*

*A Rouen le 3 Mai 1771.*

Il y a long-temps, Monsieur, que je diffère à vous faire part de deux cures que j'ai opérées avec os lavemens anti-vénériens ; je voulois m'assurer

110 NOUVELLES OBSERVATIONS  
de la guérison certaine de mes deux malades, avant  
de vous en rien dire.

Une femme avoit un chancre dans l'arriere bouche, & plusieurs aux petites levres, & des pustules aux aines & sur le pubis, sentoit dans les os, & surtout aux clavicules, de grandes douleurs, & avoit donné la vérole à un homme qui avoit eu commerce avec elle.

Elle a pris les lavemens suivant la premiere table de votre Dissertation : les douleurs ont commencé à diminuer au bout de huit jours de leur usage ; le chancre du fond de la bouche est devenu plus traitable, & peu à peu tous les accidens ont disparu ; après quoi elle a encore continué les lavemens pendant au moins quinze jours. Elle n'a fait usage d'aucun autre remede pendant tout le traitement ; j'ai voulu que votre remede eut tout l'honneur de la guérison. J'ai tenu la même conduite dans le traitement du second malade, dont je vais vous faire l'histoire ; le remede a porté à la bouche à tous deux : pour empêcher la salivation, je les ai purgé, la femme deux fois, & l'homme une seule. Ces purgatifs ont produit l'effet que j'en attendois.

Le second malade avoit des pustules sur tout le corps, un paraphymosis, le prépuce formoit un bourlet dur comme du cuir ; il avoit deux chancres sur le gland, dont un avoit des bords élevés de plus de deux lignes ; il avoit un écoulement purulent par la verge, depuis plus de deux mois, & sentoit des douleurs très-considérables dans les os, & dans les jambes.

Il a pris des lavemens suivant la premiere table de votre Dissertation, excepté six à sept jours qu'il en a pris trois ; il ne pouvoit les garder assez long-temps ; alors je fus obligé de ne lui en faire prendre que deux. Les pustules ont commencé à diminuer, & les chancres à aller mieux au bout de dix jours. Le bourlet que formoit le prépuce s'est amolli, & peu à

peu tous les accidens se sont dissipés, l'écoulement par la verge a cessé le premier, sans retour. Le prépuce a recouvert le gland, & a repris son état naturel. Il a continué les lavemens environ quinze jours après que les accidens ont été passés. Il a eu, les derniers temps, pendant trois jours, une fièvre dans laquelle le pouls a toujours été critique, & qui s'est terminée par une sueur fort abondante.

Je laisse à juger aux gens de l'Art, si les signes qui caractérisoient ces deux maladies, étoient équivoques ou non, & si on ne doit pas compter sur leur guérison. L'homme éprouvoit un bien être si marqué, que j'ai eu bien de la peine à lui faire prendre les lavemens les derniers huit jours, je n'ai pas été le maître de les lui faire continuer plus long-temps. Les deux malades ont employé dix-huit bouteilles.

Vous pouvez, Monsieur, rendre ma lettre publique, si vous le jugez à propos; je me fais un devoir de rendre hommage à la vérité, & je ne craindrai jamais de la publier, lorsqu'elle sera utile à l'humanité. Je suis, &c.

*Signé,* ROUELLE.

J'ai rapporté ces Certificats, comme le complément de mes preuves, sur la bonté, & la sûreté de mon remède; j'espère qu'ils paroîtront suffisans à toutes personnes non prévenues: je n'ose cependant me flatter qu'ils operent la conversion de M. Gardane; l'opinion singulière qu'il a affichée, est trop forte, pour que son amour-propre souffre d'être publiquement désabusé, quand même il me rendroit intérieurement justice. Quoi qu'il en soit, j'ai déposé chez M. ARMET, Notaire, rue de la Monnoie, toutes les piéces justificatives originales, dont je viens de fournir l'Extrait, ou la copie, afin qu'on puisse les consulter & les vérifier au besoin; elles y resteront pendant deux ans; ce temps expiré, je les retirerai. En voici la liste.

1°. La Lettre de M. Andry, & le Certificat que M. Destremeaux m'a donné en interprétation de celui qu'il avoit fourni à M. G.

2°. Le Journal des vénériens du Régiment d'Hainault, traités à Toulon, avec la Lettre du Chirurgien Major de ce Régiment.

3°. La Lettre de M. Heimann, Lieutenant Colonel de la Légion de Conflans, qui rapporte & constate le traitement des vénériens de cette Légion, à Vic en Lorraine.

4°. Le Journal de l'Hôpital de la Pitié, avec les pièces justificatives.

5°. Les quatre Procès-verbaux de l'Hôpital Militaire de Metz, avec les Lettres du premier Médecin & du Chirurgien Major de cet Hôpital.

6°. Les Rapports de l'Hôpital de la Marine de Brest.

7°. La Lettre de M. le Baron de Haller, Professeur en Médecine, & Sénateur à Berne.

8°. Les attestations & Lettres de plusieurs Médecins & Chirurgiens de Paris, & de la Province.

9°. Les Actes passés par devant Notaires, qui m'ont conféré le Privilège de Chirurgien à Paris; les quittances de Confrairie & de capitation en cette qualité.

10°. Enfin la Lettre adressée à M. Gardane, telle qu'elle a été imprimée à Bouillon, en 1770.



## L E T T R E

De M. ROYER à M. GARDANE, imprimée  
à Bouillon en 1770 (a).

J'Ai lu, Monsieur, avec attention & intérêt l'Ouvrage que vous venez de publier, & que vous avez intitulé : *Recherches pratiques sur les différentes manieres de traiter les maladies vénériennes*. J'y ai vu, avec surprise, le peu de cas que vous faites des lavemens anti-vénériens, & le discrédit que vous leur supposez : comme je suis l'Auteur de cette méthode, souffrez que je vous détrompe, & que je détruise les impressions défavorables que vous avez voulu en donner ; quoi que vous en disiez, elle ne mérite ni indifférence ni mépris.

C'est à tort, Monsieur, que vous voudriez confondre les nouveaux lavemens avec ceux qu'on a donnés anciennement pour le même objet, qui, n'étant, comme vous le dites vous même, que *laxatifs, émolliens, adoucissans*, n'ont jamais pu guérir la vérole, mais seulement adoucir quelques-uns des symptômes les plus pressans, contribuer à la préparation générale, ou remédier aux accidens causés par le mercure. Ceux dont je suis l'Auteur, & que vous proscrivez aussi légèrement, sont véritablement anti-vénériens ; ils guérissent la vérole en en détruisant la cause & les effets : c'est à ces titres seuls que je les propose.

---

(a) Toutes les notes en lettres italiques, sont postérieures à la première impression de cette Lettre ; les assertions hasardées, les fausses conséquences, & quelques citations aussi peu réfléchies, que M. G. s'est permis dans son Mémoire, les ont rendues nécessaires,

Après avoir essayé de les faire regarder comme peu utiles, vous cherchez encore à leur donner une espèce de ridicule, dont ils ne sont pas même susceptibles. Pourquoi, en effet, voudriez-vous en restreindre l'usage *aux gens oisifs & élevés dans la mollesse*? Et pourquoi prétendez-vous les interdire au peuple? Il me semble qu'il n'est pas plus difficile de s'assujettir à prendre un lavement le matin, & un autre le soir, que de boire, dans les mêmes momens de la journée, une très-grande quantité de tisane pour faciliter l'opération des remèdes que vous proposez avec un appareil si imposant. Il y a même un avantage de préférer ma méthode; c'est qu'elle ne cause ni nausées ni dégoût; c'est qu'elle épargne toute fatigue aux parties destinées à la déglutition & à la digestion; ce qui intéresse d'autant plus le peuple, que ne pouvant pas toujours choisir avec exactitude ses alimens, il doit éviter avec plus de soin tout ce qui tend à énerver, ou à déranger les organes destinés à la digestion.

Vous voulez aussi, Monsieur, donner des inquiétudes sur un accident que vous dites arriver après l'usage des lavemens anti-vénériens; *c'est la chute de l'an*us; & vous vous citez comme témoin de ce fait, suivant votre louable coutume. N'est-il pas bien étonnant que, depuis dix ans qu'on emploie ce remède à Paris, cet accident n'ait été vu que de vous? Cependant un très-grand nombre de Médecins & de Chirurgiens de la première réputation, & qui sont bien capables de faire autorité, le conseillent & l'emploient tous les jours: j'en appelle à leur témoignage. Je ne puis infirmer le vôtre autrement, puisque vous ne me mettez pas à portée de vérifier un fait de cette importance, que vous n'auriez pas dû hazarder, sans en rapporter les preuves. Je vous dirai même plus; c'est que j'ai eu des malades qui avoient des chûtes très-fréquentes du rectum;

les uns par une disposition naturelle ; d'autre chez lesquels cet accident étoit occasionné par la maladie : l'usage des lavemens anti-vénériens, loin d'augmenter ce relâchement, l'a fait entièrement cesser. Comme vous vous annoncez pour avoir traité & vu beaucoup de *pédérastes*, n'est-il pas possible, Monsieur, qu'ayant remarqué chez eux quelque relâchement du *sphincter* de l'anus, vous en ayez accusé le remède qui les avoit guéris, tandis que cet accident n'étoit que l'effet de leur débauche ? il faut être aussi juste qu'attentif.

La chute de l'anus est une maladie rare chez les adultes (a), & qui paroît presque réservée aux seuls enfans. Elle prouve la foiblesse, la laxité & l'atonie de leurs fibres. Le sphincter de l'anus est d'un usage très-intéressant ; aussi la nature l'a-t-elle formé de fibres musculieuses, circulaires, très-fortes : elle a en même temps donné à cette partie des muscles suffisans pour la relever, la retenir, & contrebalancer les efforts qu'on est obligé de faire, quand on va à la garde-robe. Pour que leur action cesse, il faut les supposer paralytiques, ou dans un état d'atonie qui en approche : cet état d'atonie peut, il est vrai, être préparé, & occasionné par des irritations spasmodiques & convulsives, & c'est sans doute cette cause que vous avez eu en vue, pour décréditer les lavemens anti-vénériens : mais si ces lavemens ne sont point irritans, si leur action est presque toujours paisible, si on peut les garder sans peine &

---

(a) Je ne m'attendois pas que l'explication physiologique que je donne ici de la chute de l'anus, paroîtroit à M. G. un prétexte suffisant pour dire, à la page v de son Mémoire, que je conviens que cette maladie est très-fréquente, quand je dis au contraire qu'elle est rare : il n'a commis cette erreur volontaire que pour insinuer sans doute que les lavemens pourroient aisément l'entretenir ; c'est de sa part une infidélité impardonnable, ou un défaut de logique également étonnant.

fans douleurs , si souvent même , en général , on ne les rend pas ; comment peut-on dire qu'ils irritent le sphincter de l'anüs au point de produire la résolution de ses fibres ? On comprend même que , quand on regarderoit comme possible cette cause de la chute de l'anüs , il faudroit , pour en consommer l'acte , qu'elle fût très-active , qu'elle agît très-long-temps , & sans discontinuer. Mais si ce défaut avoit lieu dans tous ces points , comme vous le supposez , il exciteroit les plaintes du malade , & réveilleroit l'attention du Médecin ; on discontinueroit le remede qui l'auroit produit , & on n'attendroit pas que le mal fût à son comble , pour le guérir : cela seul doit suffire pour rassurer sur l'usage des lavemens anti-vénériens , pour prouver que la crainte annoncée est purement imaginaire , & que le fait est presque impossible. Il vous l'auroit paru encore bien davantage , Monsieur , si vous vous étiez donné la peine d'analyser la liqueur qui sert de base aux lavemens , & que vous n'eussiez pas hasardé de dire qu'elle fermente (a) avec les alkalis , d'où vous vous croyez en droit de conclure que *c'est une solution mercurielle avec surabondance d'acide*. Ce qui fait la base des lavemens anti-vénériens , Monsieur , c'est le mercure rendu soluble & miscible à

---

(a) *Fermenter , ou faire effervescence , sont deux mouvemens intestins excités dans les liqueurs , que les Chymistes modernes ont très-bien distingué , & dont les résultats sont en effet bien différens. On les confondoit autrefois assez mal-à-propos ; & c'est en cédant à cette ancienne habitude , que j'ai pu employer le mot fermenter , pour celui de faire effervescence , comme me le reproche M. G. page 31 de son Mémoire ; mais je me suis presque aussi-tôt rectifié , en assignant à ce dernier phénomène sa juste signification ; & l'on voit que je me sers trois fois de suite du terme d'effervescence. M. G. qui ne fait qu'effleurer les matières , ne s'en est pas vraisemblablement apperçu , ou il a suivi son génie en s'attachant aux mots , faute de pouvoir bien discuter les choses.*

nos humeurs : ce qui en fait la sûreté , c'est cette qualité qui rend cette préparation propre à être étendue dans une grande quantité de liquide approprié , sans souffrir aucune décomposition : quelles que soient les substances que j'y associe , soyez persuadé qu'elles sont choisies , & combinées de façon à perfectionner cette liqueur , & à rendre son opération plus sûre , sans produire le moindre changement défavorable à l'effet qu'on doit en attendre. Quant à l'acide que vous dites être le dissolvant du mercure , je ne suis pas assez peu instruit en chymie , & je suis trop vrai pour vous contredire & le nier. Mais si dans ce remède , il est combiné de façon à ne pouvoir plus faire effervescence avec les alkalis , votre observation tombe avec votre raisonnement , & ce n'est rien moins , comme vous le dites , que la *liqueur syphilitique du codex des armées*. Aussi n'en avez-vous tenté la comparaison qu'avec le syrop violet , & le moindre Chymiste vous dira que cette méthode est très-insuffisante.

Permettez-moi , Monsieur , d'ajouter que , si vous n'insistiez pas si souvent dans votre ouvrage sur les connoissances que vous avez acquises en chymie , je serois fort tenté de les croire très-superficielles. Comment , en effet , pouvez-vous avancer ( pag. 145 ) qu'un des moyens pour reconnoître un *sel mercuriel avec excès d'acide* , est d'éprouver s'il fait effervescence avec les alkalis ? Vous ne devez pas cependant ignorer , qu'un des sels mercuriels qui peut passer avec plus de raison pour contenir un excès d'acide , ( le sublimé corrosif ) ne donne aucune marque d'effervescence , lorsqu'on y mêle de l'alkali. Vous avez lu , sans doute , le Mémoire du sçavant M. Rouelle , inséré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1754 ; vous avez dû y voir des expériences de ce célèbre Chymiste bien contraire à ce que vous pensez. Si elles n'étoient pas

capables de vous détromper, prenez du sublimé corrosif, faites-y tomber quelques gouttes d'huile de tartre, *par defaillance*, & vous ferez convaincu que M. Rouelle a eu raison de dire que les alkalis précipitent la solution du *sublimé corrosif*, mais sans *effervescence*.

La raison qui vous fait préférer de donner le mercure par la bouche à celui qu'on introduit en lavement, est très-singulière : c'est, dites-vous, que *l'estomac digere avec plaisir des alimens qui causeroient à coup sûr des agacemens, s'ils étoient injectés dans le gros boyau, dans l'état où ils sont reçus dans le premier viscere*. Je ne me permettrai aucune plaisanterie sur cette inconséquence de votre part ; mais assimiler un remède aussi énergique que le sublimé, (quelque bien préparé qu'on le suppose) à nos alimens, c'est une nouveauté en médecine que personne ne vous contestera, & je crois y avoir suffisamment répondu en l'annonçant (a). Si

---

(a) Je croyois en effet que l'objection de M. G. n'étoit qu'inconséquente, & qu'il y renonceroit dès qu'il s'en seroit apperçu ; mais il paroît qu'il y tient méthodiquement, comme si elle étoit importante ; & pour la faire valoir, il cite avec complaisance, page 28 de son Mémoire, les bouillons gras, l'eau de tripe, qui injectés, dit-il, donnent la colique ; tandis que celle-ci est ordinairement employée pour calmer les douleurs dyssenteriques, qu'elle lubrifie le canal intestinal, loin de l'irriter, & que les bouillons ont quelquefois sauvé la vie dans les cas d'esquinancie, de vomissement opiniâtre, &c. \* Il cite également l'infusion des follicules, la casse, la manne, le catholicum, les miels laxatifs, qui, pris par la bouche, selon lui, ne purgent presque pas, & qui introduits par l'anus à la même dose, produisent un effet plus considérable & plus marqué ; tandis qu'il n'est personne qui ne sçache qu'il faut toujours augmenter, & quelquefois même tripler la dose de ces médicamens, quand on les ordonne en injection, si l'on veut qu'ils aient quelque action, qui n'est jamais comparable à celle produite par une bien moindre dose, quand elle est prise par la bouche. Enfin M. G. appelle à son secours l'eau de la mer, que l'on avale, dit-il, impunément, l'eau à

\* Voyez  
ma Dissert-  
ation.

vous aimez tant les similitudes, Monsieur, ne pourrois-je pas vous en montrer une qui vous est échappée; c'est que le mercure sublimé bien préparé, & suffisamment étendu dans l'eau distillée, ne s'insinue dans les voies lactées, & ne pénètre par ce moyen dans les vaisseaux destinés à la circulation générale, que de la même manière à peu près que les vaisseaux lactés qui sont répandus sur la surface des gros intestins, pompent & absorbent les liqueurs qu'on y injecte. Vous pouvez voir, Monsieur, cette doctrine, qui est celle de tous les Anatomistes & Physiologistes connus, amplement détaillée & prouvée dans la Dissertation que j'ai donnée en 1767 sur les maladies vénériennes, & sur le nouveau remède

---

la glace que l'on boit, & dont on se trouve bien, qui, injectées, produisent la colique & de vives tranchées; *tandis qu'en effet, la première est nauséabonde, qu'elle excite même quelquefois le vomissement, & qu'on ne peut la boire que comme eau minérale, à moins qu'elle ne soit distillée suivant le procédé de M. Poissonnier, qui en la privant de toutes ses substances étrangères, la rend pure, & par conséquent très-salubre; on peut dire, en passant, que c'est une obligation éternelle que doivent lui avoir les Navigateurs. L'eau à la glace se donne cependant impunément en injection, quoi qu'en dise M. G., mais on emploie plus communément l'eau froide dans les affections vaporeuses, sur-tout quand les liqueurs sont en raréfaction. Ces notions si simples, si communes, sont si importantes en Médecine, qu'on doit rougir de les ignorer.*

*Telle est pourtant la logique de M. G. qui, pour dénaturer la question, n'a pas craint le ridicule de ces comparaisons. Pour le remettre sur la voie, il me semble qu'il devoit prouver que les purgatifs, les émétiques, les calmans, les toniques, les fébrifuges, &c. qu'on est dans l'habitude & quelquefois dans la nécessité de donner en injection, pour en épargner le dégoût, ou la fatigue à l'estomac, ne remplissent jamais les vues de celui qui les emploie, ou nuisent sensiblement aux organes qui les reçoivent. On pourroit peut-être alors se servir de cette analogie, pour nuire aux lavemens anti-vénériens, & il ne s'agiroit plus que d'en prouver suffisamment l'exacritude; mais avant d'en venir là, il paroît que M. G. a encore bien des connoissances à acquérir.*

que je propofois : la chose est fi claire , & je pense fi avantageusement de vous , que je ne puis m'empêcher de croire que vous vous seriez épargné cette petite discussion , si avant de prononcer *ex cathedrâ* , vous aviez jetté un coup d'œil sur cette partie de mon ouvrage qui a prévu tous les cas que vous annoncez , & qui vous ont frappé comme s'ils étoient neufs.

Vous affectez , Monsieur , dans plusieurs endroits de votre Ouvrage , de préconiser les pilules de M. Keyser. Vous les louez sans modération , ainsi que leur auteur , & vous les annoncez comme le seul remede qui soit en usage dans les Hôpitaux Militaires. Je laisserai brûler votre encens , & je suis bien éloigné de contester à M. Keyser , ni de lui envier la gloire dont vous le couvrez , pour avoir renouvelé une ancienne méthode de dissoudre le mercure par l'acide végétal : mais je ne puis vous laisser dans votre erreur par rapport aux Hôpitaux militaires ; non-seulement le sublimé s'y est donné , mais il s'y donne encore avec succès , quand des circonstances appréciées le font juger plus convenable , & d'un effet plus approprié à l'état d'un malade , que les dragées ; cette méthode n'en a jamais été exclue , & ce qui le prouve authentiquement , c'est que M. Richard , dans ses nouvelles formules , n'a point oublié d'y insérer la préparation syphilitique , ce qu'il n'eût assurément point fait , si elle n'avoit été permise (a) : mais vous vous accôûtumez à être injuste suivant vos intérêts , & je ne suis pas le seul qui pourroit s'en plaindre. En effet , à la page XX de votre Préface , vous dites en termes exprès que , *quoique nous eussions beaucoup de témoignages en fa-*

---

(a) Nouvelles formules imprimées en 1766 à la suite du Recueil des observations médicales des Hôpitaux militaires , page 19.

leur du sublimé, cependant vous ne sçavez pas qu'aucun Auteur ait donné sur cet objet aucun ouvrage circonstancié. Vous prétendez même que le seul Mémoire qui ait paru n'est, à proprement parler, qu'un recueil d'observations. Si vous entendez par-là parler du Mémoire de M. Bercher, il mérite tous vos éloges; tous ceux qui ont été à portée de le voir, ont rendu justice à cet Ouvrage, qui est aussi modeste & aussi sçavant que son Auteur (a). Mais celui de M. le Begue de Presse en méritoit-il moins (b)? Il contient les notions chymiques les plus essentielles sur la préparation & le choix du sublimé, & les raisonnemens les plus sages & les plus suivis sur son opération & sur la méthode réfléchie de l'administrer. Cet Ouvrage ne peut vous être inconnu, puisque vous le citez. On croiroit aussi que vous ne connoissez pas celui que M. de Horne vient de nous donner sur la même matiere, qu'il a si bien éclaircie & développée (c); ce qui seroit d'autant plus étonnant, que vous avez suivi le même plan que lui, que vous avez adopté presque toutes ses vues, & quelquefois même jusqu'à ses expressions; de sorte qu'on diroit que cette partie la plus considérable de votre Ouvrage, n'est que le commentaire de celui de M. de

(a) Mémoires contenant les observations faites à l'armée du Bas-Rhin, sur l'administration du sublimé corrosif dans les maladies vénériennes, par M. Bercher, premier Médecin de l'Armée, ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

*Ce Mémoire a été présenté au Ministre, au premier Médecin du Roi, & il a été lu en pleine Faculté.*

(b) Mémoires pour servir à l'histoire de l'usage interne du sublimé corrosif, par M. le Begue de Presse, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur Royal, 1764, chez Didot le jeune.

(c) Examen des principales méthodes d'administrer le mercure pour la guérison des maladies vénériennes, par M. de Horne, Docteur en Médecine, ancien premier Médecin de l'Hôpital de Metz, 1769, chez Didot le jeune.

Horne, qui n'en avoit pas besoin. Je vous en avertis, Monsieur; le public qui a accueilli son Ouvrage, ne s'y trompera pas; il le dira comme moi.

Qu'y avoit-il en effet à ajouter au tableau qu'il nous a présenté des principales méthodes d'administrer le mercure, mais sur-tout de celle du sublimé? Rien pour les gens de l'art, & presque rien pour le public. On pourroit presque dire qu'il a tout dit à ce sujet; & si son style a plus de précision, on peut se convaincre qu'on n'y a rien perdu du côté du développement, ni du côté de la clarté; qu'il en est d'autant plus concluant & d'autant plus capable de faire une impression durable. Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez sur cet objet au moins rendu justice à M. de Horne: il n'a rien oublié de ce qui pouvoit assurer au sublimé la supériorité qu'il lui suppose sur toutes les autres méthodes. La dissolution de ce sel métallique lui a sur-tout paru mériter la plus grande attention; quand il parle du dissolvant spiritueux, il en détaille les inconvéniens, il en estime la valeur; en peu de mots il l'apprécie, & il lui substitue l'eau distillée; cette précaution lui a paru même indispensable; elle l'est au moins à l'égard de presque toutes les eaux connues en France, lesquelles abondent en terres calcaires & en selenite; l'eau de la Seine bien filtrée pourroit, il est vrai, faire, à la rigueur exception; parce que contenant un peu de sel marin, elle est moins capable de décomposer le sublimé. Mais quand on écrit pour tout le monde, il faut ne poser que des vérités générales, & négliger les cas particuliers. Ainsi il fera toujours vrai de dire, Monsieur, contre votre opinion, que l'eau que l'on veut employer à la dissolution du sublimé, doit être distillée pour ne pas décomposer ce remède. Cette méthode au reste ne paroît avoir été annoncée d'une manière aussi précise & aussi concluante, que par M. de Horne; & il est le premier, à ce que je pense,

qui nous ait donné des inquiétudes bien fondées sur tous les autres dissolvans. Cependant, Monsieur, vous vous êtes dispensé de parler de lui & de son Ouvrage, qui n'a pu vous être inconnu, ou vous ne vous en êtes souvenu un instant qu'en traitant l'article du syrop mercuriel qu'il a analysé avec tant de soin ; ce dont vous vous seriez peut-être encore dispensé, si vous y aviez eu le plus petit intérêt : cela n'est ni adroit ni délicat de votre part ; mais, en revanche, vous nommez des Médecins qui n'ont jamais écrit sur le sublimé, qui ne s'en piquent même pas, & qui ont d'ailleurs une réputation bien au-dessus de cette bagatelle. Voilà, Monsieur, comment on commet des injustices en plus d'un genre : je crois être autorisé à vous rappeler cette dernière, pour vous convaincre que je ne suis pas le seul qui ait à se plaindre de votre Ouvrage, qui, quoi que vous en disiez, ne nous apprend rien de nouveau, & qui paroît n'être qu'une répétition de ce que M. le Begue de Presse, M. de Horne & d'autres Médecins nous ont donné à ce sujet (a).

Je pourrois aussi faire quelques petites réclamations personnelles, & vous renvoyer à ma Dissertation sur la méthode de guérir les maladies vénériennes par des lavemens, pour les vérifier (b) : mais je ne suis pas assez vain pour me prévaloir de l'avan-

---

(a) Quand pour affoiblir, s'il le pouvoit, cette vérité, M. G. à la page v de son Mémoire, dit positivement que son ouvrage a été présenté à la Censure, & inscrit sur les Registres de la Librairie avant celui de M. de Horne, lequel néanmoins a été imprimé six mois avant le sien ; il n'a garde d'ajouter qu'il a eu entre ses mains pendant plus de six semaines, le manuscrit de ce Médecin, avant qu'on l'imprimât ; c'est bien assez de temps, je pense, pour en profiter.

(b) Dissertation sur une nouvelle méthode de traiter les maladies vénériennes par des lavemens, 1767, chez Antoine Boudet, rue saint Jacques.

rage que j'ai eu d'écrire avant vous, ni pour croire que vous ayez eu besoin de ce secours.

Je ne sçais si tout le monde pensera aussi modestement; mais quand vous vous annoncez comme le bienfaiteur de l'humanité, parce que vous publiez le secret de dissoudre le sublimé avec le sel ammoniac (a), vous ignorez sans doute, Monsieur, que le mélange de ces deux sels est connu depuis long-temps, & vous n'avez vraisemblablement pas lu les expériences que M. Macquer a faites sur cet objet, & qu'il a rendues publiques dans les Mémoires de l'Académie des Sciences (b).

Quoique vous disiez, en parlant de la gonorrhée, page 207, que la matière est encore neuve, & que vous tâchiez d'oublier ce que les Ecrivains divers en ont dit, pour ne parler que d'après l'Observation, vous ne laissez pas de vous en aider quelquefois, & de vous souvenir très-bien de ce qu'ont écrit sur la même matière, MM. Goulart (c), Daran (d) & le sçavant M. Astruc (e). On est étonné sur-tout, de la ressemblance de votre théorie & de votre pratique avec celle de M. Arnaud (f), qui établit & prouve si solidement l'analogie qui existe entre la

(a) Pages 257 & 258 de la brochure de M. Gardane.

(b) Recherches sur la nature de la teinture mercurielle de M. de la Garaye, par M. Macquer, Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1755, page 531, & sur-tout page 539 & 543, où M. Macquer rapporte les expériences par lesquelles il a constaté la plus grande dissolubilité du sublimé corrosif dans l'eau impregnée de sel ammoniac, ainsi que dans l'esprit de vin chargé du même sel.

(c) Remarques & observations-pratiques sur les maladies vénériennes, par M. Goulart, 1760.

(d) Traité complet de la gonorrhée, &c. par M. Daran, 1759.

(e) Astruc, de Morb. Vener. tom. I, lib. III.

(f) Instructions simples & aisées sur les maladies de l'urethre & de la vessie, &c. par George Arnaud, 1764.

gonorrhée, & ce qu'on appelle vulgairement *rhume de cerveau*, qu'il n'a presque rien laissé à désirer à ce sujet; c'est véritablement, selon lui, une affection catarrhale, qui ne devient inflammatoire que par négligence ou par quelque défaut dans le traitement (a). La ressemblance qu'il y a entre la membrane du nez & celle de l'urethre, est aussi exacte que le rapport qu'il y a, quant aux effets, entre le coryza & la gonorrhée (b).

Quand on compare avec exactitude tout ce que M. Arnaud a écrit sur cette maladie, dont il connoissoit toute l'importance, avec la partie de votre Ouvrage que vous y avez consacrée, on y voit une conformité de principes & de raisonnemens qui étonne; & l'on ne peut guere s'empêcher de dire qu'un de vous deux n'est qu'imitateur. Quand on consulte ensuite la date de l'impression de vos deux Ouvrages, on est tenté de croire que c'est vous (c). On apperçoit cependant quelque différence dans la manière dont vous expliquez l'un & l'autre le catarre gonorrhéique, par l'adresse que vous avez eue d'adapter au système de M. Arnaud, les vues sages & les inductions intéressantes que fournissent les sçavantes recherches sur le tissu muqueux, ou l'organe cellulaire (d). Vous en faites le siège de la gonorrhée par une application assez heureuse, quoique vous n'expliquez pas mieux par-là tous les phénomènes & les accidens de cette maladie, & que vous n'y ayez rien gagné du côté de la curation. En effet, les remèdes que vous proposez sont exactement les mêmes que

(a) *Idem* chap. 3, 4, 5 & 6.

(b) *Ibidem*, page 69, chap. 6.

(c) L'ouvrage de M. Arnaud a été imprimé en 1764. Celui de M. J. J. Gardane en 1770.

(d) Recherches sur le tissu muqueux, ou l'organe cellulaire, par M. Theophile Bordeu, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris.

ceux que M. Arnaud conseille, depuis les injections émollientes, les bains, les tisanes, les toniques, les deslucatifs, jusqu'aux préparations mercurielles internes, qu'il prescrit, comme vous, dès le commencement de la maladie pour les mêmes raisons précisément que celles que vous détaillez. Il a seulement eu plus que vous, la délicatesse d'en faire hommage à Boërhaave, dont il cite exactement le précepte (a), parce qu'il ne croit pas sans doute ce grand Médecin *aussi servilement assujetti à l'ordre & à la méthode*, comme vous le dites (b), qu'il ne sçache quelquefois s'en éloigner, quand il trouve un avantage réel à le faire (c).

Je pourrois ajouter à ces petites licences que vous prenez de temps en temps, quelques contradictions qui vous sont aussi probablement échappées; comme quand vous jugez, à la page 92, que *le cinabre insoluble dans les suc digestifs*, est de nul effet, & qu'il s'évacue comme on l'avale; & qu'à la page 117, vous vous y livrez avec confiance, en ajoutant *douze grains du même cinabre au jalap & au sucre, pour en former un bol purgatif* (d).

(a) Le même livre de M. Arnaud déjà cité, chap. 6, pag. 63.

(b) Chap. 13 du livre de M. Gardane, pag. 217.

(c) On sera indigné sans doute des réflexions que M. G. s'est permises aux pages 34 & 35 de son Mémoire au sujet de M. Arnaud, qu'il ne craint pas de présenter comme un charlatan. Tous ceux qui ont lu les écrits de ce Chirurgien, auront une toute autre opinion de ses talens; le suffrage des Médecins & des Chirurgiens de Londres, qui le connoissent mieux que M. G., suffit pour décider la question, qui même n'en est pas une chez les gens de l'art de toutes les nations. M. G. auroit-il cru par-là diminuer les obligations qu'il a à cet Auteur, après l'avoir copié servilement, & dont il suit pas à pas la pratique? en ce sens on pourroit lui adresser la remarque de Martial: *Impones plagiaris pudorem.*

(d) N'est-il pas étonnant que M. G. dise à la page iv de son Mémoire, que je le taxe ici d'exclure le cinabre du nombre des remèdes anti-vénériens, tandis qu'il ne le donne que comme

Je pourrois vous rapporter plusieurs autres exemples du même genre, & vous étonner peut-être vous-même, en comparant les différentes parties de votre Ouvrage. Mais cette espece de discussion n'est point de mon goût, & je ne m'y livrerai que quand vous m'y forcerez; d'ailleurs, ma Lettre est déjà trop longue: je ne puis cependant finir sans dire un mot de vos Observations.

Il y a sans doute une fatalité attachée à cette espece de travail si important à la perfection de la médecine; c'est que toutes les Observations sur les maladies vénériennes se ressemblent assez communément, & qu'elles paroissent toutes calquées les unes sur les autres: comment donc démêler les vraies d'avec les fausses & les douteuses, quand l'Observateur, quel qu'il soit, ne s'est permis de nommer aucuns de ceux qui y ont donné lieu? Il faut conclure delà, Monsieur, que ce n'est que dans les Hôpitaux qu'il est possible de faire des observations satisfaisantes sur les maladies vénériennes; on y désigne les personnes, on y détaille tout ce qui peut intéresser, l'âge, le pays, le tempérament & la maladie, rien n'y est défiguré, & tout le monde a la liberté de voir si on ne lui a pas donné des noms aussi équivoques que les faits qu'on veut persuader.

Telles seront celles que je me propose de donner

*évacuant? On voit au contraire par la vérification du fait, que je me suis contenté de présenter à ce sujet le peu de liaison & l'inconséquence de ses principes, sans m'assujettir à les discuter; ils n'en méritoient pas la peine: mais où a-t-il pris que le cinabre qui ne se laisse attaquer par la voie humide par aucuns agens chymiques, puisse aider à la vertu purgative du Jalap? Le célèbre Cartheuser qui mérite au moins autant de confiance que M. G., n'accorde au cinabre pris intérieurement aucune vertu médicinale, & la raison qu'il en donne, c'est qu'il élude l'action de tous les dissolvans. Voyez le Diction. de Chymie, & la Mat. méd. de M. Cartheuser.*

incessamment au public, & que j'attends de l'Hôpital militaire de Metz, & de quelques autres Hôpitaux dans lesquels on administre les lavemens anti-vénériens. J'y joindrai celles que j'ai déjà reçues de Toulon sur le même sujet, & qui ont paru mériter l'attention du Ministre (a). Enfin, je n'omettrai rien de ce qu'elles contiendront d'essentiel, soit pour détruire vos imputations, soit même pour les confirmer. Ma franchise vous prouvera mieux que toute autre chose, que je suis digne d'être votre émule, que je suis comme vous, ennemi de toute espèce de charlatanerie, & sur-tout que je n'ai jamais cherché à établir ma réputation aux dépens de celle des autres.

Je suis, &c. (b)

---

(a) Ces Observations annoncées en 1770, sont celles que je rends publiques aujourd'hui, & qui font la partie la plus intéressante de cet ouvrage.

(b) Voilà la Lettre que M. G. me reproche de lui avoir écrite, & qu'il dit être remplie d'invectives, & d'injures grossières qu'on ne pardonne qu'aux Halles; je la soumetts de nouveau au Public, qui ne la jugera peut-être pas si rigoureusement: si je mettois en opposition la réponse qu'il a faite à cette Lettre, on verroit, qui des deux mérite les qualifications énoncées; je ne pourrois peut-être lui jouer un plus mauvais tour.

F I N.



